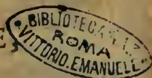
LA RHETORIQUE DE L'HONNÊTE HOMME,

OU

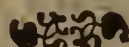
LA MANIERE DE BIEN ÉCRIRE des Lettres

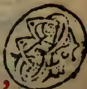
De faire toutes sortes de Discours, & de les prononcer agréablement;

Celle d'aquerir l'usage de la Langue Françoise, & d'imiter les Poëtes.

Et de choisir les bons Auteurs pour son étude,

Où l'on a ajoûté à la fin, le Catalogue des Livres dont un honnête homme doit former sa Bibliotheque,

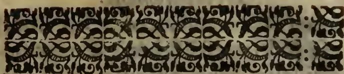




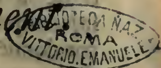
A AMSTERDAM,

Chez GEORGE GALLET.

M. DCC.



Avertissement.



IL y a de certains Ouvrages qui ont beſoin d'une Préface, mais celui qu'on publie aujourd'hui n'en a point beſoin. Chacun pourra voir dans un inſtant le but que ſe propſe l'Auteur de cette maniere de Rhetorique, qui eſt d'apprendre à un honnéte homme de petites choſes abſolument néceſſaires, ſur leſquelles on ſe trouve tout neuf, aprés qu'on a achevé ſes études : car on ne s'aviſe gueres de les enſeigner dans le Collége. On peut dire que ce petit Ouvrage manquoit au Public : & on oze ſe flater qu'étant comme il eſt, de la portée de tout le monde, il ſera re-

receeu favorablement. En tout cas le Plan en est bon : & comme d'ailleurs ceux qui jusques ici ont traité à part quelques uns des sujets que l'Auteur traite, n'ont pas donné des régles si amples, ni si claires que celles qu'il donne, on a lieu de se promettre encore à cet égard, qu'on fera un favorable accueil à son Livre, & qu'on lui sçaura gré de son travail.

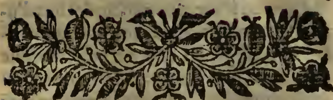
On ne prétend pas, quoi qu'on vienne de dire, que cette Rhetorique soit sans défauts. On sçait qu'en matiere de ces sortes d'Ouvrages, on parvient difficillement à la perfection. Mais on croid pouvoir avancer hardiment, que les Préceptes en sont trés bons, que les Modeles en sont admirables, & qu'on n'y trouvera rien qui sente la Pedanterie de l'Ecole. Au fond, c'est un Essai, qui seroit toûjours de quelque prix, quand

il ne ſeroit recommandable que par les Pieces qu'on a inſerées ſur tous les ſujets qui ont été ſuſceptibles, car elles ſont des Auteurs les plus célébres. On s'acomode quelquefois de Recueils, qui ne ſont pas à beaucoup prés ſi bons, ni ſi néceſſaires.

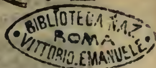
L'Eſſai d'une Bibliothéque pour un Honnéte Homme ſera encore ſans doute d'un trés grand uſage, puis qu'on a pris ſoin de donner un Catalogue des meilleurs Livres en toutes ſortes de Sciences. Il y a bien des gens, qui quoi qu'ils ayent étudié, ne ſont pas moins nouveaux à ſçavoir choiſir les bons Livres qu'à faire une Harangue à un Grand, ou à écrire bien une Letre. Ce Catalogue ne peut donc que leur être utile & d'un grand ſecours.

Au reſte comme la Bibliotheque Choiſie de M. Colomiez com-

mencoit à manquer, & que c'eſt une Piece qui convient trés-bien à nôtre Catalogue, on a crû néceſſaire de l'y joindre. Nous ne parlerons pas de cet Ouvrage. Ceux qui l'ont déja leu en connoiſſent le prix & l'eſtiment. Je ſuis perſuadé que ceux qui ne l'ont pas veu encore ne l'eſtimeront pas moins. M. Colomiez dont le nom eſt ſi connu dans la Republique des Letres, ſçavoit tant de particularitez de nos meilleurs Auteurs, qu'il ne pouvoit que dire des choſes du goût de tout le monde. C'eſt dommage qu'il n'ait pas pouſſé ſon Catalogue plus loin: quoy qu'il ayt beaucoup augmenté cette Edition, & aſſez conſiderablement pour la faire achêter à ceux qui ont la precedente.



LA RHETORIQUE DE L'HONNETE HOMME.



CHAPITRE I.

La maniere de faire une Letre.

LES hommes n'écrivent des Letres que pour s'entretenir avec les absens & pour leur communiquer par ce moyen ce qu'ils leur diroient de vive voix s'ils étoient presens. Ainsi le stile d'une Letre doit être presque le même que celui qu'on employe dans une Conversation, avec cette difference, qu'on doit être infiniment plus exact en écrivant, qu'en parlant.

Comme l'une des principales fins d'une Letre est de persuader quelque chose, il n'est pas si aisé qu'on s'imagine d'en faire une bonne. Un homme qui parle en public, ou qui s'entretient avec un autre, peut par la vehemence de son discours, par sa douceur ou par l'agrément de sa voix tourner l'esprit de ceux qui l'écoutent de la maniere qu'il lui plait. Mais celui qui écrit une Letre est privé de cet avantage. Pour cet effet il ne doit jamais écrire avec precipitation ; il doit lire & relire plusieurs fois sa Letre afin de corriger ce qui ne lui plait point. Sur toutes choses il doit s'attacher à être clair, car on n'écrit dans le fond que pour se faire entendre. Il doit connoître les panchans & les inclinations des personnes à qui il écrit. Il se doit connoître soi même, pour ne se pas trop élever quand il écrit à ses Superieurs, pour ne se pas trop abbaisser quand il écrit à des personnes qui sont au dessous de lui, & pour garder une égalité juste lors qu'il écrit à ses égaux. Il doit considerer exactement les circonstances, les tems, les lieux, & les personnes. Il doit savoir parfaitement l'usage des ter-

mes & des expressions qu'il a dessein d'employer, & tacher de remplir son discours de pensées fines & agreables, mais qui ne soient ni guindées ni sublimes. Il doit faire ses transitions à propos, passer d'une raison à l'autre avec adresse, & avec tout l'esprit dont il est capable. Il doit éviter les façons de parler trop vulgaires: & s'il ne peut pas l'éviter, il faut qu'il les rende meilleures par une maniere de s'en servir qui lui soit toute particuliere. Il doit prinpalement bien connoitre le sujet sur lequel il veut écrire.

On peut avoir diverses fins en écrivant. Ainsi il y a plusieurs sortes de letres. Il y en a où l'on se propose de persuader, ou de dissuader quelque chose. Il y en a où l'on a pour but de consoler, de feliciter, de remercier, de recommander un Ami, de faire des Complimens. Il y en a où l'on entreprend d'accuser, de se deffendre, de donner des loüanges, de blâmer, de faire des reproches, ou des excuses. Il y en a où l'on a dessein de railler. Il y en a enfin où l'on veut faire simplement un recit.

On va donner des letres ſur toutes ces ſortes de ſujets tirées des meilleurs Auteurs, auſquelles on fera preceder quelques preceptes.

Mais avant cela il eſt néceſſaire de dire quelque choſe au ſujet des réponſes qui doivent être faites à toutes ces ſortes de letres. Ces réponſes doivent être du même ſtile dont on s'eſt ſervi en nous écrivant. Elles doivent être préciſes, ſur tous les articles ſur leſquels on nous écrit. Elles doivent étre promptes & exactes.

CHAPITRE II.

La maniere de faire une letre où l'on ſe propoſe de perſuader.

CElui qui veut reuſſir dans le deſſein de perſuader quelque choſe, doit faire voir en peu de paroles, par des raiſons claires, inſinuantes & capables de convaincre celui qu'on veut entrainer dans ſon ſentiment, que ce qu'on

qu'on lui propose est honnéte, utile, ou agreable, selon qu'il juge qu'on le goûtera. Pour cet effet il est d'une nécessité indispensable qu'il connoisse l'humeur & le caractére de la personne à qui il s'adresse. Il doit en un mot connoitre, & attaquer le foible & les intentions de celui à qui il écrit.

Letre de Christine, Reine de Suede à Mr. le Lantgrave de Hesse Frederic, pour le persuader à ne changer point de Religion.

MOn Cousin, j'avois prolongé le silence que j'avois jusqu'icy gardé pour ne vous être point incommode par une letre qui ne vous peut être agreable, puis qu'elle vous fera connoitre le bruit qui court icy du changement que vous meditez à l'exemple de mon Cousin vôtre frere qui s'est enfin declaré de la Religion Catholique. Mais l'amitié que j'ay conservée avec vous depuis tant d'années ne me permet pas de vous dissimuler le jugement desavantageux que tous les vôtres font de vous

en cette rencontre. Je croi que vous ne le pourrez ignorer quand vous y apporterez quelque application, & vous jugerez aisément que c'est sur les instances qu'ils ont faites que je vous parle sur ce sujet. Ils ont jugé par l'indulgence que vôtre amitié a toujours eüe pour moy, que j'avois assez de pouvoir sur vôtre esprit pour le remettre dans ses premiers sentimens ; & c'est pour cela qu'ils mont sollicitée de faire ce dernier effort auprés de vous, esperant qu'il ne seroit pas inutile. C'est donc pour contenter leur desir & pour m'aquiter du devoir que l'amitié m'impose, que je vous écris cette letre, vous priant d'y faire reflexion. Ce n'est pas à moy à traiter cette matiere de la maniere qu'elle se traite dans les Colléges, ou sur les Chaires des Predicateurs. Je laisse à ceux qui font profession de traiter les Controverses à s'égorger là dessus selon leur plaisir ; il seroit mal seant à moy de vous prêcher des choses si éloignées de ma profession. C'est pourquoi je veux mettre à part les disputes que vos Docteurs ont avec ceux de l'Eglise Romaine. Et puis que je suis d'une troiziéme Reli-

gion, qui aiant trouvé la verité, s'est éloignée de leurs opinions, qu'elle a rejettées comme fausses, il est juste que je vous parle comme une personne neutre, qui ne vous touche qu'un seul point qui vous doit être sensible, & c'est celui de l'honneur que je veux vous representer. Pouvez-vous ignorer combien ceux qui changent sont haïs de ceux des sentimens desquels ils s'éloignent, & ne savez-vous pas par tant d'illustres exemples qu'ils sont méprisez de ceux auprés desquels ils se rangent? Considerez s'il vous plait combien importe à la reputation d'un Prince l'opinion qu'on a de sa constance, & soyez certain que vous faites grand tort à la vôtre, si vous faites une semblable faute. Quand vous considererez bien les circonstances que je viens de dire, je m'assure que vous blâmerez facilement vôtre dessein: & je ne crois pas que vous voulussiez commettre une action, qui à mon avis est si sujette à vous donner du repentir, lequel aprés seroit irremediable, & vous laisseroit le reste de vos jours un remors éternel. Pensez-y je vous prie & donnez à vôtre reputation, & à vos amis ce qui

eſt de vôtre devoir. Pour moy j'aurai une grande ſatisfaction quand je ſerai confirmée dans l'opinion que j'ay que vous étes diſpoſé à ne faire jamais action qui puiſſe déplaire à ceux qui ſont autoriſez de juger de ce qui eſt bien fait. Outre cela, il y a pluſieurs choſes qui pourroient vous confirmer dans ces ſentimens. Mais il me ſemble que ce ſeroit vous faire tort que de vous les alleguer aprés avoir parlé de ce point principal. L'interêt de vôtre fortune, qui vous attache à celui de vôtre Maiſon, ne doit pas étre égal à celui de vôtre honneur, & ce ſeroit y prejudicier que de tourner la vûe ſur tout autre interêt, aprés que celui-cy vous eſt repreſenté. Vous voyez que je m'aquite aſſez bien de la parole que je vous avois donnée, & que je ne m'enfonce pas en des queſtions Theologiques. Et je crois garder la bienſeance avec aſſez de ſoin pour ne paſſer pas les termes que je m'étois propoſez. Les ſcrupuleux blâmeront peut étre ma retenüe, mais je leur dirai pour toute excuſe que j'aurois mauvaiſe grace de quiter ma methode pour leur plaire. Mon humeur & ma profeſſion
me

me dispensent de ce soin, & m'ordonnent de traiter avec vous d'une maniere plus convenable à mon inclination. Ils n'en seront pas scandalisez, lors qu'ils se souviendront que nous sommes nez pour les sçeptres, & pour les armes, & qu'aprés en avoir fait si hautement la profession, ce seroit profaner le Sanctuaire que d'y entrer pour manier les choses Sainctes. Mais pour m'excuser je ne prens pas garde que pendant que je me justifie, je fais une faute qui veritablement n'est pas tout-a-fait si grande comme seroit celle de faire le Theologien. Elle ne laisse pas pourtant d'étre digne de reprehension. Je m'éloigne trop de la fin de ma letre, laquelle vous attendez avec impatience. Je confesse ma faute, vous le voyez, & je vous en demande pardon, je ferai toutes choses pour la reparer, lors que mes offices vous seront nécessaires. Je tâcherai de vous faire voir que je ne souhaite rien avec plus de passion, que la satisfaction de vous pouvoir être utile. Faites moy le plaisir d'ajouter foy, en attendant, aux protestations que je vous fais de la durée de mon amitié. Je suis, mon Cousin,

vôtre affectionnée Cousine. Christine.
A Stockolm le 10. Mars 1652.

CHAPITRE III.

La maniere de faire une letre, où l'on se propose de dissuader.

IL ne faut pour dissuader, qu'employer les voyes contraires à celles qu'on suivroit, si l'on avoit dessein de persuader quelque chose. Mais outre cela, si dans l'execution de l'entreprise dont on veut détourner celui à qui on parle, il y a quelques difficultez, il ne faut pas manquer de les faire appercevoir, & de les faire envisager avec adresse par les endroits les plus desagreables.

Letre de Monsr. Claude à Madame S. A. Electorale Palatine, sur le consentement qu'on lui demandoit à un divorce entier, & absolu, entre elle, & S. A. E. Monseigneur le Prince Palatin, son Epoux.

MAdame. Vôtre A. E. trouvera peut étre étrange qu'une personne dont le nom même lui est à peine connu, prene la liberté de lui écrire, & de lui écrire sur une affaire aussi grande, & aussi importante qu'est celle qui me met la plume à la main. Mais, Madame, j'espere que V. A. E. ne desaprouvera pas absolument ce que je fais, quand elle saura que je ne le fais pas entierement sans vocation, puis que Son A. Madame la P. de T. vôtre illustre Sœur m'en a donné l'ordre, & qu'elle m'a assuré que vous ne le trouveriez point mauvais. C'est donc dans cette confiance que je vous dirai, Madame, que j'ai lû avec beaucoup de douleur un Ecrit qu'on vous a envoyé, où l'on se propose

de vous persuader que vous devez consentir à un divorce entier & absolu entre Son A. E. M. L'E. vôtre Epoux & vous, & lui donner publiquement la liberté de se marier à une autre personne, comme il lui plaira. On devroit ce me semble attendre toute autre chose de ceux qui ont l'honneur d'approcher de plus prés V. A. E. Leur engagement à vôtre service, & le zele qu'ils doivent avoir pour vos veritables interêts les obligent à travailler sans cesse à rétablir l'union que Dieu a faite entre vous, à ne se lasser jamais dans une si sainte entreprise, & non à travailler au contraire à achever de la rompre & de la dissoudre. C'est un point sur lequel j'insisterois extremement si j'avois le bien de leur parler, je leur representerois que c'est visiblement abuser de leur Ministere, & de la grace que V. A. E. leur font de les écouter, que s'employer à porter le mal dans les dernieres extremitez, au lieu de l'adoucir & de tenter toutes les voyes imaginables pour le reparer. J'oserois leur dire qu'ils rendront conte, & devant Dieu, & devant les hommes d'une conduite si scan-

daleuse, & si contraire à la pieté, & à la fidelité qu'ils doivent à Monseigneur, & à vous. Mais puisque ce n'est pas à eux que je parle maintenant, Madame, mais seulement à V. A. E. il s'agit de vous dire selon la petite mesure de mes lumieres, ce que vous pouvez & devez faire dans cette conjoncture. Je suis donc persuadé, Madame, que vous ne pouvez, ni ne devez en bonne conscience consentir au divorce qu'on prétend que S. A. E. Monseigneur L'E. demande. La loy de Jesus-Christ est expresse; *Ce que Dieu a conjoint, que l'homme ne le separe point.* Je n'ignore pas qu'il y a deux cas où Jesus-Christ & son Apôtre St. Paul permettent une separation, l'un est l'Adultere, & l'autre quand un Payen, & un Infidele fait divorce avec une partie Chrêtienne & fidele. Mais, Madame, vous n'étes ni dans l'un ni dans l'autre de ces cas. Pour le second, la chose est évidente, elle parle d'elle-même. Vous faites par la grace de Dieu profession l'un & l'autre non seulement du Christianisme en général, mais d'un Christianisme pur & reformé. Er pour le premier cas,

c'eſt Monſeigneur L'E. qu'on introduit icy demandant le Divorce, & cherchant la liberté de ſe remarier ſans qu'on oſe le faire plaindre en nulle maniere de vôtre infidelité à ſon égard. En effet la calomnie n'eſt jamais allée juſques là contre vous, vôtre conſcience vous met à couvert de ce reproche devant Dieu, & vôtre ſage conduite vous en met auſſi à couvert devant les hommes. On n'en a jamais fait d'accuſation contre vous, & parmi toutes les épreuves que V. A. E. a ſoûtenuës, vous n'avez jamais conté celle-là, parce que vôtre vertu vous l'a épargnée: & quand vous auriez eu le malheur d'avoir à la ſoûtenir, vous vous en fuſſiez hautement purgée à la face de toute l'Europe. Vous ne pouvez donc, Madame, en nulle maniere donner vôtre conſentement à ce qu'on deſire, car ou c'eſt une choſe abſolument injuſte & impoſſible, qui viole les loix de Dieu, & qui foule au pié l'autorité ſacrée de Jeſus Chriſt, ou ſi vous la voulez revêtir de quelque couleur de juſtice, il faut que vous trahiſſiez les interêts de vôtre propre honneur, & de vôtre vertu, en conſen-

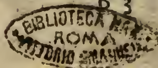
tant que l'on vous tienne pour une personne infame, qui avez soüillé vôtre lit conjugal. Or c'est ce que non seulement l'honheur, qui vous doit être plus cher que la vie, vous défend, mais c'est ce que la conscience ne vous peut permettte, car le premier devoir de la justice naturelle & Chrêtienne, à la quelle vous étes obligée, vous regarde vous-même. Dieu a mis les interêts de vôtre reputation & de vôtre vertu, sous vôtre propre protection, vous ne sauriez les abandonner sans crime. J'ajouterai à cela, Madame, que les interêts de son Altesse, Monseigneur le P. E, & ceux de Madame qui sont les enfans que Dieu vous a donnez vous doivent être assez chers, pour ne souffrir jamais qu'ils reçoivent en vôtre personne un cruel opprobe. Je ne répons pas icy de toutes ces prétenduës raisons qu'on vous met en avant, pour vous porter à consentir à ce qu'on desire de vous. Elles sont toutes frivoles; & de nulle consideration, car pour ce qui regarde la conservation des Eglises du P. outre qu'il ne faut jamais faire du mal afin que bien en avienne, le remede qu'on vous propose est inutile

pour cela, & c'eſt ſe moquer, à mon a-vis, que de prétendre éluder par ce moyen, les pretentions du Duc de N. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt a V. A. E. à faire ſon devoir, & à laiſſer à Dieu le ſoin de conſerver ſon Egliſe, & ſa Religion. Et pour ce qui regarde cette abondance, & cette douceur de vie que l'on vous promet lorſque vous aurez fait ce qu'on vous demande, je n'entre point dans la queſtion s'il y a de la realité dans ces promeſſes, ou ſi ce ne ſeroient pas de belles illuſions. Il me ſuffit de de vous dire, Madame, que ſi vous a-viez acquieſcé à ce qu'on deſire, vôtre eſprit, & vôtre conſcience en ſeroient agitez d'un remords éternel. Voila, Madame, ma penſée ſur ce ſujet. Mais permettez-moy je vous ſupplie d'aller plus avant, & de vous dire que prenant le parti de faire vôtre devoir V. A. E. en doit remplir toutes les fonctions. Vôtre ſeparation d'avec Monſeigneur l'E. eſt le plus grand de tous les ſcandales que le monde, & l'Egliſe puiſſent recevoir. Dieu y eſt cruellement offenſé, vôtre Religion y eſt deshonnorée, vôtre ſalut de l'un & de l'autre,

y est manifestement interessé. Vos Illustres Familles, celle dont vous sortez, & celle où vous étes entrée en ont un déplaisir mortel. S. A. Monseigneur le P. E. & S. A. R. Madame, ne peuvent qu'en avoir une douleur sensible. Que devez-vous faire, Madame, ou pour mieux dire, que ne devez vous pas faire pour tâcher de remedier à un si grand mal ? Il est sans doute que vôtre conscience vous oblige à vous reconcilier, autant qu'il dépendra de vous, avec Monseigneur l'E. vôtre Epoux ; & à retourner avec lui pour lui rendre tous les devoirs que l'amitié, & la societé conjugale exigent de vous. Pour cet effet vous devez de bonne foy vous mettre dans cet état, & le lui faire savoir, non par des voyes brusques, & fieres, qui marquent une contrainte dans vôtre esprit, car ce feroit ruiner d'une main ce que vous bâtiriez de l'autre, mais par des voyes douces, humbles, & insinuantes, qui gardent le caractére d'une Epouse, & qui soient naturellement propres à radoucir, & à ramener son cœur. Vous ne devez rien oublier pour cela, ni des moyens directs, ni

des moyens indirects, pourveu qu'ils soient honnêtes & légitimes. Si Dieu veut benir vôtre conduite, quelle joye ne vous sera-ce point, quelle consolation ne donnerez vous pas à ceux qui vous appartiennent, quel repos de cœur nacquerrez-vous pas pour tout le reste de vos jours, quel bien ne ferez-vous pas à l'Eglise de Dieu? Que si Dieu ne veut pas benir vos soins, & qu'il ait resolu de continuer encore ce châtiment dans Vôtre Illustre Maison, vous aurez au moins cette consolation d'avoir fait vôtre devoir, & vous en serez déchargée devant Dieu, & devant les hommes. Ne m'accusez pas je vous supplie, Madame, d'indiscretion, si je prens la liberté de vous dire, que ne faisant pas cela, mais vous tenant au contraire ferme à demeurer éloignée de de Monseigneur l'E. vôtre Mari vous vous rendez coupable de toutes les fautes qu'il commet contre la sainteté de vôtre Mariage, vous attirez sur V. A. E. la juste colere de Dieu, & ne pouvez être en état de le prier, ni en état de rien attendre de sa Misericorde. Ne me dites point que vous avez été trop sen-

ſenſibelment outragée, que vous avez déja fait ſouvent tout ce que vous avez pû : car les outrages que vous pouvez avoir reçus, ne vous déchargent point de vôtre devoir, & les avances que vous avez déja faites, quelque inutiles qu'elles aient été, ne vous doivent point rebuter. Si vous voulez vous aquiter des obligations où vôtre mariage vous met, il faut continuer à rechercher S. A. E. Monſeigneur vôtre Epoux juſqu'à ce que la mort vous ſepare. Je vous demande pardon, Madame, ſi j'oſe parler ainſi avec tant de hardieſſe à V. A. E. Mais j'ay eſperé qu'elle le trouveroit bon, & ſi mes vœux étoient acomplis, il n'y auroit plus de parole d'exhortation à vous adreſſer, il n'y auroit que de la joye a vous témoigner de toutes parts. Faites moy la grace, Madame, de croire que je ſuis avec le plus profond reſpect dont je ſuis capable. &c.

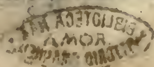


CHAPITRE IV.

La maniere de faire une letre de consolation.

IL y a des pertes qui sont si sensibles, si inattendües, & si accablantes, qu'on a besoin de consolation pour n'y pas succomber : & c'est dans ces rencontres qu'on ne sauroit se défendre d'écrire à un ami, ou à un parent, ou aux personnes qui sont revêtües d'un caractére qui les distingue, quand on a quelque accés auprés d'elles. La Nature & la Religion nous apprennent que nous devons compâtir aux maux de ceux qui sont affligez, & que nous sommes dans l'obligation de faire tout ce qui dépend de nous, pour tâcher de calmer leur douleur, & d'adoucir leurs amertumes. Les expressions naturelles & tendres sont les seules qu'on doit employer dans les letres de consolation. Il faut que le cœur y parle seul; qu'il n'y ait rien de trop brillant, ni qui paroisse

trop



trop recherché. Celui qui veut faire une letre pour consoler quelcun, doit commencer d'abord par lui témoigner qu'il prend part à la perte qu'il a faite, & qu'il entre dans sa douleur. Aprés, pour le rendre plus capable de consolation, il lui doit representer que cette perte est un coup de la Providence divine, à laquelle il se doit soûmetre. Il doit tâcher de le piquer de constance & de vertu en une occasion qui lui offre une si belle matiere de l'excercer. Il lui doit mettre devant les yeux les exemples de ceux qui ont fait des pertes à peu prés semblables à la sienne, & même plus grandes, & qui cependant n'ont pas laissé de les supporter avec résignation, & avec patience. Il lui doit parler des autres biens que la Providence luy a laissez, pour se dedomager de ceux qu'il vient de perdre. Il lui doit representer enfin, que la douleur où il se plonge est non seulement inutile puisqu'elle ne sauroit changer sa condition, mais qu'outre cela elle est incommode ne pouvant que ruiner sa santé. Toutes ces raisons doivent être acompagnées de réflexions morales, & pieuses, pour-

veu que ces réflexions soient de la portée de celui à qui on les adresse, & qu'elles soient conformes au caractére, à l'âge, & à la profession de celui qui les écrit.

Voilà pour ce qui regarde les letres de Consolation en général. Mais si par exemple on veut consoler quelcun sur la mort d'un parent, ou d'un ami, car ces sortes d'occasions sont les plus ordinaires, & celles qui reviennent le plus souvent; il faut outre ces raisons générales, en ajoûter de particulieres.

Il faut representer à celui à qui on veut départir des consolations, aprés lui avoir témoigné qu'on mêle ses larmes avec les siennes; que la mort qui le prive de son parent, ou de son ami, est un mal nécessaire & inevitable; que c'est un mal universel qui n'épargne personne; que la vie de l'homme est courte, & accompagnée d'une infinité d'infirmitez, & de travaux, dont la mort nous délivre, & que la vie de ceux qui meurent est plus heureuse que celle de ceux qui vivent sur la terre. Il faut lui répresenter ensuite que la fin de son parent, ou de son ami a été généreuse &

Chêtienne, qu'il n'a point apprehendé de mourir; qu'il a généreusement triomfé des terreurs, & des frayeurs qui precedent la mort. Enfin il faut parler du mérite & des belles qualitez de celui dont on pleure la perte. On ne doit pas toûjours se servir de toutes ces raisons. Il faut se servir des plus convenables.

Letre de Monsieur Du Bosc à Monsieur le Duc de la Force, sur la mort de Madame de Turenne.

MOnseigneur. Si la grandeur de vôtre pieté, & celle de vôtre courage étoient moins connües, il y auroit sujet de craindre que l'un & l'autre n'eussent été ébranlées par le rude coup que vous venez de ressentir, car il vous a privé d'une personne qui n'avoit peut être point de pareille au monde, & qui étant l'unique objet de vos affections paternelles, étoit en même-temps le sujet de l'estime & de l'admiration de toute la France. Sans doute il ne fut jamais de plus

plus pure & de plus belle ame en la terre, & si vous n'aviez pas la joye de voir réluire en cette digne Princesse des vertus qui sont reservées pour un autre sexe, & qui rendront l'Illustre nom de la Force immortel dans les armes, vous y envoyiez éclater d'autres que vous estimez encore davantage & qui ne sont pas moins selon vôtre cœur. C'étoit un vrai miracle de foy & de dévotion dans ce siécle corrompu : & les yeux de tout le Royaume étoient tournez sur elle, & comme sur le grand exemple de nos jours. Il semble que la gloire de vôtre Maison ne pouvant aller plus loin dans les exploits militaires, Dieu l'eût faite exprés pour montrer en elle jusqu'où peuvent aller les vertus paisibles de la grace, & les dons salutaires de son Esprit. La perte d'une si rare personne seroit capable d'abatre la constance d'un autre que vous, Monseigneur, mais vous êtes trop éclairé pour ne pas rendre à Dieu volontairement une fille qui lui apartenoit par tant de raisons. Il l'avoit faite tout visiblement pour lui ; & s'il l'avoit prétée quelque temps au monde, c'étoit d'une maniere qui té-

moignoit aſſez que ſon deſſein étoit de la reprendre bien-tôt. En effet le monde n'en étoit pas digne; & il lui faloit un meilleur ſéjour que la terre. Les Anges décendent bien quelquefois icy bas; mais ils n'y ſont pas long-tems. Il remontent incontinent au lieu de leur felicité & de la gloire. Il en a dû arriver autant à cette ame vrayement celeſte qui a paru comme un Ange viſible parmi les hommes. Aprés quelques jours de demeure icy bas, il faloit qu'elle rétournât dans cet éternel domicile, que Dieu lui avoit preparé pour y jouïr d'une parfaite béatitude. C'eſt cette infinie béatitude, Monſeigneur, qui vous empêche ſans doute de vous affliger de ſon départ: & la regardant comme un bien où vous aſpirez, vous beniſſez peut être l'ordre de la Providence, qui a voulu faire marcher devant vous une perſonne qui vous étoit ſi chere, afin que vous quittiez la terre avec moins de peine. Cependant, Monſeigneur, comme vôtre preſence en ce monde eſt extrémement néceſſaire pour l'Egliſe de Dieu, je le prie de tout mon cœur qu'il vous conſerve encore pluſieurs années, & que vous donnant

nant tous les jours de nouvelles forces ; il nous fasse jouïr long-tems & de vôtre protection, & de vôtre exemple. Croyez s'il vous plait, Monseigneur, que personne ne le souhaite avec plus d'ardeur, que celui qui prend la liberté de se dire icy, &c.

CHAPITRE V.

La maniere de faire une letre de felicitation

IL n'est pas aisé de donner des régles precises pour écrire des letres de felicitation; elles roulent sur trop de matieres differentes. Le stile en général en doit être vif & riant. Celui qui écrit de ces sortes de letres doit faire voir tout son feu & tout son esprit, la joye doit animer ses expressions qui doivent être vives & brillantes. Cependant selon la difference des sujets le stile en doit être different : & l'observation de cette régle est sur tout nécessaire selon la difference des personnes qu'on felicite. Quand on écrit à un Grand, dans ces occasions il faut s'e-

noncer d'une maniere grave & respectueuse. On ne sauroit parler avec trop de gravité & de respect à ceux qui sont élevez audessus de nous. Il faut avoir des pensées & des tours sublimes, s'exprimer d'une maniere ingenieuse, & garder un juste milieu entre un trop grand serieux & un trop grand enjoüement, à moins qu'on ne soit extrémement familier avec ces personnes eminentes, & qu'on ne soit bien persuadé qu'elles se feront un plaisir qu'on prénne de petites libertez. Alors on leur peut écrire d'une maniere enjoüée, comme le faisoit quelquefois Voiture. Mais si l'on écrit à un amy, on le doit faire avec moins de circonspection & avec plus d'ouverture de cœur. On lui doit témoigner sa joye d'une maniere naturelle. Il faut néanmoins que ce qu'on lui dit soit spirituel, enjoüé, & rempli de tous les agrémens qui peuvent inspirer une veritable joye. Le grand art de ces sortes de letres consiste à loüer celui à qui l'on écrit avec adresse, & par rapport à son sujet; à sçavoir étaler le prix du bonheur sur lequel on le felicite; & à s'exprimer de telle maniere qu'il pa-

paroisse qu'on sent ce qu'on dit.

Letre de Monsieur Arnaud d'Andilli à Monsieur de Turenne.

MONSEIGNEUR,

JE m'aquite d'un devoir qu'il faloit depuis long tems me preparer à vous rendre. Les glorieuses actions que vous avez faites me persuaderoient assez qu'elles obligeroient la Justice du Roy à vous élever à un rang que vous honoreriez. SA MAJESTÉ s'est aquitée là-dessus de ce quelle devoit à vôtre mérite : & je ne me réjouïs pas moins, Monseigneur, qu'elle vous ait fait Maréchal de France, que de voir que toute la France a lieu de s'en réjouïr. Elle y est obligée par les importans services que vous luy avez rendus, & que vous lui allez rendre. Ils commenceront à la combler de bonheur, & ils vous donneront une gloire qui n'aura jamais des bornes. Je suis avec toute sorte d'estime & de respect,

Monseigneur,

Vôtre trés-humble, &c.

CHA-

CHAPITRE VI.

La maniere de faire une letre de Remerciment.

ON doit observer à l'égard des letres de remerciment les mêmes régles générales qu'on doit observer à l'égard des letres de felicitation. Le stile en doit être different selon la difference des sujets & des personnes.

Celui qui fait un remerciment peut commencer d'abord par des témoignages de reconnoissance. Il peut commencer par loüer la générosité de son bienfaiteur, en faisant voir que cette humeur bienfaisante qui le distingue, est la vertu qui approche le plus l'homme de la Divinité, laquelle prend plaisir de distribuer à ses créatures les tresors de son abondance, ses bénedictions, & ses graces. Enfin il peut citer d'abord les exemples des personnes Illustres qui ont dispensé des biens-faits semblables à celui qu'il vient de reçevoir, & prendre de

de là occasion de faire l'éloge de celui qu'il remercie, par rapport à la dignité de sa personne, par rappport à sa naissance, & à ses vertus, ou par rapport au sujet qui fait la matiere de sa letre. Ensuite de cela il doit étaler le bienfait, en exagerer la nécessité, la grandeur, l'importance, l'utité, & l'honneur qu'il en reçoit. Outre cela il est nécessaire qu'il en examine toutes les circonstances, car il est certain qu'il s'en trouvera toûjours quelqu'une qui servira à relever le prix du bienfait, comme par exemple, si c'est une grace qui ait été accordée par un grand Seigneur, par un Prince, par un grand Roy; si c'est une grace à laquelle on ne s'atendoit pas, & qu'on n'eût osé demander. Enfin si c'est une grace nouvelle qu'on n'eût encore accordée à personne, & qu'on n'accorde qu'à lui seul. Il n'y a pas même jusqu'aux circonstance qui ne peuvent d'abord être envisagées que par les endroits les moins obligeans, qui ne puissent servir à exalter l'excellence du bien fait qu'on a reçû. Je me contenterai de marquer une de ces circonstances. Celui qui reçoit une grace, peut ne la recevoir qu'aprés l'a-

voit ſollicitée pendant long-tems. Cependant c'eſt un endroit qui eſt ſuſceptible de loüanges. Celui qui en remercie ſon bienfaiteur peut dire que le retardement eſt un effet de ſa Sageſſe, & d'une politique que tout le monde doit admirer; Que c'étoit une grace trop grande pour être accordée d'abord & ſans une meure deliberation. Enfin il doit finir d'une maniere reſpectueuſe, & par des proteſtations d'une reconnoiſſance éternelle.

Lettre de Mademoiſelle de Scuderi, au Roy de France Loüis XIV. pour le remercier d'un bienfait.

SIRE,

JE ſai bien le profond reſpect qu'on doit à vôtre Majeſté, pour prendre la hardieſſe de lui écrire, ſi ſon propre bienfait ne me l'eut donnée, & s'il n'y avoit pas trop de honte à ne pas témoigner du reſſentiment. Je le dirai même à vôtre Majeſté puis qu'elle ne m'a pas

jugée indigne de ſes graces. Il eſt déſormais de ſon interêt de recevoir avec la même bonté les trés-humbles & trés-reſpectueux remerciment que j'oſe lui en faire. Je n'ai aſſurément nulle de ces qualitez éclatantes qui attirent ſon eſtime & ſes faveurs, & en tirent un nouvel éclat.

Je ne puis moi-même juſtifier l'action de V. M. qu'en l'aſſûrant d'une reconnoiſſance éternelle. Elle a ſans doute voulu montrer en penſant à moy, qu'elle ſait trouver du tems pour les moindres choſes, comme pour les plus grandes; qu'elle n'ignore rien, & ne connoit pas ſeulement les ſervices; mais auſſi les cœurs de ſes ſujets, dont il n'y en a point qui ait plus de paſſion que j'en ai toûjours eu pour ſa gloire.

J'ai fait, SIRE des vœux pour la naiſſance de V. M. quand c'étoit un bien plus ſouhaité qu'eſperé de toute la France. J'en ait fait pour le bonheur de ſon Régne, que ſa naiſſance miraculeuſe ſembloit nous promettre. Quand on a admiré les Victoires & les conquêtes de V. M. je les ai ſenties. Quand ſon heureux Mariage, & la paix qu'elle

le donnoit à ses peuples, ont fait la prosperité de l'Etat, je n'ai fait la mienne. Quand Dieu lui a donné cet aimable Daufin, qui fait presentement les délices des deux plus grandes Reines qui ayent jamais été, j'en ai eu une joye particuliere. Et si je l'ose dire, toute cachée que je suis dans le monde, mon zele, & mon affection m'ont fait suivre V. M. depuis son berceau jusqu'à son char de triomphe. Il n'y a guere d'apparence, SIRE, que je cesse aujourd'huy, qu'à tant de devoirs d'inclination je puis ajoûter la joye d'avoir eu quelque petite part aux pensées du plus grand Roy du monde, & d'avoir été du moins un moment dans cet esprit, qui n'est que justice, que lumiere, que gloire, & que grandeur.

Mais, SIRE, il ne m'appartient pas de loüer V. M. bien que ce soit aujourd'hui l'ocupation de toute la terre. Il n'est pas juste, quelque bonté qu'elle peut avoir, de l'arrêter inutilement, elle dont tous les momens sont autant d'action utiles & glorieuses. Qu'elle me pardonne, s'il lui plait ce peu que je lui en ai fait perdre. Je voulois lui

faire connoître que je sai parfaitement le prix que donne à un bienfait une main aussi illustre que la sienne, afin qu'elle comprit plus aisément avec quel zele, qu'elle fidelité, & quel respect je serai toute ma vie, &c.

CHAPITRE VII.

La maniere de faire une letre, de recommandation.

ON recommande deux sortes de personnes. Il y en a qui sont cheres, que nous aimons extraordinairement, qui sont revêtües de grandes qualitez, & ausquelles nous avons des obligations. Il y en a d'autres que nous ne connoissons pas trop particuliérement; qui n'ont que des qualitez mediocres, & que nous ne recommandons que par un simple mouvement de civilité, & parce qu'elles nous ont été recommandées. A l'égard de ces premieres personnes on ne doit jamais manquer de les loüer & de donner à connoître qu'on s'in-

tereſſe veritablement à ce qui les touche. On doit faire voir par des raiſons convainquantes, qu'on eſt obligé d'employer ſon credit, ſon autorité, & tous ſes ſoins pour leur rendre ſervice, & témoigner qu'on regardera la faveur qu'on demande comme ſi on la devoit recevoir ſoi même. Pourvû que cela ſoit dit d'une maniere vive & capable de perſuader à celui à qui l'on écrit, qu'on parle avec ſincerité, on peut paſſer à d'autres affaires. Cependant avant que de finir, il faut repeter la même demande. Ces ſortes de repetitions ne ſont jamais blâmables dans les occaſions de cette nature.

Pour ce qui regarde les autres perſonnes, on ne les recommande pas avec la même chaleur. Il ne faut pas toutesfois le faire d'une maniere trop indifferente, ſur tout, ſi on eſt ſollicité par un ami à écrire une letre, ou par une perſonne conſiderable. Ceux qui écrivent en faveur de ces ſortes de perſonnes, le peuvent faire quelquefois par apoſtille.

Letre de recemmandation de l'Abbé de la Trappe, à un grand Magistrat pour un de ses amis.

MOnsieur, je n'ai pas renoncé d'une telle sorte aux devoirs de la vie Civile, que je ne tienne encore au monde par l'amitié. Quand les interêts des personnes qui me sont cheres, me viennent chercher dans ma solitude, je ne leur ferme pas la porte de mon cabinet. Le Gentilhomme qui vous rendra cette letre, est de ces personnes qui ne me peuvent être indifferentes. J'ay appris qu'on lui faisoit de la peine: & quelque soin que j'aye de mon repos, je ne saurois m'empêcher de prendre part en ses affaires, & de souffrir avec lui. Mais aprés l'avoir plaint, je voudrois le soulager, & lui rendre mon amitié plus effective. C'est ce qui m'oblige, Monsieur, d'avoir recours aujourd'hui à vôtre protection, & de vouloir vous supplier trés-humblement de vouloir appuyer une cause que je ne vous recom-

manderois pas ſi je la croyois mauvaiſe. Tout le monde me dit que vous me faites l'honneur de m'aimer; & je n'en puis douter aprés ce que vous avez dit vous même à trois ou quatres de mes amis. Ils n'ont pas laiſſé perdre une ſeule de vos paroles; & m'en ont rendu un conte ſi fidele, que je ſerois inſenſibles aux bonnes nouvelles, ſi je n'avois apris celle-là avec beaucoup de joye. Un autre que moy concevroit là-deſſus de grandes eſperances. Mais comme il n'y a rien qui vaille autant que vôtre eſtime, c'eſt là que je bornes mon ambition. Oui, Monſieur, je me contente de vos bonnes graces toute pures, & je ne veus pas même vous dire un ſeul mot de ce que j'avois lieu d'attendre de la Cour, encore que vous ſoyez bien faiſant, & que je ſois avec tout le zele poſſible, Monſieur, vôtre, &c.

CHAPITRE VIII.

La maniere de faire une letre de compliment.

LE but des Letres de Compliment est de loüer les personnes à qui on écrit ; de leur dire des choses obligeantes; de leur demander la continuation de leur amitié; & de leur faire des protestations qu'on est entierement devoüé à leur service. Mais cela se doit faire d'une maniere naturelle, & sans aucune affectation. C'est proprement dans ces letres qu'on doit écrire comme l'on parle. Elles doivent être courtes, & plûtôt serieuses qu'enjoüées. La plupart des gens s'imaginant que ces letres sont fort aisées, mais ils se trompent. Rien n'est plus difficile que les tours aisez & naturels. Ainsi pour y réüssir, il ne faut pas s'élever audessus de son genie. Il ne faut s'exprimer que comme on le feroit dans une conversation. Tout ce dont on se doit piquer est de clarté, & de politesse.

Let-

Letre de Mr. Chapelain, à Monsr. Gevartius, Greffier de la Ville d'Anvers.

MOnsieur. Ayant dés ma jeûnesse admiré vôtre érudition, & profité de ce que vous publiâtes lorsque que vous étiez en France cheri de tous nos Savans, & sur tous de Monsieur le President de Mêmes: il m'a été fort doux de pouvoir indiquer vôtre grand merite dans les letres à Monsr. Colbert intendant général de France, quand il eut découvert dans l'esprit du Roy le beau desir de témoigner aux personnes qui vous ressemblent, le cas qu'il en faisoit, & qu'il l'eût fortifié par son suffrage, jusqu'à en solliciter l'ordre, afin de l'accomplir sans retardement. La lettre qu'il vous en écrit par le commandement de S. M. & celle de change dont il l'a accompagnée, vous devront plaire comme un effet de vôtre reputation, qui se verra couronnée par cette marque d'honneur, d'autant plus considerable, que la part dont elle vous vient est plus di-

digne de veneration. Ce que j'ai pû reconnoître des intentions de S. M. est de ne prétendre pas vous faire ce present comme un bien dont une personne aussi accommodée que vous eût besoin, mais comme une preuve de l'estime qu'elle fait de vôtre science. Je ne doute point, Monsieur, que vous ne la ressentiez autant qu'elle en est digne, & que vous ne fassiez savoir à Monsieur Colbert par vôtre réponse combien vous lui étes obligé d'un office si généreux, & si volontaire. Pour moy il me suffira que vous ayiez le mien agréable, & que vous me teniez, comme je le veux toûjours être. Monsieur,

Votre trés-humble & trés-obéïssant serviteur, *Chapelain.* A Paris ce 38. Juin 1663.

CHAPITRE IX.

La maniere de faire une letre d'Acusation.

IL n'y a guere de personnes plus odieuses dans un Etat que celles qui se mettent sur le pié d'acuser les autres. Les delateurs des profession ont été toûjours regardez comme des pestes publiques : & c'est par cet endroit que de grand hommes se sont entierement perdus de reputation. Il y a des occasions, néanmoins où l'on est forcé de prendre ce parti : mais dans cette triste nécessité il ne faut rien mettre en avant qu'on ne prouve ou qu'on ne soit en état de prouver. La raison en est, qu'on ne sauroit éviter l'un de ces deux inconveniens, ou d'être puni d'une maniere exemplaire, ou de passer pour méchant, ou pour imbecille. Le stile de ces letres doit être concis, clair, denüé de trop grands ornemens, & de façons de parler trop brillantes. Tout en doit être naturel ; & sur tout qu'il paroisse que ce n'est ni envie,

ni

ni vengeance, ni aucun interêt injuste qui nous fait agir dans cette rencontre.

Lorsque le crime de celui qu'on acuse est atroce, on ne sauroit se dispenser d'employer des termes durs. Il faut tâcher pourtant de les éviter tout autant qu'on peut principalement si la reputation de la personne qu'on accuse n'a jamais été ternie par aucun crime. Rien ne preuve tant le desinteressement d'un acusateur, qu'une grande moderation. Et aprés tout les bonnes preuves, font bien plus d'effet que toutes les injures qu'on pourroit dire.

On est au reste toûjours dispensé de se déclarer acusateur, excepté lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu, de l'interêt de l'Etat ou quand il paroit par des violences qu'on en veut à nos biens à nôtre réputation, & à nôtre vie.

Extrait d'une letre de l'Evêque d'Angelopolis, au Pape Innocent X. sur les converſions que les Jeſuites font dans les Indes.

TOute l'Egliſe de la Chine, gemit, Trés S. Pere, de voir qu'elle n'a pas été inſtruite mais trompée, quand on lui a donné les enſeignemens, & les rudimens de la Foy Chrêtienne. Elle crie, elle ſe plaint qu'on l'a privée des droits Eccleſiaſtiques, que la Croix de Jeſus-Chriſt lui a été cachée, qu'on lui a permis d'obſerver les Cérémonies Payennes, & que les rites de la Religion Chrêtienne n'ont été établis, qu'aprés avoir été corrompus, & ſoüillez; que les Idolatres Chriſtianiſans, & que les Chrêtiens Idolatrans ont été reçûs à la même Table, aux mêmes Autels, & aux mêmes ſacrifices. Elle voit avec douleur, que Chriſt, Beliad, & ſes Idoles ſous un maſque de Religion Chrêtienne ſont adorez enſemble, ou plûtôt que la Foy Chrêtienne eſt dépravée, & demeure

demeure corrompüe sous un masque de Paganisme.

J'ai un Volume entier des Apologies des Jesuites, dans lesquelles ils confessent non seulement, mais ils défendent toutes les erreurs dont les Neophytes Chinois sont prevenus, ou par la négligence ou par la mauvaise instrution de leurs maitres. Je le dis encore une fois, quelle espece de Religion, quel Ordre Ecclesiastique est cela, selon lequel une Nation nombreuse, fine, & spirituelle, & par consequent plus propre à recevoir les lumieres de la Foy & de l'instruction n'est pas attirée aux régles de la Foy de ses maitres; mais au contraire, les Neophytes & nouveaux convertis attirent leurs Maitres à la participation de l'Idolatrie, & aux Culte abominables des Demons: de sorte que ce n'est pas le pescheur qui prend le poisson; c'est le poisson qui prend le pescheur.

Qu'on lise les Annales Ecclesiastiques qu'on voye les premiers monumens de la Foy Chrêtienne, & la maniere dont la Foy & la Religion Chrêtienne s'est répanduë dans le monde. A-t-on caché même pour un moment la Croix

de

de Jesus-Christ aux Payens par prudence charnelle ? A t-on privé au absous les Neophytes & nouveaux convertis des Cinq Commandemens de l'Eglise, de la mortification, du Jûne de la Penitence, de reçevoir l'Eucaristie au moins tous les ans une fois, & de la Confession auriculaire ? A-t-on permis aux Nouveaux Convertis non seulement d'assister aux abominables sacrifices de l'Idole, mais même de se soüiller en sacrifiant eux-mêmes. Le Demon sera fort aise si je ne me trompe, de voir dans ses Temples & à ses sacrifices non seulement ses anciens Disciples, mais aussi les nouveaux Convertis & même quelquefois ceux qui travaillent à la propagation de la Foy, & de les voir ployer le genou avec les Idolatres, faire les mêmes protestations publiques, & les mêmes encensemens, qu'eux.

CHAPITRE X.

La maniere de faire une letre, où l'on entreprend de se deffendre, ou de deffendre quelcun.

RIen n'est plus naturel que de se défendre lorsqu'on est acusé il n'y a même rien de plus juste. Les Apologies ont été de tout tems permises. Nous en avons des exemples trés-remarquables dans l'histoire Sainte, & dans celle de la Primitive Eglise.

Le stile des letres où l'on entreprend de se défendre soi-même, ou de défendre quelcun, doit être le même que le stile des letres d'accusation, où un acusé, quel grave que soit l'acusation qu'on lui fait ne sauroit parler avec trop de moderation. A la verité la maniere de se défendre ne doit pas être froide, mais aussi elle ne doit pas être emportée. L'une & l'autre de ces deux extremitez ne sauroit manquer de lui faire tort. Il doit faire voir d'abord qu'il est surpris

qu'on s'en prenne à lui, qu'il eſt dans une néceſſité indiſpenſable de faire l'Apologie qu'il entreprend ; que c'eſt un devoir qu'il doit à ſon honneur, & à ſa réputation, ou à l'honneur & à la réputation de celui qu'il défend. Aprés quoi il doit refuter les raiſons de ſon acuſateur, ce qu'il peut faire, ou en les refutant les unes aprés les autres, ou en ne refutant que les plus fortes, faiſant ſentir néanmoins qu'on mépriſe les autres à cauſe de leur foibleſſe, & parce qu'elles ſe refutent elles-mêmes.

Letre de Monſr. Arnaud, à Monſr. le Tellier, Chancelier de France, contre des acuſations de Cabales qu'on lui faiſoit, & ſur le deſſein qu'il avoit de ſe retirer.

MOnſeigneur. Etant ſi peu conſiderable dans le monde, & n'y tenant aucun rang qui puiſſe attirer les yeux ſur moy, j'aurois regardé comme une vanité ridicule de m'imaginer que l'attention de ce que je fais pût détour-

 ner

ner un ſeul moment le plus grand Prince de la terre de ces ſoins importans qui doivent faire le repos & la felicité de tant de peuples: mais ce qui me devoit être un ſujet de vanité me l'a été d'une douleur trés-ſenſible, quand j'ay appris depuis quelque tems que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moyen bien deſavantageux pour moy, d'engager S. M. à jetter ſes regards ſur une perſonne qui le merite ſi peu en toute maniere; ça été Monſeigneur, en me repreſentant à un Prince ſi vigilant, & ſi appliqué à prevenir tout ce qui peut cauſer quelques troubles dans ſon Etat, comme un homme d'intrigues & de Cabales, qui a des liaiſons & des correſpondances par tout, qui ſe mêle de tout, à qui s'adreſſent tous les mécontents des Provinces, & qui tient chez lui des aſſemblées dont les ſuites ſont à craindre. Je n'aurois jamais crû, Monſeigneur, que le Roy dût s'occuper de moy, j'aurois encore moins crû pouvoir être aſſez malheureux pour lui être repreſenté ſous une figure ſi hideuſe, que j'oſe dire être telle qu'on n'en pouvoit choiſir une qui me reſſemblat moins, & dont tous

les traits fussent plus contraires au bien & au mal qui peut être en moy ; car comme tous ceux qui me connoissent rendent témoignage que je ne suis pas assez méchant pour avoir de tels desseins; ils savent aussi, ce que je n'ai pas honte de reconnoitre, que je n'ai pas assez d'esprit & d'habileté pour les excuter, si j'étois assez abandonné de Dieu pour les avoir ; Cependant, Monseigneur, on ne peut douter aprés ce qu'en a dit Monseigneur l'Archevêque de Paris, & ce qu'il a bien voulu me faire savoir, que ce ne soit l'impression qu'on a donnée de moy à S. M. Il a témoigné qu'il ne s'agissoit point icy de ma foy, ni de ma doctrine, & qu'il n'avoit fait qu'executer les Ordres du Roy, qui n'avoit en vûe que d'assurer le repos de son Etat, & d'arrêter les Cabales qui le pourroient troubler: c'est aussi ce à quoi se rapporte ce que S. M. me fit dire par Monsieur de Pompone, que je ne souffrisse point qu'on tint des Assemblées chez moy, & ce qu'on a apris de Monseigr. de Paris, qu'il y avoit ordre d'intercepter les letres que j'ecrivois & qu'on m'écrivoit : jusques-là qu'une de mes parentes étant

fort malade, & aiant desiré que je demeurasse auprés d'elle pour lui parler de Dieu & la disposer à bien mourir, parce que quelques personnes qui avoient affaire à moy m'y étoient venus trouver, on a seu qu'on en avoit rendu conte à S. M. & qu'on lui avoit fait passer ces visites pour une continuation de ces Assemblées, qu'elle ne veut point souffrir. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'ayant tant de justice & tant de bonté, vous ne me plaigniez d'être tombé par des médisances si peu vraisemblables, dans une disgrace que je n'ai point meritée, & à laquelle je ne sai point de reméde humain, car quelque persuadé que je sois que ce seroit manquer à ce que je dois à S. M. que de souffrir sans douleur qu'on m'ait noircy dans son esprit d'une si étrange maniere, & qu'il n'y ait rien que je ne voulusse faire pour me laver d'une tâche si honteuse en l'éclaircissant de la pureté de mes sentimens, & de l'ardeur de mon zele, je me trouve reduit à n'avoir aucun moyen de le faire, tant mes ennemis ont taché de m'en fermer toutes les voyes, jusqu'à porter S. M. à me faire un crime à moy

ſeul de ce qu'elle a jugé être de ſa gloire de permettre au moindre de ſes ſujets. Vous le ſçavez, Monſeigneur, & Monſeigneur de Paris l'a confirmé de nouveau ayant eu la bonté de me faire dire que ce qu'on avoit ſçu d'une requéte que je voulois preſenter au Roy m'auroit attiré de mauvaiſes affaires, s'il n'en avoit détourné le coup; ne pouvant donc travailler à ma juſtification en la maniere que je le ſouhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins en tout ce qui dépendra de moy, ce qui peut ſervir de matiere à la calomnie; & ainſi comme elle n'eſt fondée que ſur des commerces innocens, que l'on fait paſſer pour criminels, ſur des viſites que l'on me rend, & ſur des letres que l'on m'écrit, je me ſuis perſuadé que Dieu demandoit de moy que je me reduiſiſſe au même état où j'ai été durant tant de tems, afin qu'étant comme les morts qu'on oublie & que tant de gens que je ne puis empêcher de s'adreſſer à moy tant que je parois en public, ne pouvant plus ni me viſiter, ni m'écrire l'on ne puiſſe plus auſſi fonder comme l'on a fait juſqu'icy des acuſations, de Cabales ſur des viſites

qu'on me rendroit, & ſur des letres qu'on m'écriroit. Je ne croy pas, Monſeigneur, qu'il y ait perſonne qui n'approuve cette réſolution & qui ne la regarde comme une des plus grandes marques de la paſſion que j'ai de ne rien faire qui puiſſe déplaire au Roy ou qui au moins n'avoüe qu'on peut appliquer icy cette parole d'un Ancien; *Qu'il ſoit permis de ſe cacher, c'eſt la moindre liberté qu'un Roy ſauroit accorder.* Ce n'eſt pas que je n'aye bien prévû que l'état où je me ſuis mis pour autant de tems qu'il plaira à Dieu pût être nuiſible à un homme de mon âge, qu'on s'y trouve privé de beaucoup de ſecours & d'aſſiſtance, dont la vieilleſſe pourroit avoir beſoin, & que la Nature a peine de ſe ſoutenir, n'étant plus appuyée ſur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde qui eſt la compagnie de ſes amis, mais Dieu tient lieu de tout à qui ſacrifie tout pour lui, & je croy faire pour Dieu ce que je fai pour ôter au Roy l'inquietude qu'on lui donne de mes prétendues Cabales, & pour luy fournir par là quelque ocaſion de remettre les choſes dans le calme qui n'a pû être troublé que par

ces

ces langues trompeuſes dont le Roy prophete demande d'être délivré. C'eſt Monſeigneur, ce que j'ay crû que vous ne trouveriez pas mauvais que je priſſe la liberté de vous écrire, ne l'oſant faire à S. M. même. Je ſuis mauvais Courtiſan & ſi malhabile pour traiter avec le grand monde quelque dangereux Cabaliſte qu'on me faſſe, que je ne ſai pas même quelle priere je vous dois faire ſur cela, ni s'il eſt à propos que je vous en faſſe aucune. J'ai deſiré ſeulement que vous ſoyez perſuadé de mon innocence: Vôtre zele pour la juſtice ſera le reſte ſelon les vœux que lui donnera cette ſageſſe conſommée qui en régle toutes les démarches, & quoi qu'il en arrive je ſerai toûjours avec un profond reſpect, & une inviolable fidelité,

Monſeigneur,

Vôtre trés humble & trés-obéïſſant ſerviteur. A. Arnaud.

CHAPITRE XI.

La maniere de faire une letre de loüanges.

IL y a des letres où l'on eſt obligé de donner des loüanges aux perſonnes à qui l'on écrit, comme on l'aura pû remarquer dans les régles que j'ay déja données. Mais parce que ce ſont des loüanges qu'on entremêle avec les autres choſes qu'on dit, & qu'on ne donne qu'indirectement, & comme en paſſant pour ainſi dire, il faut parler de ces letres que l'on n'écrit que dans la ſeule vûe de loüer. Pour reuſſir dans ces ſortes de letres il faut que les loüanges qu'on veut donner ſoient tirées de la perſonne à qui elles doivent être données, & non pas de leur propre matiere, parce que pour être juſtes elles ne doivent être propres qu'à celui dont on entreprend de faire l'éloge. Si pour loüer un homme ſavant on s'étendroit ſur l'érudition, & ſur le ſçavoir en général, qui ne voit qu'on feroit

un portrait qui pourroit convenir à tous les hommes doctes, & qui ne designeroit pas celui qu'on loüe. Il faut donc que les loüanges qu'on lui donne lui soient si particulieres qu'elles ne puissent pas convenir à un autre.

Les sources dont on peut tirer les loüanges, sont la naissance, les qualitez exterieures, la fortune même, & les vertus. C'est principalement les vertus, sur lesquelles il faut s'étendre. Il n'est pas nécessaire pourtant de les loüer toutes dans une letre; il y auroit en cela trop d'affectation. On doit s'attacher aux plus éclatantes.

Il n'y a rien de plus difficile que de loüer, parce qu'il faudroit loüer d'une maniere nouvelle, rien n'étant plus insipide que de dire ce que les autres ont déja dit. Cependant comme depuis qu'il y a des hommes on loüe, & qu'il est peut-être impossible de trouver des traits nouveaux, il faut supléer à cela; le stile seul, & le tour y pourront supléer. En général, il faut que le stile des letres de loüanges soit sublime. Il ne doit pas néanmoins l'être toûjours. Les Circonstances de l'âge, des qualitez,

de l'humeur, & du Caractére de la personne dont on fait l'éloge en doivent régler le choix. La plus part des régles qu'on vient de donner se trouveront plus étendues lors qu'on parlera de la maniere de faire un Panegyrique.

Letre de Monsieur Conrart à Monsieur Du Moulin.

MOnsieur, ce ne vous est pas une nouveauté de recevoir des letres de personnes qui vous sont inconnuës. Vôtre réputation qui s'étend au delà des bornes non seulement de la France, mais aussi de l'Europe, peut bien avoir sans merveille, des admirateurs à Paris, dont vous ne connoissez point les visages; & je ne pense pas que vous trouviez fort étrange que le fils d'un des hommes du Monde qui étoit le plus vôtre serviteur, vous assûre qu'il a herité cette qualité de son Pere. Que si j'ai tant tardé à m'acquiter de ce devoir, ce n'est pas que je n'en aye toûjours eu le desir; mais il me faloit une ocasion aussi favorable que celle que Monsieur de Bal-

zac me fournit aujourd'huy, & il ne s'en rencontre que rarement de semblables. Je prétens donc, Monsieur, que le nom que je porte, & le present que je vous fais de la part de nôtre Amy, vous fassent excuser la liberté que je prens maintenant, & toutes les importunitez que ma reconnoissance vous pourra causer à l'avenir. Pour cette mauvaise, letre, elle passera s'il vous plait parmy tant d'autres excellentes dont elle est accompagnée, comme une de ces petites fleurs qui n'ont point de nom, passe quelquefois dans un bouquet de Tulipes, & d'Anemones. Elle ne peut meriter auprés de vous aucune estime, & encore moins augmenter celle que vous ferez des autres. Quand je vous dirois que leur Auteur est un des premiers & des principaux qui ont donné à nôtre langue la pompe & la politesse qu'elle peut disputer aux plus nobles de celles qui sont vivantes, je ne vous dirois rien que vous ne sçussiez mieux que moy. L'opinion que vous avez du stile de Mr. de Balzac & de sa façon d'écrire lui est plus glorieuse & plus consirable que l'aprobation d'une Province

toute entiere, & quoi que vous ſoyez tous deux de differente créance, il peut oppoſer le jugement que vous faites de ſes ouvrages, aux contradictions de tous les Moines. Auſſi vous honnore-t-il avec une paſſion particuliere, & je vous puis aſſurer que s'il étoit de nôtre Religion, il n'auroit jamais des ſentimens contraires aux vôtres. En quoi je puis dire ſans orgueil que je ſuis plus raiſonnable & plus heureux que luy. Et bien que j'admire en vous, Monſieur, les graces que la Nature & les treſors de l'étude & les ſciences vous ont fait acquerir, je mets toutesfois ces biens là au deſſous de ceux que vous avez reçûs immediatement du Ciel. La Philoſophie & l'Eloquence ne ſont que des inſtrumens dont vous vous ſervez pour mettre en œuvre les pierres precieuſes de la Theologie. Vous avez joint la ſubtilité d'Ariſtote, l'Elegance de Ciceron, & la briéveté de Seneque avec la doctrine de S. Paul, & avez arraché par la force & par la netteté de vôtre ſtile les Epines de la Scholaſtique qui rendoient les ſublimes myſteres de nôtre Foy ſi ardus & ſi difficiles à comprendre. En un mot, Monſieur,

fieur, vous avez trouvé l'art d'enfeigner la verité, de refuter le menfonge, de corriger les vices, & d'être agréable tout enfemble. En travaillant d'une main au bâtiment de la vraie Jerufalem vous combattez de l'autre ceux qui la veulent detruire. Vos Predications & vos Ecrits gagnent tous les jours des Ames à nôtre Seigneur, & leur font quiter le libertinage ou la fuperftition; & foit que vous plantiez de nouvelles fleurs dans le jardin de l'Eglife, ou que vous arrofiez celles que Dieu y a fait naître, il donne l'accroiffement à tout ce que vous cultivez. Quand je confidere les excellentes qualitez de Monfieur de Balzac, j'ai regret qu'une plante fi exquife demeure en un terroir où elle n'a point la vraie nourriture qui lui eft propre, & fous un air infeƈté. Sa converfion feroit bien un ouvrage digne de vôtre pieté & de vôtre fuffifance; mais il faut qu'il foit touché d'enhaut avant que de vous croire fur ce fujet, & que Dieu lui ouvre les yeux pour entrer dans le chemin ou vous pouvez lui fervir de guide. Cependant puis que la Charité ne nous défend pas le commerce pour des cho-

ses civiles avec ceux qui n'ont pas les mêmes sentimens que nous pour les choses du Ciel, & qu'il arrive souvent que les Conferences morales sont des instrumens de leur salut ; je m'imagine que vous ne lui refuserez pas la continuation de vôtre correspondance, & de vôtre amitié. Le present qu'il vous fait est un témoignage qu'il la desire extremement ; & puis qu'il vous le fait par mes mains, vous jugerez bien que je ne dois pas avoir une petite part en ses bonnes graces, & que m'aiant choisy entre tant d'autres personnes qui lui pourroient rendre ce petit service, il a voulu vous faire connoître qu'il a une bonté particuliere pour moy, & vous m'obligerez civilement à m'honorer de vôtre bienveillance & à me tenir,

Monsieur,

Pour vôtre trés-humble affectionné serviteur. CONRART.

A Paris ce 20. May 1636.

CHA-

CHAPITRE XII.

La maniere de faire une letre où l'on entreprend de blâmer quelcun.

CElui qui veut faire une letre pour blâmer quelcun, n'a qu'à prendre le contrepié de ce qu'on vient de dire dans les régles qu'on a données pour reussir à faire un Eloge. Mais on doit remarquer que comme ces sortes de letres ne sont à proprement parler que des satyres, on n'en doit jamais écrire que dans une nécessité indispensable, & contre trois sortes de personnes. Contre ceux qui décrient & deshonorent la Religion; contre ceux qui trahissent l'Etat; contre ceux qui tâchent de flétrir un particulier, ou tout un corps par des calomnies & des impostures. Le stile de ces letres doit être vif. Les expressions en doivent être délicates. Et si la personne qu'on entreprend merite d'être tournée

tournée en ridicule, il faut que cela se fasse d'une maniere agreable. On peut l'attaquer d'abord sans aucun ménagement: mais aussi il est permis de chercher des adoucissemens, & des détours avant que de lui porter les coups qu'on luy prépare.

Letre de Mr. Heidanus, pour blâmer Mr. de L'Abbadie au sujet de Mr. Wolzogue.

SI selon l'admonition de l'Apôtre, il ne faut point recevoir facilement d'acusation contre l'Ancien, à plus forte raison doit-on prendre garde à n'en intenter temerairement & sans des grandes & pressantes raisons; particulierement si la reputation & l'Orthodoxie de celui qu'on accuse sont attaquées par des Ecrits publics, à la face de l'Eglise. En effet par ce moyen on ôte au Docteur sa reputation sans laquelle il ne peut rien faire de loüable; On lui ravit par avance le fruit de son travail; On lui fauche la moisson qu'il esperoit de re-

cueillir de sa Doctrine ; On trouble la paix & l'Edification de l'Eglise; on le rend suspect; ce qui est la source de toutes sortes de scandales. Car c'est de là que procedent l'aversion des auditeurs, la formation des partis, les sectes, la colere, l'envie, la haine, & ensuite le tumulte ; & toute mauvaise œuvre. Certainement il n'y a personne qui doive souffrir, qu'on l'accuse d'heresie, & moins encore celui qui occupe avec loüange une place publique dans l'Eglise; celui qui a passé sa vie sans donner aucun scandale; qui est distingué par son sçavoir & par son Eloquence ; qui aime la conservation de l'ordre; & dont le travail n'est pas inutile au Seigneur : car enfin il sembleroit que par son silence il fut prodigue de sa réputation, & qu'il ne se mit nullement en peine de son innocence. Que s'il est probable que celui qui porte les accusations d'heresie soit un aversaire transporté par la colere, par la haine, par l'envie, par le desir de se venger, & qu'on puisse presumer tant soit peu, qu'il poursuit sa propre cause, ou parce que celui qu'il accuse a été son principal ennemi : ou par ce



qu'on eſt convaincu que c'eſt un homme d'un naturel colere, ardent de la langue & de la main ; & d'un temperament à ne point ceder ; il faut que ceux qui doivent juger de l'accuſation marchent d'autant plus lentement, & qu'ils s'abſtiennent de juger, de peur qu'ils ne ſe laiſſent ſurprendre à leur prejugez, & qu'ils croyent que ce qui ne doit être imputé qu'à la colere, qu'à la haine, qu'à l'amour propre & autres malheureuſes paſſions, ne procede que de l'amour de deffendre la verité. Mais auſſi ſi on peut prouver, que celui qui a été accuſé d'hereſie eſt innocent, & que les erreurs criminelles qu'on lui impute ne lui ſont imputées que calomnieuſement & d'une maniere Scholaſtique ;qu'on a pris à contre-ſens les paroles en les détachant, & leur donnant une interpretation qu'elles ne peuvent point recevoir de la maniere qu'elles ſe trouvent placées; Il eſt certain que puis qu'il n'y a point de faute en celui qui eſt accuſé, elle doit être toute entiere du côté de l'accuſateur, & que par la loy du Talion il doit porter lui-même la péne qu'il a tâché de faire porter ſur ſon frere, Deut. 19, 18. 19.

A-

Aprés ces réflexions je n'ai pû assez m'étonner avec quel front, & par quel esprit, un homme qui ne fait que d'arriver en ce Pays, & dont le nom étoit inconnu avant son établissement, a d'abord entrepris d'usurper une si grande autorité dans les Eglises du Pays-Bas. Il s'est soustrait à l'ordre qui y est reçû, & à la Discipline, & s'est ingeré de reformer les Pasteurs, & les Troupeaux, comme s'il n'y avoit icy de Regenerez que ceux qu'il formera lui-même, où que la Vocation de reformer les mœurs n'ait été adressée qu'à lui seul. Si sa vocation n'est pas ordinaire, & la même que celle des autres Pasteurs, & qu'il vueille qu'on croye qu'il en a reçû une extraordinaire, que ne prouve-t-il sa Mission par quelque signe, & par quelques actions qui répondent à ce grand Emploi ? On ajoûtera foy à ce qu'il dit. Mais puis que châcun doit être connu par ses œuvres, & que la Sagesse qui est d'enhaut doit être découverte par une bonne conversation & débonnaireté, comme étant pure, pacifique, moderée, traitable, pleine de misericorde & de bons fruits, sans faire beaucoup de difficultez, & sans hypocrisie, telle

que St. Jaques la décrit 3. 17. Qui eſt-ce qui ne jugeroit, voyant, que bien loin d'avertir ſon frere en particulier, ou de lui faire parler par des Témoins, il l'accuſe en public devant tout le monde, de tant de crimes & de tant d'hereſies, que ſi ſon accuſation étoit veritable, il devroit avec juſtice non ſalement perdre ſa réputation, mais être privé de ſa Charge. Qui eſt-ce, di je, qui ne jugeroit par cette perverſe façon d'agir, que ſon accuſation n'ait procedé d'une ſageſſe terreſtre, animale & Diabolique, & que ce ne ſoit un débordement, & un excez de colere, de haine & de vengeance? Ce que je dis avec d'autant plus de hardieſſe, que j'ai lû les extraits de l'Accuſateur, & ce que l'Accuſé y a reparti où je n'ai rien trouvé qui merite d'être diffamé & proſcrit comme une hereſie. En effet pluſieurs choſes ſont reçûes, & entenduës contre l'intention de l'Auteur & contre ſa penſée. Quelques autres étant ſeparées de ce qui précede & de ce qui ſuit, ſont détournées en un mauvais ſens. D'autres qui auroient pû être dites, peut-être plus commodement, ſont infiniment exage-

rées, & accusées contre toute justice. Plusieurs choses sont imputées à l'Auteur contre toute sorte de droit, & ne sont dignes de reprehension que parce qu'on a corrompu son opinion & sa pensée. Mais outre cela il me semble avoir remarqué que le stile fleuri de l'Auteur, qui ne se fait sentir qu'aux sçavans, & à ceux qui y prennent bien garde, a donné occasion au Censeur de se tromper. Que si tous les Ecrits mêmes des plus excellens hommes, devoient être censurez sur ce pié, & avec une semblable rigueur, il est certain qu'il n'y a point d'innocence qui puisse être à couvert contre les injures des Calomniateurs. De sorte que si au lieu de la Colere & de la vengeance qui sont de trés mauvais conseillers, l'Acusateur eut pris conseil de la charité, qui de la maniere qu'elle est depeinte par l'Apôtre de ses plus vives couleurs, n'est point envieuse, ne se porte point deshonnêtement, mais espere tout, croit tout, & supporte tout ; je suis assuré qu'au lieu d'une censure si amere, nous eussions eu de la même main, à l'égard de

ce livre, une belle loüange, comme il le merite effectivement.

A Leyden le 24. Mars 1669.

Abraham Heidanus.

CHAPITRE XIII.

La maniere de faire une letre d'Excuse.

UNe letre d'excuſe n'eſt à proprement parler, qu'une letre de compliment. Le but particulier qu'on s'y propoſe, eſt de perſuader à la perſonne à qui l'on écrit qu'on ſeroit au déſeſpoir d'avoir perdu ſes bonnes graces, qu'on regarderoit le malheur de lui avoir déplû comme le plus grand de tous les malheurs. Il faut le prévenir enſuite d'une maniere obligeante ſur tous les ſujets qu'on peut ſoupçonner qu'il peut avoir de ſe plaindre. Et pour achever de le deſabuſer ſur tout ce qui pourroit être capable de lui inſpirer de la froideur, il lui faut témoigner d'une maniere vive qu'on a trop d'eſtime pour ſon merite pour l'avoir voulu deſobliger ; que ſi cependant il a lieu de ſe croire offenſé le moins du monde, il n'eſt rien qu'on ne s'offre à faire pour lui donner

une pléne ſatisfaction. On en peut dire ou plus ou moins, les circonſtances devant régler cela. Mais il eſt certain qu'on n'en ſçauroit trop dire, ſi la perſonne auprés de laquelle on s'excuſe eſt élevée au deſſus de nous, ou pour ſon âge, ou pour quelque emploi éminent, ou par un merite extraordinaire, ſur tout ſi veritablement on a manqué à ſon égard, ou ſi on a donné lieu à le croire. Le ſtile de ces letres ne ſçauroit être trop naif, & on y doit faire regner par tout un caractere de ſincerité qui ſe faſſe ſi bien ſentir qu'on ne puiſſe point douter de ce que l'on dit.

Letre de Mr. d'Ablancourt, à Mr. Patru, pour s'excuser de ce qu'il ne lui a pas communiqué son changement de Religion.

MOn cher, que direz-vous de m'être fait de la Religion sans vous le communiquer? vous pouvez bien croire qu'en toute autre chose je me fusse comporté autrement. Mais vous sçavez bien que les Autels ont un privilege particulier, & que l'amitié quoi qu'elle mette tout en commun, se reserve cela de propre. D'ailleurs cela n'eût servi qu'à vous mettre en peine & moy aussi. J'ai dû ce me semble y bien penser, puis qu'il y alloit tant du mien; & cela étant, à quoi bon vous aller rompre la tête d'une chose où je ne vous eusse pas voulu croire? D'ailleurs eut-il été raisonnable, je vous en fais juge de le dire à quelcun, le voulant celer à Madame Perrot, à qui j'ay de si grandes obligations? Mais je sai bien que vous ne vous en fâcherez point, & que vous me laisserez toûjours ma liberté, &

à vous dire ce que je voudrai, & à le faire. Cependant, si vous êtes curieux de savoir de quel mouvement j'ai été porté icy, & comme je m'y suis gouverné, vous le pourrez apprendre de Madame Perrot à qui j'en écris tout ce qu'une letre m'a pû permettre de dire; & une lettre encore à une Dame à qui j'ai été obligé de lever beaucoup de scrupules sur cette matiere, qui lui pouvoient entrer dans l'esprit. Car quoi qu'à considerer les choses moralement & hors de la Religion, ce soit icy une action de franchise, & d'un cœur ennemi de toute sorte de dissimulation & de feintise: je sçai bien pourtant que plusieurs s'en formaliseront, mais je n'y puis que faire, & il faut qu'ils avoüent qu'il n'y a toutefois que moy que cela touche, & qui en puisse recevoir de l'incommodité. Aussi ne crois je pas devoir perdre pour cela ceux qui sont veritablement mes amis: pour le moins je n'y voy point de raison. Mais en tout cas quand tout le monde me quitteroit, je sçai bien que vous ne me quitterez point, aussi serai-je toute toute ma vie vôtre cher ami.

J'ay versé des larmes en vous écrivant ces derniers mots : je croy que vous en verserez en les lisant. Faites mes baisemens & mes excuses à tous mes amis, & entreprenez ma défense avec la même Eloquence que vous fites dernierement celle de ces pauvres gens qu'on vouloit rendre criminels pour avoir fait une action de pieté. Je vous envoye un memoire assez long de plusieurs choses que je veus que vous fassiez pour moy.

CHAPITRE XIV.

La maniere de faire une letre de reproches.

LA difference qu'il y a entre les letres où l'on entreprend de blâmer quelcun, & celles où l'on a seulement en vûe de faire des reproches, est que les premieres comme je l'ai remarqué, ne sont que des satyres dans lesquelles on tâche de décrier ceux dont on parle, par des portraits desagreables qu'on fait de leurs personnes & de leur conduite;

te ; & que celles-cy ne sont le plus souvent que des plaintes que la jalousie, ou qu'une tendre amitié arrache.

Quand on écrit à un ami pour lequel on a de la tendresse, & dont on a néanmoins sujet de se plaindre, il faut que les reproches qu'on lui fait n'aient rien de desobligeant. On doit lui faire connoître qu'il a tort, mais on le doit faire d'une maniere enjoüée & qui n'ait nullement l'air de ressentiment, sur tout si on n'a à se plaindre que d'un silence, par exemple, que du peu d'ardeur qu'on a témoigné pour rendre service à une personne qu'on a recommandée, ou de quelque autre chose de telle nature.

Que si celui à qui on écrit n'est pas un ami particulier, & qu'il soit d'une néceſſité indispensable de lui faire des reproches violens, il faut être grave & serieux, & parler fortement, & avec une noble fierté, sans sortir néanmoins jamais des bornes d'une juste moderation, sur tout si l'on se voit contraint de faire ces sortes de reproches à un Grand, ou à quelque autre personne respectable.

Letre du Duc de Rohan, au Prince de Condé : pour réponse à une letre fort desobligeante qui lui avoit été écrite par ce Prince, le 4. Novembre 1628.

MONSEIGNEUR.

COmme vôtre qualité de Prince du sang, vous donne des Privileges de m'écrire ce qu'il vous plait; aussi m'empêche-t-elle de vous répondre avec toute liberté, mon sentiment: me contentant de me justifier sur vos principalles accusations. J'avoüe d'avoir une seule fois pris les armes mal à propos; pour ce que ce n'étoit point pour les affaires de nôtre Religion, mais pour celles de vôtre personne, qui nous promettoit de faire reparer les infractions des Edits, mais pourtant vous n'en fites rien ; aiant songé à la paix avant qu'avoir des nouvelles de l'Assemblée génerale. Depuis ce tems-là chacun sçait que je n'ai eu les armes à la main que par une pure nécessité afin de

de défendre nos biens, nos vies, & la liberté de nos consciences. Si les Anglois sont venus à nôtre assistance, ils y étoient plus obligez que les Allemans que vous fites entrer en France; par ce que par le consentement du Roy, ils étoient les entremetteurs de la paix & s'en étoient rendus garants. Si on a battu de la monoye parmi nous, ça été au coing du Roy comme on l'a pratiqué en toutes nos gueres Civiles. Je me connois assez pour ne pas prétendre à être Souverain: aussi n'ai-je pas fait tirer mon horoscope, pour voir si je le deviendrois. J'avoüe que je suis en execration parmi ceux, qui procurent la ruine de l'Eglise de Dieu, & je m'en glorifie. Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point; je suis resolu à tous évenemens. Je cherche mon repos au Ciel; & Dieu me fera la grace de trouver toûjours celui de ma conscience en la terre. Vous faites mourir les Prisonniers de Gallargues; je vous imite en faisant le semblable à ceux que j'ay pris à Mons; je croi que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres: pour ce qu'ils doivent plus craindre la mort, puis

qu'ils

qu'ils ſont incertains de leur ſalut. Vous me faites commencer un mêtier contre mon naturel; mais je penſerois être cruel à mes ſoldats, ſi je ne leur immolois des Victimes. Quant aux maſſacres dont vous menacez ceux de la Religion, qui ſont parmi vous ſous la foy publique, c'eſt un bel exemple pour leur apprendre à ſe fier à leurs ennemis, & une juſtification de nôtre legitime défenſe, J'eſpere auſſi que le Roy connoîtra un jour que je ne l'ai pas deſſervy, & qu'il s'appaiſera. Vous dites que Dieu me maudira, j'avoüe que je ſuis un grand pécheur, dont j'ai une ſerieuſe repentance: mais outre que les Profeties ſont accomplies, & que je n'ajoûte point de foy à celles de ce tems, je ne crains point que le feu du Ciel m'abime. En un mot je ne crois pas que ce ſoit tout de bon, que vous faciez ces imprecations contre moy, mais ſeulement pour acquerir une créance ſublime parmi les Papiſtes. Car en cette guerre, vous n'y avez pas mal fait vos affaires, à ce qu'on dit. C'eſt ce qui me donne quelque aſſeurance, que vous laiſſerez en repos nos pauvres Sevenes, veu qu'il y a plus de coups à recevoir, que

que de Piſtoles. Il ne me reſte pour la fin qu'à prier Dieu, qu'il ne vous traitte pas ſelon vos œuvres : mais que vous faiſant encore retourner à la vraie Religion, il vous donne la conſtance d'y perſeverer juſques au bout : afin qu'à l'exemple de Monſieur vôtre Pere & de vôtre Ayeul, vous deveniez le deffenſeur de nôtre Egliſe : & ce ſera lors que je me pourrai dire de vôtre perſonne, ce que je me dis maintenant de vôtre qualité : Que je ſuis.

Monſeigneur. Vôtre ſerviteur.

HENRI DE ROHAN.

A Alez ce 6. Nov. 1628.

CHA-

CHAPITRE XV.



La maniere de faire une letre de Raillerie.

RIen n'est plus malaisé que les letres de raillerie. Elles doivent être écrites de la même maniere qu'on parleroit si on se trouvoit engagé dans une conversation brillante, où châcun tâche de dire ou de repartir d'une maniere enjoüée, des choses agréables & qui touchent. Il faut pour cela être né avec un genie heureux, & sçavoir donner à ses pensées un air naturel, & original, & qui divertisse.

L'unique régle qu'on peut donner pour ceux qui n'ont pas des talens naturels pour la raillerie, c'est de leur conseiller de n'écrire que des letres serieuses. Rien n'est plus desagréable qu'une raillerie froide & insipide.

Pour ceux qui ont de l'imagination; ils doivent prendre garde à trois choses. La premiere est, qu'ils ne doivent jamais

F mêler

mêler le ſacré avec le profane. La ſeconde, qu'ils doivent tâcher de divertir ſans faire les Plaiſans; le Caractere de Plaiſant eſt le plus méchant de tous les Caracteres. Et le troiſiéme eſt, qu'ils doivent s'abſtenir de faire des railleries ſatiriques. Il vaut mieux perdre un bon mot que de ſe faire un ennemi.

Letre de Voiture à Mr. le Marquis de Piſani qui avoit perdu tout ſon argent, & ſon Equipage au Siége de Thionville.

MONSIEUR.

A Ce que j'ai apris, on auroit grand tort ſi on vous reprochoit que vous avez gardé le mulet au Camp de Thionville; au diable le mulet que vous y avez gardé. On m'a dit auſſi que conſiderant que pluſieurs armées ſe ſont autrefois perduës par leur bagage vous vous étes défait de tout le vôtre; & qu'aiant lû ſi ſouvent dans les Hiſtoires Romaines, voilà ce que c'eſt que de tant lire, que les plus grands exploits que

leur cavalerie ait fait autrefois, elle les a faits aiant mis pié à terre, & s'étant démontée volontairement dans le fort des combats les plus douteux ; vous vous étes résolu d'éloigner tous vos chevaux, & vous avez si bien fait, qu'il ne vous en demeure pas un seul.

Il va de son pié l'Eminent personnage.

Peut-être que vous en recevrez quelque incommodité : mais aussi cela est sans mentir, bien honorable, qu'aussi bien que Bias ; Bias, vous le connoissez tant ! vous puissiez dire que vous avez avec vous, tout ce qui est à vous. Non pas, à dire le vrai, une quantité de hardes inutiles, ni un grand accompagnement de chevaux, ni une extréme abondance d'or & d'argent monoyé : mais probité, générosité, magnanimité, fermeté dans les perils, opiniâtreté dans les disputes, mépris des langues étrangeres, ignorance des faux dez & une tranquillité inouïe dans la perte des biens faux & perissables ; qualitez, Monsieur, qui vous sont propres & essentielles, & lesquelles ni le tems, ni la fortune ne sçauroient separer de vous. Or comme ainsi soit qu'Euripide, qui étoit comme vous

sçavez, ou ne sçavez pas, un des plus graves auteurs de la Grece, écrive en l'une de ses tragedies, que l'argent fut un des maux qui sortit de la boîte de Pandore & peut-être le plus pernicieux; j'admirai, comme une qualité divine en vous l'incompatibilité que vous avez avec luy; & il me semble que c'est une excellente marque d'une ame grande & extraordinaire de ne pouvoir durer avec le corrupteur de la raison, l'empoisonneur des ames, & l'auteur de tant de desordres, d'injustices, & de violences. Mais je voudrois, Monsieur, que vôtre vertu ne fut pas tout à fait à un si haut point; que vous vous pussiez accommoder en quelque sorte avec cet ennemy du genre humain; & que vous fissiez quelque paix avec lui, comme nous en faisons avec le Grand Turc pour des considerations politiques, & pour raison du commerce. Considerant donc qu'il est trés-difficile de se passer de lui, & m'imaginant que comme je joüai pour vous à Narbonne, vous avez peut-être joüé pour moy à Thionville & que c'est en mon nom que vous avez massé vos mulets. Je vous envoye cent pistoles sur & tant

moins de la perte que vous pouvez avoir faite pour moy, & afin qu'il n'en arrive pas de celles-cy comme des autres, je vous ſupplie de n'en pas ſoüiller vos mains, & de les mettre entre celles de François, pour la conſolation duquel je les envoye principalement.

CHAPITRE XVI.

La maniere de faire une letre où l'on fait un recit.

LEs narrations doivent être ſimples, & naïves; c'eſt ce qui fait leur principale beauté. Elles doivent néanmoins être embellies par la nobleſſe des expreſſions, & par l'exactitude du ſtile. L'ordre y eſt néceſſaire ſur toutes choſes. On doit tâcher dans une narration de ne dire que des choſes vraiſemblables, c'eſt-à dire, de n'avancer rien qui ne ſoit croyable moralement. Cependant comme la verité n'eſt pas toûjours vraiſemblable, celui qui fait un recit n'eſt point obligé d'adoucir les choſes pour

les rendre capables d'être crûes. Il n'est obligé de les dire que comme elles se sont passées. Il y a bien des gens qui croyent qu'il ne faut point de reflexions dans un recit. Il y a pourtant des occasions où elles ne sont pas desagréables: mais il faut qu'elles soient courtes, & que l'usage en soit rare.

Extrait d'une letre de Monsieur Patru à Monsieur d'Ablancourt.

IL faut que je vous entretienne de la Visite que la Reine de Suede a faite à l'Academie il y eut Lundi dernier quinze jours. Vous sçaurez donc qu'on ne fut averti que vers les huit à neuf heures du matin du dessein de cette Princesse ; tellement que quelques-uns de nos amis n'en pûrent avoir l'avis. Vous sçavez la grande Sale qui est à main gauche de l'escalier : En entrant au bout de cette Sale il y en a une autre qui est grande encore, mais non pas tant que la premiere. Ce fut là qu'on la reçût. J'arrivai en ce lieu vers les quatre heures. J'y trouvai M. le Chancelier qui parloit avec M. de Tholose & M. de Meaux. Je trouvai aussi

aussi deux de nos Messieurs. A quelque tems de là les autres arriverent, & nous étions quinze ou seize en tout. Car M. du Rier ne pût en être averti: M. Giri en fut averti trop tard, & étoit sorti quand l'avis lui fut aporté: Mrs. Chapelain & Conrart étoient indisposez. M. de Gombaut y vint sans être averti, mais aussi-tôt qu'il sçût le dessein de la Princesse il s'en alla; car vous saurez qu'il est en colere contre elle de ce qu'aiant fait quelques vers où il a loüé le Grand Gustave elle ne lui a point écrit, elle qui comme vous sçavez a écrit à cent Impertinens. Le bon homme que vous connoissez, se fâche de cela tout de bon, quoi qu'il soit vrai qu'elle ait demandé de ses nouvelles plusieurs fois à ses deux voyages de Paris. J'aurois bien plus de sujet de me plaindre: Mais quand Roys, Reines, Princes & Princesses ne me feront que de ces maux je ne m'en plaindrai jamais.

Mais pour revenir à nôtre sujet la Salle où l'on reçût la Princesse est fort belle. Il y avoit une table tirée des deux bouts couverte d'un tapis de Velours

bleu, avec une grande crêpine d'or & & d'argent. Au bout d'enhaut il y avoit un fauteuil de velours noir avec un clinquant d'or large de quatre doigts, & tout autour de la table des chaises à dos de tapisserie. M. le Chancelier oublia de faire mettre dans cette Sale le portrait de la Princesse qu'elle a donné à la Compagnie; car à mon avis, cela ne se devoit pas oublier. Sur les cinq heures un valet de pié de la Princesse vint savoir si la Compagnie étoit assemblée. A un moment de là un autre valet de pié mais du Roy, vint dire à M. le Chancelier que la Reine de Suede étoit au bout de la ruë; & presque aussi-tôt on vit un Carrosse entrer dans la Cour. M. le Chancelier suivi de la Compagnie l'alla recevoir au carrosse. Mais comme il y avoit grand monde dans la premiere Sale & même dans la Cour qui vouloit voir la Princesse, je ne passai point le milieu de la premiere Sale à cause de la presse; & il n'y en eut que deux ou trois d'entre nous qui pûrent suivre; tellement que je ne vous puis dire bien certainement ce qui se passa à cet abord. On m'a dit que M. le Chancelier lui fit seulement

un

un compliment à l'ordinaire. Ensuite elle passa à travers la premiere Sale, M. le Chancelier à ses côtez, suivie de Madame de Bregis, de son Capitaine des gardes, de M. Bourdelot, & d'un autre homme que je ne connois point.

D'abord qu'elle fut entrée dans le lieu où l'on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu & parla à M. le Chancelier assez bas, puis elle demanda pourquoi M. Menage n'étoit pas là, & sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. M. de Boisrobert lui répondit, ce me semble, qu'il méritoit fort d'en être, mais qu'il s'en étoit rendu indigne. Ensuite elle parla bas à M. le Chancelier, & lui demanda à ce qu'on aprit depuis, de quelle sorte nous serions devant elle, ou assis ou de bout. M. le Chancelier appella M. de la Menardiere, qui sur cette proposition dit que du tems de Ronsard il se tint une Assemblée de gens de lettres & des beaux Esprits de ce tems là, à St Victor, où Charles IX. alla plusieurs fois, & que le monde étoit assis devant lui. Il n'ajoûta

joûta pas qu'on étoit couvert si ce n'est lorsqu'on parloit directement au Roy ; mais on dit que cela est ainsi ; & je ne me suis point encore éclaircy de cette histoire. Aussi-tôt la Princesse alla parler à M. Bourdelot, & en passant dit à Madame de Bregis qu'elle croyoit qu'il faloit qu'elle sortit. M. de Boisrobert dit à Madame de Bregis aiant l'honneur d'être de la Compagnie de la Princesse, & aiant de l'esprit qu'elle meritoit bien d'y assister. Dés que la Princesse eût dit un mot à M. Bourdelot elle s'alla brusquement à son ordinaire asseoir dans son fauteuil ; & au même instant qu'on nous l'ordonna nous nous assîmes : & la Princesse voiant qu'on étoit un peu éloigné de la table nous dit que nous pouvions nous en approcher. On s'en approcha un peu mais on ne joignit pas la table comme si on eût été là pour banqueter.

J'oubliois à vous dire que le bon homme de Priesac aussi-tôt qu'il sçeut que la Reine deliberoit si nous serions debout ; s'en vint à moy comme à un grand Frondeur & me dit ce qui se passoit ; & en me demandant ce que j'étois resolu de faire, ajoûta que sa resolu-

tion

tion étoit de sortir si elle vouloit qu'on fut debout devant elle. Je lui promis que je le suivrois, & que s'il ne marchoit devant moy je passerois le premier. Or il étoit entré force honnêtes gens dans le lieu: il y avoit tous les Officiers du Sceau, grands Audienciers & autres; plusieurs Secretaires du Roy, quelques Conseillers du Roy, & Maîtres des Requêtes. Tous ces gens-là étoient debout derriere, & même un peu éloignez de nous. M. le Chancelier étoit à la gauche de la Reine, mais du côté du feu: vis-à-vis de lui au côté droit de la Princesse, mais du côté de la porte, le Directeur qui est Monsieur de la Chambre, ensuite M. de Boisrobert, Moy, M. Pelison, M. Cotin, M. l'Abbé Taleman, & ainsi ensuite. M. de Mezerai, étoit au bas bout de la table, vis-à-vis de la Princesse, avec l'Ecritoire, le papier, le cahier, & le porte-fueille de la Compagnie; & cela comme representant le Secretaire. Le tour des chaises où nous étions assis, passoit derriere lui. Nous étions tous découverts, & M. le Chancelier comme nous. Aprés que nous eûmes pris nos places le Directeur se le-

va, & nous avec lui. M. le Chancelier demeura assis. Le Directeur fit son Compliment, mais si bas, que personne ne l'entendit: Car il étoit tout courbé, & il n'y avoit que la Princesse & M. le Chancelier au plus qui pûssent l'entendre. Je ne doute point que le Directeur ne dit de fort bonnes choses, parce qu'il a tout l'esprit qu'il faut pour cela, & que la Princesse même témoigna par ses gestes qu'elle en étoit satisfaite.

Aprés le compliment fait nous nous rassimes: le Directeur dit à la Princesse qu'il avoit fait un traité de la douleur pour ajoûter à ses Caracteres des Passions, & que si S. M. l'avoit agréable, il lui en liroit le 1. Chapitre, fort Volontiers, dit-elle. Il le lût, & aprés l'avoir lû, il dit à la Princesse qu'il n'en liroit pas davantage, de peur de l'ennuier. Point du tout, dit-Elle, car je m'imagine que le reste ressemble à ce que vous venez de lire. Ensuite M. de Mezerai dit que M. Cotin avoit quelques vers que S. M. trouveroit sans doute fort beaux, & que si elle l'avoit agréable, on les lui liroit. M. Cotin prit aussi-tôt ses vers, & les lût. Ils étoient

fort beaux. C'étoient deux traduction de deux endroits de Lucrece ; l'un où il attaque la Providence, l'autre où il décrit l'origine du Monde suivant l'opinion d'Epicure, par la rencontre des Atomes ; & de sa façon il y avoit une vintaine de vers pour soûtenir la Providence. Ensuite M. l'Abbé sans être prié ni ordonné (dit plaisamment M. de Boisrobert) se mit en place, & lût deux sonnets qui ne valent pas grand chose, mais qui passerent pour bons. Ces deux lûrent leurs vers debout; mais nous étions tous assis, & tous les autres lûrent assis. Ensuite on dit à M. de Boisrobert qu'il eut à dire quelque chose. Cela se faisoit assez bas par M. le Chancelier, & par nous autres. Il dit à la Reine qu'il n'avoit rien de nouveau que ses Madrigaux pour Madame d'Olone, mais qu'il croioit que S. M. les avoit vûs. Point du tout, dit-Elle, & vous me ferez plaisir de les dire. Il les dit par cœur. Ils sont jolis, & la Reine en témoigna grande satisfaction, aussi bien que de tout ce qu'on lui avoit lû auparavant. Ensuite on demanda si M. Pelisson n'avoit rien. Il me dit j'ai bien quelque chose,
mais

mais je voudrois bien que M. de Boisrobert les voulut lire. Je le dis à M. de Boisrobert, mais il me répondit, je voudrois bien mais je ne puis lire qu'avec des Lunettes, & cela feroit ridicule. Enfin M. Pelissons les lût lui-même. C'étoit une traduction *d'Amemus mea Lesbia*, de Catulle, & un Madrigal. Tout cela fut trouvé fort joli.

Ensuite le Directeur dit à la Reine, que l'exercice ordinaire de la Compagnie étoit de travailler au Dictionnaire, en attendant Grammaire, Rhetorique, &c. Que si S. M. l'avoit agréable on lui en liroit un cayer: fort volontiers, dit-Elle. M. de Mezerai lût donc le mot de *Jeu* où entre autres façons de parler proverbiales il y avoit, *Jeux de Princes qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*; pour dire une malignité ou une violence faite par quelcun qui est en Puissance. On acheva le mot qui étoit aunet, où pourtant il y avoit bien des choses à dire. Il eut été mieux de lire un mot à éplucher, & choisir quelque beau mot, parce que nous eussions tous parlé : Mais on fut surpris, & les François le sont toûjours. Cela fit aussi qu'il n'y eut pas beaucoup de pie-

ces

ces prêtes pour lire. Cela néanmoins se passa fort bien, & la Reine en témoigna grande satisfaction. Aprés que le mot de *Jeu*, eut été lû, & aprés environ une heure de tems, la Princesse qui voioit qu'il n'y avoit plus rien à lire, se leva, fit une reverence à la Compagnie, & s'en alla comme elle étoit venuë.

J'oubliois à vous dire qu'aprés que le Directeur eut fait son compliment, la Princesse se tourna vers Madame de Bregis, qui étoit debout derriere elle, & lui dit qu'elle s'assit. Madame de Bregis s'assit sur une chaise qu'on lui apporta, & qui étoit semblable aux nôtres, & se mit un peu à côté derriere la Princesse, & presque entre-elle & M. le Chancelier, afin de voir ce qui se passoit.

Voilà au vrai ce qui s'est passé en cette celebre rencontre qui fait sans doute grand honneur à l'Academie: Aussi dit-on, que Monsieur le Duc d'Anjou parle d'y venir, & les zelés sont tout transportés de cette gloire.

Adieu, mon cher, je vous embrasse de tout mon cœur.

CHAPITRE XVII.

La maniere de faire une Epitre dedicatoire.

LA plufpart des gens s'imaginent que le Principal but d'une Epitre dedicatoire eſt de faire l'Eloge de la perſonne à qui on preſente un Ouvrage. Ce n'eſt pas là néanmoins ce qu'on doit avoir principalement en vûë. Le grand deſſein que l'on doit ſe propoſer eſt de faire agréer le preſent qu'on fait. J'avoüe qu'une Epitre où l'on ne diroit rien abſolument du merite de celui à qui on dédie un livre ſeroit du goût de peu de gens. Il faut loüer puiſque preſque tout le monde loüe dans ces occaſions. Mais il ne faut pas faire un panegirique dans les formes. On doit éviter ſur tout de dire rien d'outré, ni qui ſente la flaterie. Les loüanges les plus naturelles,

& celles même qui frapent le plus, sont celles qui ont quelque raport à la matiere du livre qu'on lui dédie. Cependant ce n'est pas toûjours par ces endroits qu'ils faut loüer ; la raison en est évidente : C'est qu'il ne faut jamais donner des loüanges qui ne conviennent au caractere, à l'âge & à la profession de la personne à qui l'on écrit. Le stile de ces sortes de letres doit être le même que celui des letres de loüanges. On les doit écrire avec toute la justesse dont on est capable, & y faire paroitre d'une maniere respectueuse le cas qu'on fait de la protection de celui qu'on met à la tête de son ouvrage. A la verité le sacrifice qu'on fait de ses veilles & de ses travaux, quelques mediocres qu'ils puissent être en distinguant une seule personne, marquent une grande soûmission & une grande confiance. Mais cela ne suffit pas. Il le faut dire ou du moins le faire sentir.

Epitre dedicatoire du P. Bouhours à Mr. l'Abbé Regnier, Secretaire de l'Academie Françoise.

MONSIEUR,

APrés avoir adreſſé mes premieres Remarques ſur la langue à un célébre Academicien de mes amis, je ne ſçaurois gueres me diſpenſer de vous en adreſſer la ſuite; il me ſemble que je pécherois contre l'amitié, & même contre la juſtice, ſi je cherchois un autre nom que le vôtre pour faire paroitre ce nouvel Ouvrage.

Vous étes, Monſieur, ce qu'étoit M. Patru, vous étes mon ami & mon Oracle tout enſemble. Vous joignez comme luy à un beau genie & à un ſens droit, toutes les connoiſſances que doit avoir un homme de letres qui a beaucoup de Politeſſe, & un grand uſage du Monde. Vous avez ſur tout une parfaite intelligence de nôtre langue; & on peut dire ſans

sans vous flater, qu'elle n'a point de beautez que vous ne connoissiez, ni de secrets que vous n'ayez pénetrez.

Mais vous n'étes pas de ces sçavans qui se bornent à la seule speculation, & qui étant d'excellens Grammairiens, ne sont que de mediocres Orateurs. Toute la France sçait que vous écrivez d'une maniere également correcte & polie, noble & naturelle. Les discours d'Eloquence que vous avez prononcez en plusieurs rencontres, font foy de ce que je dis; aussi bien que l'Ouvrage de pieté que vous avez donné au Public, & par lequel vous avez santifié en quelque sorte vôtre plume. Une si belle Traduction de Rodriguez est sans doute un chef d'œuvre : car si la copie exprime fidellement l'original du côté des pensées & des sentimens; elle le surpasse de beaucoup du côté de l'exactitude & de la pureté du stile.

Ce rare talent que vous avez reçeu de la nature & perfectionné par l'étude, ne vous a pas seulement donné place dans l'Academie Françoise, c'est-à-dire, dans la plus célébre Compagnie de gens de lettres qui soit au monde; il vous a aussi

si fort distingué par le choix qu'on a fait de vous pour Secretaire perpetuel.

Il falloit un homme aussi intelligent & aussi exact que vous l'étes, pour tenir la plume dans le travail que l'Academie a entrepris. La France & toutes les Nations qui aiment la langue Françoise, devront en partie à vos soins ce qu'il y aura de plus correct dans le Dictionnaire que nous attendons avec impatience, & qui sera d'un si grand secours pour les Etrangers, & pour les François.

Ce que j'admire, Monsieur, c'est que sçachant nôtre langue aussi parfaitement que vous la sçavez, vous en possedez encore tant d'autres; comme si vous n'aviez fait toute vôtre vie que les étudier chacune en particulier, & que vous fussiez né dans le tems heureux où elles ont fleuri davantage.

La Poësie au reste a fait vôtre amusement & vôtre exercice le plus agréable de vos premieres années. Vous parlez quand il vous plait le langage des Dieux en plus d'une langue; mais sur tout vous étes inspiré, lors qu'il s'agit de célébrer

lébrer les qualitez heroïques & les grandes actions de nôtre Auguste Monarque.

Horace & Virgile ne desavoüéroient pas les vers latins que nous avons de vôtre façon sur le regne de Loüis le Grand. Malherbe seroit jaloux de vos vers François : Vous en avez fait d'Italiens qui ont passé à Florence pour être de Petrarque même ; & que l'Academie de la Crusca a jugé dignes d'elle, en vous adoptant dans son Corps : vous en faites d'Espagnols, dont Lopez, de Vega se feroit honneur.

Je pourrois ajoûter que vous ne vous entendez pas moins en négociations & en affaires, qu'en Eloquence & en Poësie. Vous donnâtes en Italie des preuves de vôtre habileté dans la fameuse Ambassade de M. le Duc de Crequi ; pendant laquelle il ne s'écrivit, ni ne se traita rien de considerable qui ne passât par vos mains. Vous le suivites en Allemagne, lors qu'il fut envoyé à Munich pour le Mariage de Monseigneur le Dauphin ; & vous eûtes l'honneur d'être choisi par ce sage Ministre pour en

apporter le Contract au Roy.

Mais, Monſieur, à vous parler franchement ce que j'eſtime le plus en vous c'eſt cette probité exacte, cette bonne foy, cette candeur qui paroit dans vôtre conduite: & quelque goût que j'aye pour tout ce qui vient de vôtre plume, je ſuis encore plus touché de la droitûre de vôtre eſprit & de la bonté de vôtre cœur, que de l'élevation de vôtre genie & de la beauté de vos Ouvrages.

Je vous avoüe enfin, que je ſens vivement l'Amitié dont vous m'honorez depuis pluſieurs années; & il y a longtems que je cherchois une occaſion de vous marquer publiquement avec quelle paſſion je ſuis,

Monſieur,

Vôtre trés-humble & trés-obeïſſant ſerviteur. BOUHOURS de la Compagnie de Jeſus.

CHAPITRE XVIII.

La maniere de faire un Panegyrique.

CElui qui entreprend de faire le Panegyrique de quelcun le doit loüer en parlant des biens de l'ame, des biens du corps, & de ceux qu'on appelle de la fortune, en faisant voir qu'il en est suffisamment pourveu. Il peut encore le loüer selon l'ordre des tems : Ainsi son discours regardera sa naissance, sa vie & sa mort.

En parlant de sa naissance, il dira quelque chose de sa famille & de sa patrie, à moins que sa famille ne soit entierement obscure. Si elle est illustre il fera sentir qu'il répond à la splendeur de cette famille. C'est ainsi qu'on pourroit loüer Aristote pour être sorti de la race des Asclepiades. Que si sa famille n'est pas tout-à-fait illustre, il fera voir que c'est une marque de sa vertu, de ce

que sans être recommandable par sa naissance, il s'est rendu digne des honneurs ausquels il est parvenu & des loüanges qu'on lui donne. Pour sa Patrie, il est certain que si elle est renommée cela doit contribuer beaucoup à la loüange de la personne dont on fait le Panegyrique. Ainsi on pourroit loüer Zenophon de ce qu'il étoit Athenien. Si cette Patrie n'est pas renommée, on alleguera que la personne la rend illustre, comme on l'a dit d'Aristote, qui anoblit Stagire qui étoit le lieu où il étoit né. On pourra ajoûter à tout cela les choses singulieres qui sont arrivées au temps de sa naissance, & qui peuvent avoir eu quelque air.

Pour ce qui regarde la Vie, l'Orateur remarquera la Nature, la Fortune, l'Education, les actions & les honneurs de la Personne.

La Nature regarde ou le corps ou l'esprit. Ce qui regarde le corps est la santé, la force, l'agilité & la beauté.

Ce qui regarde l'esprit, est le genie, le jugement, la memoire, l'affection, la douceur & la facilité des mœurs.

La fortune comprend les Richesses qui

qui sont possedées par une personne particuliere, ou par celle qui est élevée à une éminente dignité.

L'Education, est la perfection de la Nature. L'Orateur remarquera sur ce sujet en quel pays la Personne aura été élevée; l'Etude à laqu'elle elle se sera appliquée, par qui elle aura été élevée & dans quelle profession.

Les actions doivent être considerées selon chaque vertu en particulier. Enfin il parlera des honneurs qu'il aura acquis par sa vertu.

Dans la Mort, l'Orateur considerera & le genre de sa Mort,& sa cause: comme s'il est mort en combattant vaillamment pour sa Patrie; où s'il est mort pour la défense de la verité aprés avoir essuyé de grands travaux.

Ensuite de la mort, il considerera la pompe funebre dont sa personne a été honorée; la perte que l'Etat a fait; la plainte deshonnêtes gens. Sur tout il n'oublira pas les honneurs qu'on a rendus à sa memoire, comme ceux qu'on rendit autrefois à Aristote, auquel on dressa une Statuë, avec cette inscription: *Aristote le plus excellent des Philosophes.* A toutes ces

choses,

choses, si la personne qu'on loüe est morte depuis peu, on ajoûtera quelques consolations. On pourra parler aussi de ses enfans, & de ses disciples.

On pourra encore comparer la Personne dont on fait le panegyrique, comme si on comparoit Aristote avec Platon, faisant voir qu'il est plus excellent.

Isocrate a suivi cet ordre dans le Panegyrique qu'il fit pour Evagoras Roy de Chipre; cela se peut voir en son lieu. I. Car premierement il parle de sa Race, le faisant descendre de Jupiter & d'Eacus. II. Il dit qu'il veut passer sous silence les Propheties, les songes & les Présages qui précederent sa naissance, & qui firent esperer qu'il seroit un Prince extraordinaire. III. Il étale la beauté, la modestie, & les forces qui parurent en son Enfance. IV. Passant dans l'âge viril il exalte la grandeur de son courage, de sa sagesse, de sa justice. Enfin, il met au jour ses actions heroïques, & fait voir avec quelle valeur il recouvra son Royaume, avec quelle merveille il le gourverna, & avec quelle valeur il le deffendit contre les Perses. Aprés quoi il exhorte Nicocles son fils de se rendre imitateur de la vertu de son Pere.

Cet

Cet ordre est aisé, mais il est commun, & ressent un peu l'Ecole, & souvent il est un peu languissant ; mais on peut bien remedier à cela si on le releve par un stile fleuri, rempli de belles sentences & de pensées ingenieuses, comme Pline l'a fait dans son panegyrique: Car voulant loüer Trajan, il commence par son adoption, ensuite dequoi il étale ses vertus, ses belles qualitez, & ses grandes actions avec tant d'élegance, d'une maniere si fine, & avec tant de majesté, que cette piece peut justement passer pour un modele accompli, & pour un chef d'œuvre d'Eloquence.

L'Orateur qui veut faire un Panegyrique, s'y prendra aussi de cette maniere. Il commencera par la naissance de la Personne, il suivra l'enfance, & la jeunesse, & étant parvenu dans l'âge viril, il representera toutes ses actions par rapport à ses vertus.

Il doit prendre garde à ces choses particulierement, I. De ne donner pas des loüanges qui soient feintes, qui soient incroyables, & éloignées de la connoissance du monde, & si les choses qu'il loue ne sont pas tout à fait dignes de

loüanges

loüanges il doit se contenter d'une simple narration, & ne pas rechercher des preuves artificielles. II. Aiant beaucoup de belles choses à dire, il ne s'amusera pas à des choses basses, & à des actions de peu d'importance, bien que quelquefois en parlant des grands hommes il peut échaper à l'Orateur de raconter de petites bagatelles. Mais il doit bien se garder de les faire passer pour de grandes choses. Il suffit de les toucher en passant, pourvû que ce soit avec prudence les mettant en un endroit convenable.

En 3e. lieu il ne loüera pas les personnes en des choses qui leur sont communes avec plusieurs autres, mais bien en celles qui les regardent en particulier; du moins, doit-il insister sur cela.

Il est permis à l'Orateur de faire des digressions. Ainsi il peut faire une description du Pays, ou de la Ville, où celui qu'on louë a eu du credit, & de l'autorité, ou du Senat dans lequel il a été reçu, ou de l'Academie dont il a été Membre, ou de l'Université dans laquelle il a enseigné.

Il peut aussi reprendre ceux qui loüent

des personnes qui ne le meritent pas, ou ceux qui s'amusent à loüer ceux que personne ne blâme, ou desquels le nom est assez connu; ou qui blâment ceux qu'on entreprend de loüer, ou qui sont eux-mêmes entâchez du vice qui est contraire à la vertu dont on entreprend de faire l'Eloge: & ce rapport sert beaucoup à exagerer les choses.

Extrait du Panegyrique de Trajan par Pline II. traduit par M. l'Abbé Esprit.

MESSSIEURS.

C'Est avec beaucoup de sagesse que nos Ancêtres ont introduit la coûtume de commencer par la Priere, non seulement les affaires qu'on doit traiter, mais aussi les discours qu'on prononce: parce que les hommes ne sçauroient rien entreprendre comme il faut, sans le conseil & l'assistance des Dieux immortels.

Cette coûtume par qui doit-elle être plûtôt observée que par un Consul? Et quand est-ce que nous devons la suivre

vre plus religieuſement, que dans les occaſions où les ordres du Senat & de la Republique nous obligent à rendre des actions de graces au meilleur Prince de la terre ?

En effet les Dieux peuvent-ils nous faire un preſent plus magnifique que de nous donner un Empereur vertueux, & qui leur ſoit parfaitement ſemblable ? Auſſi on ne ſçauroit douter qu'ils n'aient élevé nôtre Prince à l'Empire, quand même on douteroit encore ſi la fortune ou quelque Divinité diſpoſe de la ſouveraine Puiſſance : car il n'y eſt point parvenu par une ſecrete force du Deſtin; Jupiter la choiſi publiquement devant ſes autels, & dans un lieu où il n'eſt pas moins preſent & viſible que dans le Ciel même.

Souverain Maitre des Dieux, qui avez fondé cet Empire, & qui le conſervez maintenant; la raiſon & la pieté m'obligent à vous demander les lumieres dont j'ai beſoin pour ne rien dire qui ne ſoit digne d'un Conſul, du Senat, & du Prince ; que la liberté dont nous jouïſſons, la bonne foy & la verité paroiſſent dans tout mon diſcours ; & que le remerciment que je dois faire, ſoit d'autant

tant moins suspect de flaterie, qu'elle est inutile dans le sujet que je traite.

En effet, non seulement un Consul, mais chaque Citoyen en particulier, doit éviter de parler de nôtre Prince d'une maniere qui puisse faire croire qu'on eut pû dire d'un autre Empereur ce qu'on dit de lui. C'est pourquoy bannissons de nos discours tout ce que la crainte nous inspiroit, changeons de langage, nous avons changé de Fortune; & ne disons point en public de nôtre Empereur les mêmes choses que nous disions des autres, puis que nous ne parlons pas de lui en secret, comme nous parlions de ses Predecesseurs: que la diversité de nôtre discours marque visiblement la diversité des tems, & que la moderation que je garderai dans cette action de graces, fasse connoitre à la Posterité pour quel Prince & en quelle occasion elle a été faite.

Ce n'est pas le tems de flatter l'Empereur jusqu'à le mettre au rang des Dieux; Nous ne parlons point d'un Tyran ou d'un Maître mais d'un Citoyen & d'un Pere: Il se regarde comme un simple Senateur; mais il ne s'éleve jamais davan-

vantage que lors qu'il eſt dans un rang égal au nôtre, & ſe ſouvient également & qu'il eſt homme, & qu'il commande à des hommes.

Connoiſſons donc les biens dont il nous a comblez, montrons que nous les meritons nous en ſervant; & penſons en même-tems, ſi c'eſt rendre une plus fidelle obéïſſance au Prince de ſe rejouïr plûtôt de la ſervitude que de la liberté des Citoyens.

Le Peuple même rend juſtice aux Empereurs qui ont du merite. S'il avoit loüé auparavant la beauté de Domitien, il célebre maintenant la magnanimité de Trajan; & comme il s'écrioit ſur la voix & le geſte de Neron, il s'écrie ſur la pieté, ſur la moderation & ſur la clemence de nôtre Prince.

Que ne diſons-nous pas nous-mêmes ſur ſon ſujet? Ne loüons-nous point d'un commun accord tantôt ſa ſageſſe, tantôt ſa douceur & tantôt ſa temperance, ſelon que l'amour & la joye nous l'inſpirent? Qu'y a-t-il de plus digne du Senat & des Citoyens, que le titre de Trés-bon, que nous avons ajoûté à tous les autres qu'il avoit reçû de nous; & que l'arrogan-

ce de ses Predécesseurs lui a rendu propre ?

Aussi rien n'est si juste ni si ordinaire dans la Republique que de publier que nous sommes heureux, & qu'il est heureux lui-même : Nous le prions tour à tour qu'il continüe à faire ce qu'il fait, & qu'il écoute les loüanges que nous lui donnons, comme des choses que nous ne dirions point s'il ne les avoit meritées.

Mais lorsque nous lui faisons cette priere, les larmes & la pudeur se répandent sur son visage, car il connoit, & même il sent que ces paroles s'adressent à lui-même, & non à l'Empereur.

Il faut donc que châque particulier garde dans les éloges meditez, la même moderation que nous avons gardées en le loüant dans les premiers mouvemens de nôtre zele, & que nous soyons persuadez que le plus sûr moyen de plaire à l'Empereur en le remerciant, est d'imiter les acclamations publiques, où l'esprit n'a pas le tems de se concerter, & de deguiser ses pensées.

Pour moy, je tâcherai d'accommoder mon discours à la modestie de l'Empe-

reur ; & je ne m'appliquerai pas moins à choisir des loüanges qu'il puisse écouter sans peine, qu'à faire reflexion sur tout ce que nous devons à sa vertu.

Voicy, Messieurs, une chose bien glorieuse ; & qui n'a point d'exemple : étant sur le point de rendre graces à nôtre Prince, je crains bien moins qu'il trouve son éloge trop court, que je ne crains qu'il le trouve trop étendu : voilà le soin, voilà la difficulté qui me gêne. Car vous voyez bien, Messieurs, qu'il est aisé de faire des remercimens à un Empereur qui le merite.

En effet, lorsque je parlerai de sa douceur, de sa frugalité, de sa clemence, de sa liberalité, de sa bonté, de sa continence, de sa vigilance, & de son courage, je ne crains pas qu'il s'imagine que je lui reproche adroitement son orgueil, sa magnificence excessive, sa cruauté, son envie, son avarice, sa volupté, sa paresse & sa lâcheté : je ne crains pas même que je lui déplaise, ou que je lui sois agréable, selon qu'il trouvera mon discours, ou trop vuide, ou suffisamment rempli ; car je prens garde que

les Dieux mêmes ſont plus touchez de l'Innocence, & de la Sainteté, que des prieres meditées de leurs adorateurs; & que celui qui paroit devant leurs autels avec une intention pure, leur eſt beaucoup plus agréable que celui qui les invoque avec des paroles étudiées.

Mais il eſt tems d'obéïr à l'arrêt du Senat, qui a fondé ſur l'utilité publique la coûtume de remercier les Princes par l'organe d'un Conſul, afin que les bons reconnuſſent les bonnes actions qu'ils faiſoient, & les méchans celles qu'ils devoient faire.

On doit d'autant moins manquer à ce devoir envers nôtre Empereur qu'il ôte aux particuliers la liberté de faire ſon éloge; & que même il n'écouteroit pas les loüanges que la Republique lui deſtine, s'il croyoit qu'il lui fût permis de s'impoſer une loy contraire à celle du Senat. Oui, Ceſar Auguſte, deux choſes montrent également combien vous étes modeſte, l'une de ſouffrir qu'on vous loüe icy; l'autre de le deffendre ailleurs. Vous ne vous étes point attiré cet honneur; le Senat & la Republique vous le rendent de leur propre mouvement:

Vous gesnez vos inclinations en faveur des nôtres; & bien loin que vous nous ayez imposé la nécessité de publier vos bienfaits, c'est nous qui nous forçons d'en écouter le recit.

Messieurs, j'ay souvent appliqué mon esprit à rechercher toutes les qualitez nécessaires à celui qui tiendroit sous son Empire la terre & la mer, qui seroit le Souverain arbitre de la paix & de la guerre: Mais quoy qu'un tel Prince, qui meriteroit de joüir d'une puissance égale à celle des Dieux, soit l'Ouvrage de mon imagination, je ne conçois rien de semblable non pas même en idée & selon mes desirs, à l'Empereur que nous voyons. Quelcun de ceux qui l'ont précedé, s'est acquis une reputation éclatante dans la guerre: mais il l'a perduë dans la Paix; un autre s'est rendu recommandable par la Magistrature, mais il ne s'est pas signalé par les armes: celui-là s'est fait signaler par la cruauté: celui-cy s'est fait aimer par sa clemence: l'un s'est décrié dans la suprême Puissance, aprés avoir rempli parfaitement toutes les obligations domestiques, l'autre a perdu dans le gouvernement de sa famille la gloi-

re qu'il avoit acquise dans les penibles fonctions de l'Empire. Enfin il n'y a pas un seul jusqu'icy qui n'ait fletri ses vertus par quelque vice.

Mais il n'en est pas ainsi de nôtre Empereur. Que toutes les vertus sont bien unies en sa personne! Y a-t il quelque sorte de gloire qu'il n'ait acquise & de loüanges qu'il n'ait meritées? Voyez si pour être gay & facile, il en est moins severe & moins grave, & si la douceur diminuë quelque chose de sa Majesté? Mais la force de son corps, sa taille, & sa mine, & ces marques de vieillesse dont les Dieux ont orné sa chevelure avant le tems, afin de relever la Majesté de sa personne, ne feroient-elles pas distinguer en tous lieux nôtre Empereur des autres hommes.

Celui que les Citoyens ont élevé, non dans le desordre des guerres étrangeres, mais dans la paix : celui que l'adoption & les Dieux fléchis enfin par nos prieres, ont mis sur le trône ne pouvoit être moins accompli. Eut-il été juste, Messieurs, qu'il n'y eût point eu de difference, &c.

CHAPITRE XIX.

La maniere de faire une Harangue à une personne considerable qui est arrivée en quelque Ville.

CElui qui veut haranguer une personne distinguée qui arrive dans une Ville, lui doit dire d'abord que son arrivée remplit d'une joye extraordinaire ceux qu'elle honore de sa presence : que cette joye qui paroit sur leur visage ; que les acclamations du peuple, & le bruit de l'artillerie, ne sont que des foibles marques de celles qu'ils ressentent dans leur cœur.

Il fera voir combien cette joye est juste, & loüant sa naissance, & ses eminentes vertus, il dira qu'elle merite de recevoir les honneurs & les devoirs de toutes sortes de personnes. Mais il faut que les loüanges qu'il lui donnera soient

ſoient conçuës en peu de mots ; qu'elles brillent, & qu'elles peſent également ; qu'elles ſoient animées de la vivacité de l'eſprit, & de la ſolidité du jugement.

Il lui fera connoître que ſon ſejour dans cette Ville les combleroit d'une douce ſatisfaction, & il n'oublira pas d'alleguer les raiſons qui peuvent l'obliger à ce ſejour : Sur tout il ne manquera pas de lui dire qu'il ne ſçauroit aller en un lieu où l'on eût plus d'inclination à l'honorer & à la ſervir.

Enfin, il lui offrira de bon cœur & d'une maniere agréable tout ce que la Ville a de biens, de forces, & d'adreſſe pour l'obliger & pour lui plaire. Mais quand il lui repreſentera tout ce que je viens de dire, il aura ſoin de ne pas tomber dans une flaterie importune. Il évitera ſur tout les penſées vulgaires, & les comparaiſons tirées du Soleil, du Ciel & des Aſtres, de même que les exemples trop uſitez des Grecs & des Romains, & ceux des peuples Orientaux & Occidentaux.

Il doit prendre garde auſſi que ſa Harangue ne ſoit pas trop longue, particu-

culierement s'il l'a fait à l'entrée d'une Ville. Ce seroit manquer au respect & à la bienseance de faire arrêter trop long-tems la personne qu'on va saluer.

Harangue de M. du Bosc faite à Madame la Duchesse de Longueville, à Caën au mois de Juin 1648. au nom de ceux de la Religion.

MADAME.

IL ne manque plus rien à nôtre gloire, puis qu'avec un des plus grands & des plus genéreux Princes du Monde nous voyons aujourd'hui une des plus illustres & vertueuses Princesses que que la France ait jamais connuë. Cette union de deux personnes si eminentes étoit néceßaire pour rendre nôtre bonheur accompli, & nous ne craignons point de dire que nôtre joye n'avoit encore été qu'imparfaite jus-

qu'à cette heureuſe journée, qui nous a honorez de vôtre auguſte preſence. Les autres années lors que Monſeigneur le Duc daignoit viſiter nôtre Ville, nos acclamations quoi que ſinceres & procedentes du cœur ſembloient ne ſortir qu'à regret de nos bouches : nos accens n'étoient jamais ſi gais qu'ils ne fuſſent mêlez de quelque ſoupir, & nos feux de joye étoient preſque toûjours arroſez de quelques larmes, parce que la preſence de ſon veuvage nous rempliſſoit de douleur, & troubloit nos rejouïſſances. Nous diſions qu'il n'étoit pas bon qu'un ſi grand homme fut ſeul, & nous regretions de ne voir pas à ſes côtez quelques ſurjons de cette glorieuſe tige ; quelques heritiers de ſon nom & de ſes heroïques vertus ; qui recevant de lui ſes lauriers avec ſa vie pourſuiviſſent les progrez de ſes victoires, & montraſſent à l'Europe que le ſang des Longuevilles ne tarit jamais en Illuſtres. Mais aujourd'hui, Madame, que vous avez effacé la triſteſſe qui paroiſſoit auparavant ſur nos viſages, vous avez achevé nos contentemens, & nous n'avons plus à preſent que des cris d'allegreſſe, &

des

des voix de triomphe à pouſſer à vôtre arrivée : car nous voyons en vôtre perſonne nôtre grand Prince ſecondé d'une Heroïne digne de ſon rang ; & qui eſt la merveille de ſon ſexe , comme il eſt la gloire & l'ornement du ſien. Ce n'eſt pas, Madame, que nous pretendions relever le merite de V. A. par la grandeur de Vôtre Royale Maiſon , comme ſi vous n'éclatiez point d'autre luſtre que de celui de ce noble ſang dont vous tirez vôtre naiſſance. Il eſt vrai que vous étes formée d'un ſang qui donne des Roys à la France , & qui mériteroit de donner des Monarques à toute la terre. Il eſt vrai que vous étes née dans la pourpre , & que vôtre berceau a été ſi proche du trône , que vous n'y pouviez tant ſoit peu étendre les bras ſans toucher aux Sceptres , & aux Diademes. Il eſt vrai que vous voyez marcher devant vous un nombre preſque infini d'ayeuls qui ont été ou la terreur ou les délices de l'Europe , & dont les uns lui ont ſervi d'Aſtres , pour l'éclairer pendant la paix , les autres ont été des tonnerres & des foudres pour la faire trembler pendant la guerre. Enfin il

eſt

est vrai que quand les morts ne vous donneroient pas tant d'éclat, vous avez parmi les vivans ce généreux frere dont la gloire brille si pompeusement que la moindre reflexion qui s'en fait sur V. A. la couvre de Splendeur & de Majesté. Ce Prince qui dés sa premiere sortie a abbattu l'Aigle qui prenoit l'essor & fondit dessus avec tant d'impetuosité, qu'il la fit tomber comme des nües, & l'atterra si puissamment que depuis elle n'a battu que d'une aîle, & n'a fait que montrer simplement ses ongles pour marque d'une impuissante colere. Mais, Madame, il ne faut ni rechercher les monumens des morts, ni considerer les triomphes des vivans, pour connoître la grandeur de V. A. Vôtre gloire n'est point étrangere, ni empruntée d'ailleurs, elle reside en vôtre propre personne, & dans les belles & extraordinaires vertus qui signalent vôtre vie. N'eussiez-vous jamais eu des Roys pour Ancêtres, ni des Princes pour Peres, ni des Couronnes pour ornemens, vous seriez toûjours grande Princesse & vous meriteriez les respects & les soûmissions, des peuples. Le portrait, Mme.
que

que la renommée a fait de vous eſt connu par toute la terre, & chacun y trouve tant de merveilles qu'on ne pût croire qu'on ne flate l'Original, que quand on a le bonheur de vous voir & d'être le témoin de vos vertus. Alors on verra Mme. que tout ce que la voix publique dit de V. A n'eſt qu'un pur crayon de ce que vous étes, & que les plus vives couleurs dont on tâche de vous portraire ne ſont que des ombres & des obſcurciſſemens qui gâtent le luſtre & la beauté du naturel. On ne ſçauroit jamais aſſez bien depeindre cet agréable mêlange de douceur & de Majeſté qui tempere vôtre viſage, & qui donne de la hardieſſe & de la crainte en même-tems à ceux qui ont l'honneur d'approcher de vôtre perſonne. On ne ſçauroit exprimer cette adreſſe inimitable qui paroit dans toutes vos actions, cette brillante vivacité qu'on admire dans vos paroles, cet air grave & pompeux qui fait reſpecter même vôtre ſilence. Sur tout de quel pinceau pourroit-on repreſenter cet eſprit formé de la main des Graces & cultivé de celles des Muſes qui ne produit rien en vous que de judicieux, de délicat, d'éclattant,

qui

qui vous acquiert l'admiration du Siécle, les raviſſemens de la Cour, les applaudiſſemens des Provinces, & qui a mérité les hommages des ennemis mêmes à Munſter, & les a ſoûmis à vos piés pendant qu'ils refuſoient la paix à toute l'Europe. Certes, Mme. ni vôtre haute naiſſance, ni vôtre éminente dignité, ni vôſtre illuſtre Alliance ne vous mettent point ſur la tête une ſi belle Couronne que celle dont les excellentes qualitez de vôtre ame enrichiſſent vôtre vie. Celle-cy vous feroit conſiderer comme Princeſſe, dans une condition même de Sujette, & vous éleveroit au gouvernement quand la fortune vous auroit reduite à la ſervitude. Cependant Mme. permettez-nous de vous le dire, toutes les merveilles que nous admirons en vôtre perſonne ne nous euſſent jamais ſatisfait ſi à la qualité de grande Princeſſe, ſi au titre d'Epouſe de nôtre magnanime Duc, vous n'euſſiez encore joint le nom de Mere, & ſi de vôtre mariage vous n'euſſiez vû naitre un ſucceſſeur à nôtre Heros. C'eſt-là, Mme. ce que nous attendions avec tant d'impatience, c'eſt ce que vous avez ſi magnifiquement accom-

pli en donnant ce jeune Prince qui dans un petit âge ne marque rien que de grand, & qui aiant receu dans le berceau le glorieux nom de Dunois, semble promettre un Liberateur à la France, & une honte éternelle aux Ennemis de l'Etat. Qu'il croisse cet illustre Enfant à l'ombre des lauriers de ses ancêtres; mais si-tôt qu'il sera en état d'en cueillir qu'il en moissonne de plus verts & de plus pompeux que ne firent jamais ses Peres. N'attendez plus desormais, Mme. que des benedictions & des loüanges, puis que vous avez parfaitement comblé nos esperances & répondu à tous nos souhaits. Vous ne trouverez en toute nôtre Province que des villes qui semeront des fleurs devant V. A. & qui battront des mains devant vôtre char comme aprés celui d'une Princesse triomphante: vous ne rencontrerez que des cœurs animez de l'estime de vos vertus qui brûlent du desir de vous témoigner leur obéïssance. Pour nous, Madame, nous ne cederons jamais à personne en ce devoir, & nous serons toûjours des premiers & des plus promts à suivre vos ordres & à dépendre de

vos

vos volontez. Nôtre zele sera toûjours ardent, nôtre fidelité inviolable, & si nous sommes foibles, nous ne serons jamais lâches lors qu'il s'agira de vôtre service. Comme nous croions que vous avez la même inclination que Monseigneur le Duc à proteger nôtre Province, & à regarder nos miseres d'un œil favorable, aussi nous aurons toûjours pour vous, Mme. même déference & mêmes respects, & si nous ne pouvons autre chose, du moins nous adresserons sans cesse des vœux au Ciel pour la conservation de vôtre Personne & pour la grandeur de vôtre illustre maison. Ce sont, &c.

CHA-

CHAPITRE XX.

La maniere de faire une Oraiſon Funebre.

CElui qui veut faire l'Oraiſon funebre de quelque perſonne remarquable dans un Etat, doit commencer par une riche & pompeuſe exageration de la douleur que ſa mort imprime dans l'ame d'une infinité de perſonnes de tous ordres,& de toutes ſortes de conditions à qui ſa vie n'étoit pas moins precieuſe que néceſſaire.

Aprés avoir exageré la triſteſſe que les particuliers, que toute une ville, que toute une Province, que tout un Royaume ont reſſentie de ſa mort, il faut avoir le ſoin d'en adoucir l'amertume en parlant de ſa conſtance généreuſe, & de la patience Chrêtienne qu'elle fait paroitre en mourant.

Enſuite, ſi celui qui eſt le ſujet de l'Oraiſon funebre eſt mort jeune, l'Orateur doit dire que ſon ame étoit ſi gran-

de, si noble, si élevée, que Dieu n'a pas pû soufrir qu'elle fût enfermée long-tems dans cette prison vile & méprisable du Corps ; Que cet homme étoit un bien que le Ciel envioit à la Terre, laquelle étoit indigne de le posseder long-temps.

S'il est mort dans la vigueur de son âge, l'Orateur doit dire, que Dieu en le retirant, l'a voulu garantir des infirmitez de la vieillesse ; s'il est mort dans la caducité de la vieillesse, il representera qu'il étoit comblé de gloire & rassasié de jours, & qu'il n'a été privé de ce bien fragile qu'aprés avoir été couronné d'une infinité de biens plus solides & plus éclatans.

S'il est mort à la guerre, & pour la défense de sa Patrie, il dira qu'en mourant il a merité les éloges de son Souverain & de tous ses Compatriotes ; Que son nom sera célébre dans l'histoire, & qu'il vivra éternellement dans la memoire des hommes.

S'il est mort d'une mort subite, l'Orateur dira que la Providence divine l'a traité doucement, qu'elle l'a voulu preserver des ennuis & des chagrins d'une

vie languiſſante, & du coup d'une mort d'autant plus fâcheuſe qu'on meurt pluſieurs fois avant que d'achever de mourir.

S'il eſt mort d'une longue & fâcheuſe maladie, il doit faire l'Eloge de ſa patience, & la propoſer aux auditeurs comme un exemple qu'ils doivent ſuivre, ſi le Ciel leur preſente une ſemblable occaſion d'exercer leur vertu.

Mais le plus grand effort de celui qui fait l'Oraiſon funebre d'un mort illuſtre, doit conſiſter dans le recit, & dans les loüanges des plus belles actions de ſa vie.

Ex-

Extrait de l'Oraison Funebre de Monsieur de Turenne, faite par M. Fléchier Evêque, de Nismes, alors Abbé de St. Severin.

JE ne puis, Messieurs, vous donner d'abord une plus haute idée du triste sujet dont je viens vous entretenir, qu'en recueillant les termes nobles & expressifs dont l'Ecriture se sert pour loüer la vie, & pour déplorer la mort du sage & vaillant Machabée, cet homme qui portoit la gloire de sa Nation, jusqu'aux extrémitez de la Terre, qui couvroit son Camp du bouclier, & forçoit ses ennemis avec l'épée; qui donnoit à des Rois liguez contre lui des déplaisirs mortels, & rejoüissoit Jacob par ses vertus, & par ses exploits, dont la memoire doit être éternelle.

Cet homme qui défendoit les villes de Juda, qui domtoit l'orgueil des enfans d'Ammon & d'Esaü, qui revenoit chargé des dépoüilles de Samarie, aprés avoir brûlé sur leurs propres Autels les Dieux des Nations étrangeres; cet homme

que Dieu avoit mis autour d'Israël comme un mur d'airain, où se briserent tant de fois toutes les forces de l'Asie, & qui aprés avoir défait de nombreuses armées, déconcerté les plus fiers & les plus habiles Généraux des Roys de Syrie, venoit tous les ans, comme le moindre des Israëlites, reparer avec ses mains triomphantes les ruïnes du Sanctuaire, & ne vouloit autre recompense des services qu'il rendoit à sa Patrie, que l'honneur de l'avoir servie.

Ce vaillant homme poussant enfin, avec un courage invincible les ennemis qu'il avoit reduits à une fuite honteuse, reçût le coup mortel, & demeura comme enseveli dans son triomphe. Au premier bruit de ce funeste accident toutes les villes de Judée furent émuës; des ruisseaux de larmes coulerent des yeux de tous leurs habitans. Ils furent quelque tems saisis, muets, immobiles. Un effort de douleur rompant enfin ce long & morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots que formoient dans leur cœur la tristesse, la pitié, la crainte, ils s'écrierent. *Comment est mort cet homme puissant*

 sant

ſant qui ſauvoit le peuple d'Iſraël? A ces cris Jeruſalem redoubla ſes pleurs; les voutes du Temple s'ébranlerent; le Jourdain ſe troubla, & ſes rivages retentirent du ſon de ces lugubres paroles: *Comment eſt mort cet homme puiſſant qui ſauvoit le peuple d'Iſraël?*

Chrêtiens, qu'une triſte ceremonie aſſemble en ce lieu, ne rappellez-vous pas en vôtre memoire ce que vous avez vû, ce que vous avez ſenti il y a cinq mois? Ne vous reconnoiſſez-vous pas dans l'affliction que j'ai décrite? Et ne mettez-vous pas dans vôtre eſprit, à la place du Heros dont parle l'Ecriture, celui dont je viens vous parler? La vertu & le malheur de l'un & l'autre ſont ſemblables, & il ne manque aujourd'hui à ce dernier qu'un eloge digne de lui. O ſi l'Eſprit Divin, Eſprit de force & de verité, avoit enrichi mon diſcours de ces images vives & naturelles qui repreſentent la vertu, & qui la perſuadent tout enſemble, de combien de nobles idées remplirois-je vos eſprits, & quelle impreſſion feroit ſur vos cœurs le recit de tant d'actions édifiantes & glorieuſes!

Quelle matiere fut jamais plus diſpo-

ſée à recevoir tous les ornemens d'une grave & ſolide Eloquence, que la vie & la mort de trés-haut & trés-puiſſant Prince, Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, Marêchal général des Camps & Armées du Roy, Colonel général de la Cavalerie legere: Où brillent avec plus d'éclat les effets glorieux de la vertu militaire, conduites d'armée, Siéges de places, priſes de villes, retraites honorables, campemens bien ordonnez, combats ſoûtenus, batailles gagnées, ennemis vaincus par la force, diſſipez par l'adreſſe, laſſez & conſumez par une ſage & noble patience? Où peut-on trouver tant & de ſi puiſſans exemples, que dans les actions d'un homme ſage, modeſte, liberal, deſintereſſé, dévoüé au ſervice du Prince & de la Patrie, grand dans l'adverſité par ſon courage, dans la proſperité par ſa modeſtie, dans les difficultez par ſa prudence, dans les perils par ſa valeur?

Quel ſujet peut inſpirer des ſentimens plus juſtes & plus touchans qu'une mort ſoudaine & ſurprenante, qui a ſuſpendu le cours de nos victoires, & rompu les plus douces eſperances de la paix? Puiſ-

ſances ennemies de la France, vous vivez, & l'eſprit de la charité Chrêtienne m'interdit de faire aucun ſouhait pour vôtre mort. Puiſſiez-vous ſeulement reconnoitre la juſtice de nos armes, reçevoir la paix que malgré vos pertes vous avez tant de fois refuſée, & dans l'abondance de vos larmes éteindre les feux d'une guerre que vous avez malheureuſement allumée. A Dieu ne plaiſe que je porte mes ſouhaits plus loin. Mais vous vivez, & je plains en cette chaire un ſage vertueux Capitaine dont les intentions étoient pures, & dont la vertu ſembloit meriter une vie plus longue & plus étenduë.

Retenons nos plaintes, Meſſieurs, il eſt tems de commencer ſon éloge, & de vous faire voir comment cet homme puiſſant triomphe des ennemis de l'Etat par ſa valeur, des paſſions de l'ame par ſa ſageſſe, des vanitez du Siécle par ſa pieté. Si j'interromps cet ordre de mon diſcours; pardonnez un peu de confuſion dans un ſujet qui nous a cauſé tant de trouble, je confondrai peut-être quelquefois le Général d'armée, le ſage, le Chrêtien. Je loüerai tantôt les victoi-

res, tantôt les vertus qui les ont obtenuës. Si je ne puis raconter tant d'actions, je les découvrirai dans leurs principes, j'adorerai le Dieu des Armées, j'invoquerai le Dieu de la paix, je benirai le Dieu des Misericordes, & j'attirerai par tout vôtre attention, non pas par la force de l'éloquence, mais par la verité & par la grandeur des vertus dont je suis engagé de vous parler.

N'attendez pas, Messieurs, que je suive la coûtume des Orateurs, & que je louë Monsieur de Turenne comme on louë les hommes ordinairement. Si sa vie avoit moins d'éclat, je m'arrêterois sur la grandeur & sur la noblesse de sa Maison; & si son portrait étoit moins beau, je produirois icy ceux de ces Ancêtres. Mais la gloire de ses actions efface celle de sa naissance; & la moindre loüange qu'on peut lui donner, c'est d'être sorti de l'Acienne & Illustre Maison de la Tour d'Auvergne, qui a mêlé son sang à celui des Roys, & des Empereurs; qui a donné des Maitres à l'Aquitaine, des Princesses à toutes les Cours de l'Europe, & des Reines mêmes à la France.

Avant sa quatorziéme année il commença de porter les armes. Des sieges & des combats servirent d'exercice à son enfance, & ses premiers divertissemens furent des victoires. Sous la discipline du Prince d'Orange son Oncle maternel, il aprit l'art de la guerre, en qualité de simple Soldat : & ni l'orgueil ni la paresse ne l'éloignerent d'aucun des emplois où la peine & l'obéïssance sont attachées. On le vit en ce dernier rang de la milice ne refuser aucune fatigue, & ne craindre aucun peril, faire par honneur ce que les autres faisoient par necessité, & ne se distinguer d'eux que par un grand attachement au travail, & par une noble application à tous ses devoirs.

Ainsi commençoit une vie dont les suites devoient être si glorieuses, semblable à ces fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils s'éloignent de leur source, & qui portent par tout où ils coulent la commodité & l'abondance. Depuis ce tems il a vécû pour la gloire & pour le salut de l'Etat. Il a rendu tous les services qu'on peut attendre d'un esprit ferme & agissant, quand il se trouve dans un

corps robuste & bien constitué. Il a eu dans la jeunesse toute la prudence d'un âge avancé, & dans un âge avancé toute la vigueur de la jeunesse. Ses jours ont été pleins selon les termes de l'Ecriture; & comme il ne perdit pas ses jeunes années dans la mollesse & la volupté, il n'a pas été contraint de passer ses dernieres dans l'oisiveté & dans la foiblesse.

CHAPITRE XXI.

La Methode générale pour acquerir l'usage de la langue Françoise.

IL faut choisir un petit nombre de livres approuvez, comme les œuvres de Malherbe, de Balzac, de Vaugelas, d'Ablancourt, de Pelisson, de Voiture, de Patru, de Costar, de Bouhours, de Fléchier, de S. Evremond, & de quelques autres.

Aprés il faut prendre garde aux plus beaux endroits de leurs Ecrits, & à leurs

expreſſions les plus élegantes; les repaſſer ſouvent dans l'eſprit ; & tâcher de les retenir, afin de pouvoir les employer dans les occaſions, & s'acquerir en même-tems la facilité de bien parler.

On fera des progrés bien conſiderables ſi on reduit en un certain ordre les phraſes françoiſes qui conviennent à châque ſujet, comme celles dont les Auteurs ſe ſervent en parlant des choſes ſacrées, des mœurs & des coûtumes, des Roys, des Grands, & des choſes qui appartiennent à la vie contemplative, comme ſont, par exemple, la Metaphyſique, la Geometrie, l'Aſtronomie, la Politique; & à la vie active, comme ſont l'Agriculture, l'Art militaire, la Navigation, le Commerce, l'Architecture, la Peinture.

Si on veut imiter plus aiſément le ſtile, les expreſſions, & les ſentimens d'un Auteur, on tâchera d'expliquer ſa penſée en des termes équivalens qui les abregent, ou qui les étendent, ſelon qu'il ſera plus à propos ou de les étendre, ou de les abreger.

Quand on prendra d'un Auteur quelque belle expreſſion, il faut tâcher de la

déguiſer avec tant d'adreſſe, qu'on la rende ſienne, ou meilleure.

En un mot, on doit cacher le larcin qu'on fait, auſſi finement que les Lacedemoniens cachoient les leurs. On leur permetoit de dérober ; mais on les puniſſoit rigoureuſement s'ils étoient aſſez maladroits pour ſe laiſſer ſurprendre en dérobant.

Pour uſer de cette fineſſe, il faut tâcher d'exprimer ce qu'on prend d'un Auteur, par une autre figure que celle qu'il aura employée. Par exemple, s'il y a dans un Auteur quelques endroits qui repreſentent ou la nature, ou les effets du vice, il faut ſe ſervir de cette deſcription, pour repreſenter par la loi des contraires, la nature, & les effets de la vertu.

Enfin, on remarquera les liaiſons des parties, les tranſitions d'une periode à l'autre, & les termes ordinaires dont ſe ſervent les bons Auteurs pour faire ces liaiſons & ces tranſitions, afin qu'on puiſſe pratiquer à leur exemple les régles de bien écrire, & de bien parler.

CHAPITRE XXII.

La maniere de lire, & d'imiter les Poëtes.

POur acquerir la facilité de lire & d'imiter les Poëtes, il faut pratiquer les preceptes ſuivans.

I. Il faut lire ſouvent ceux qui paſſent pour les maitres, remarquer ce qu'il y a de plus rare & de plus excellent dans leurs ouvrages, & faire deux petits recueils.

Dans le premier il faut mettre les vers qui ſont remarquables, ou par quelque penſée ſubtile, ou par quelque belle ſentence, ou par quelque agrément particulier.

Il faut apprendre les vers qu'on aura choiſis & remarquez parmi les autres: Mais on doit penſer à l'application qu'on en peut faire à certains ſujets qu'on ſera obligé de traiter, ſoit en parlant, ſoit en écrivant.

Dans le ſecond recueil, on aura ſoin

de

de placer les deſcriptions les plus belles, & les plus naïves, les harangues les plus touchantes & les plus pathetiques, les comparaiſons les plus juſtes & les plus regulieres. Si toutes ces parties du Poëme ſont trop longues, il ſuffira de marquer l'endroit où elles ſont.

II. Celui qui veut imiter les Poëtes, doit obſerver avec ſoin la maniere dont ils s'expliquent, & quel eſt le tour qu'ils donnent à leurs vers: mais le principal eſt qu'ils tâchent de faire le même effort que les Auteurs qu'ils liſent ont fait ſur une matiere ſemblable à celle qu'ils ont traitée.

III. Celui qui veut compoſer quelque ouvrage en vers ſur un ſujet qu'on lui aura donné, ou qu'il aura choiſi lui-même, doit lire quelque Poëte excellent qui ait traité la même matiere; & il doit avoir l'adreſſe d'accommoder à ſon uſage ce qu'il y a de plus beau, de plus fin, & de plus délicat dans le Poëme qu'il prend pour patron & pour modele.

Et quoi que la matiere qu'on veut traiter ſoit quelquefois differente de celle qu'un grand Poëte a traitée, il ne ſera

ra pas difficile à celui qui est né avec quelque genie pour les vers, d'emprunter de ces Auteurs une infinité de choses pour la composition & pour l'ornement de son Poëme.

Si la matiere est contraire à celle que cet Auteur a écrit, celui qui la veut imiter n'a qu'à dire des choses opposées. Il doit, par exemple, representer la nuit par des Epithetes & des pensées opposées à celles dont ce Poëte s'est servi pour décrire le jour.

CHAPITRE XXIII.

Ce qu'un honnête homme doit sçavoir du Poëme heroique.

LEs grandes actions des Roys, des Princes, & des Capitaines sont la matiere du Poëme heroïque.

Ce Poëme a trois parties, la Proposition, l'Invocation, & la Narration.

Pour ce qui regarde la Propoſition ; les Maitres de l'Art, comme Horace, veulent que le Poëte propoſe ſon ſujet avec beaucoup de ſimplicité, de clarté & de modeſtie. Je ne ſai pas par quel deſtin ; il eſt arrivé que les plus célébres ont manqué dans la pratique de ce precepte, comme il ſe peut verifier par les commencemens de leurs Ouvrages.

L'Auteur du Poëme heroïque ne doit pas travailler en cet endroit à exciter la bienveillance & l'attention des Lecteurs, comme l'Orateur eſt obligé de faire au commencement de ſes harangues. L'Orateur n'a pour but que de perſuader ; & le Poëte ne ſe propoſe que d'inſtruire & de divertir ceux qui liſent ſes Ouvrages. Ainſi il doit d'abord entrer en matiere.

Il faut remarquer que les Poëtes ne nomment pas ſouvent les Heros dont ils veulent décrire la vie & les exploits. Ainſi Homere ne nomme pas Ulyſſe au commencement de ſon Odyſſée, ni Virgile Enée, au commcement de ſon Eneide. Toutefois ils les deſignent par des Epithetes, par des Eloges, & par des incidens qui les font aiſément con-

connoitre aux Lecteurs.

Pour ce qui est de l'Invocation, le Poëte la doit faire avec gravité & avec vehemence. Mais il doit bien prendre garde qu'il ne la fasse pas d'une maniere qui sente le lieu commun. Il doit éviter sur tout d'employer les mêmes termes & les mêmes expressions de ceux qui ont écrit avant lui. Cette Invocation ne doit pas seulement être placée au commencement du Poëme: elle peut encore avoir lieu dans les autres parties de l'Ouvrage, sur tout quand le Poëte est obligé de traiter quelque sujet important qui surpasse ses forces.

Le Poëte qui traite un sujet profane, fait une faute quand il adresse ses vœux à la vraye Divinité; mais celui qui traite un sujet Chrêtien, en fait une plus grande s'il invoque les Muses, ou les Creatures. Il doit aller tout droit au vrai Dieu pour implorer son assistance & sa benediction, dés l'entrée de son Poëme.

Quant à la Narration, le Poëte ne doit pas imiter en cette partie de son Poëme l'Historien, qui raconte l'évenement des choses dans l'ordre & dans la

ſuite des tems, en commencant toûjours par les choſes qui ſont arrivées les premieres; il doit commencer par le recit de quelque incident remarquable, & de quelque évenement illuſtre qui reluiſe dans tout le corps de l'ouvrage; bien que ce ne ſoit pas le commencement des actions que l'Auteur entreprend de décrire, par ce qu'il ne ſera pas difficile de faire entrer dans ſon diſcours les avantures qui ont précedé, par le moyen de diverſes perſonnes qu'il introduira dans ſon Poëme.

S'il commence ſa Narration par quelque incident illuſtre, il la doit auſſi finir par quelque évenement remarquable.

Le Poëte doit uſer ſobrement des fables, & des vieilles hiſtoires, & n'employer pas ſouvent les mêmes mots & les mêmes termes. Il doit éviter particulierement ceux qui ne ſont pas en uſage.

CHA-

CHAPITRE XXIV.

La maniere de s'aquitter d'une Députation où Ambassade, & ce que doit répondre celui qui la reçoit.

POur faire réüssir une Deputation où une Ambassade, il est nécessaire que la personne qu'on envoye soit grave & agréable tout ensemble, afin qu'elle puisse surmonter la resistance qui se pourroit trouver dans les esprits, par la force de son autorité, ou attirer leurs sentimens par les attraits de son discours, & par les charmes de sa conversation.

Le Deputé, ou l'Ambassadeur doit prendre son tems avec adresse, lors qu'il veut exposer le sujet de sa Deputation, ou de son Ambassade. Car si celui vers lequel il est envoyé étoit malade, ou qu'il eut reçû quelque grande afflic-

tion, il feroit capable de l'importuner, plûtôt que de lui perfuader ce qu'il defire.

Il doit prendre garde auffi que ceux qui font contraires à fes deffeins foient abfens, afin qu'il puiffe fe prévaloir de leur abfence, & donner un plus libre cours à fes demandes, durant l'éloignement des obftacles de ceux qui le pourroient traverfer.

Il tâchera encore d'aquerir l'approbation de celui vers lequel il eft envoyé, & de s'introduire dans fes bonnes graces, en le loüant en peu de paroles, fans aucune affectation. Ses loüanges doivent être éloignées de la flaterie, & doivent fentir l'efprit franc & généreux, & non pas une ame baffe & fervile.

Il doit enfuite, pour l'obliger à lui accorder ce qu'il demande de la part de ceux qui l'ont envoyé, le faire fouvenir que fes Ancêtres ont autrefois accordé la même chofe, ou bien qu'il l'a lui-même acordée, ou pour le moins que lui, ou fes Ancêtres ont fignalé leur liberalité, & leurs faveurs en de telles ou femblables occafions

Mais son plus grand soin sera de faire voir que ce qu'il demande est juste, & que la chose qu'il desire n'est pas moins honnorable à celuy qui l'a donne, qu'elle est utile à celui qui la reçoit. A quoy il ajoûtera, que la personne dont il l'attend la peut donner facilement, sans qu'il luy en coûte rien, ou du moins sans qu'il luy en coûte beaucoup.

Celui qui reçoit la Deputation ou l'Ambassade, doit premierement témoigner son estime & son affection, au Ministre qui luy est envoyé, en le loüant sans affectation.

Ensuite il doit faire connoitre qu'il est trés-persuadé & trés-satisfait, de la bonne volonté de ceux qui l'ont envoyé, & qu'il sera bien aise de les obliger.

Le soin principal de celui qui reçoit l'Ambassade doit être de répondre à tous les chefs de la demande qu'on luy fait.

Il doit finir sa réponse, en promettant au Ministre auquel il donne Audience de luy acorder ce qu'il demande, & même s'il est possible quel-

que chose au delà de ce qu'il a demandé, afin qu'il s'en retourne non seulement plus satisfait, mais encore plus persuadé de l'humeur bien-faisante & liberale de celui vers lequel il avoit été envoyé.

C'est ce que fit le Roy d'Angleterre aprés le Discours qui luy fut fait par Mr. l'Envoyé du Duc de Savoye, aprés son avenement à la Couronne.

Discours de M. le Président de la Tour, Envoyé Extraordinaire de S. A. R. le Duc de Savoye, à l'Audience publique qu'il eut du Roy d'Angleterre, le 12. de Novembre 1690.

SIRE,

SOn Altesse Royale felicite vôtre Majesté, de son glorieux avenement à la Couronne, dûë à sa naissance, meritée par sa vertu, & soutenuë par sa

Valeur. La Providence l'avoit destinée à vôtre tête sacrée, pour l'acomplissement de ses desseins éternels, qui aprés une longue patience, tendent toûjours à susciter des Ames choisies, pour reprimer la violence, & proteger la Justice.

Les merveilleux commencemens de vôtre Regne sont des présages assurez des bénédictions que le Ciel prépare à la droiture de vos intentions, qui n'ont point d'autre but que de rendre sa premiere Grandeur à ce florissant Royaume, & de rompre les chaînes dont l'Europe étoit presque accablée. Ce magnanime dessein, digne du Heros de nôtre Siécle, remplit d'abord son Altesse Royale d'une joye indicible; Mais il fut contraint de la tenir resserrée dans le secret de son cœur, & s'il a pû la faire éclater dans la suite, il en a l'obligation au nom même de vôtre Majesté, qui a fait conçevoir des esperances de liberté aprés tant d'années de servitude.

Mes paroles & le Traité que j'ay signé à la Haye, avec le Ministre de vôtre Majesté, n'expriment que foiblement la passion qu'a mon Maitre à

s'unir à vôtre Majesté, par un attachement inviolable à son service. L'honneur, SIRE, qu'il a de vous appartenir, a formé les premiers nœuds de cette union, & la protection que vous lui accordez avec tant de générosité, achevera de les rendre indissolubles. Ce sont les sentimens sinceres de son Altesse Royale, ausquels je n'oserois rien mêler du mien : car quelque ardent que soit le zele, & quelque profonde que soit la veneration que j'ay pour la gloire de vôtre Majesté, je ne sçaurois mieux m'en expliquer que par un silence de respect, & d'admiration.

Discours du même Envoyé à la Reine.

MADAME.

VOtre Majesté à fait monter avec elle la vertu ſur le Trône, & toute l'Europe l'a vû avec admiration, mais perſonne n'en a plus ſenti de joye que ſon Alteſſe Royale, par l'honneur qu'il a de vous appartenir de ſi prés, & par la bonté avec laquelle vous étes entrée dans ſes interêts. J'en rends à vôtre Majeſté de trés-humbles actions de graces de ſa part, & je luy demande ſa protection, avec une confiance entiere qu'il ſoûtiendra ſon rang ſi le Ciel daigne appuyer la Juſtice de ſa cauſe, par la valeur du Roy, & par la Sageſſe de vôtre Majeſté. Vous l'avez fait paroitre l'Eté paſſé d'une maniere ſurprenante, engageant le cœur de vos ſujets par la douceur de vôtre gouvernement & en imprimant la terreur à vos ennemis, par la fermeté de vôtre courage. C'eſt un bonheur qui accompagnera toûjours

les

les vertus Heroïques de vôtre Majesté, & qui unira à sa gloire immortelle, la félicité éternelle de ses Royaumes. Je le souhaite, Madame, avec autant de zele, que les plus fidéles de vos Serviteurs.

J'ajoûterai encore ces nouveaux avis qui sont trés-importans.

Les Ambassadeurs, ou les Envoyez doivent être des Gens d'une vie irreprochable. Ils doivent avoir de l'habileté, de la reputation, & de la pénétration. Ils doivent avoir de la moderation, & de la douceur, être discrets & secrets, avoir de la prudence pour pouvoir servir utilement dans les conjonctures ceux qui les envoyent; n'être ni trop scrupuleux, ni capricieux, pour ne pas gâter une affaire, comme cet Ambassadeur d'Espagne qui manqua à découvrir les pratiques du Cardinal Antoine, parce qu'il ne voulut pas encenser une Courtisane qui gouvernoit ce Cardinal: *Il y va de ma conscience*, dit-il, à un Abbé qui lui en faisoit la proposition, *& de la Grandeur de l'Espagne de faire la Cour à une fille de joye.* Ils ne doivent pas confondre les Caractéres des Immunitez, & le Ceremoniel. Ils doivent con-

connoître les divers degrez d'autorité que les Souverains conferent aux Plenipotentiaires, aux Ambaſſadeurs Extraordinaires, aux Ordinaires, aux Reſidens, & aux Envoyez. En un mot un Ambaſſeur doit être univerſel & habile dans la connoiſſance de l'hiſtoire, & être Sçavant, ſur tout s'il a de grands Emplois, non ſeulement parce qu'il a ſouvent occaſion de parler de choſes ſçavantes, mais auſſi parce qu'il eſt néceſſaire qu'il ſçache porter ſon Jugement, ſur les diſcours, ou ſur les livres & les écrits qui ſemblent offenſer ſon Maitre; autrement il prendroit ſouvent le change. Il ne doit pas ſe laiſſer ſurprendre. Outre ſon habileté il doit être promt en reparties, & ſoûtenir avec intrepidité l'honneur, la gloire, & les interêts de ſon Maitre, & ſe garder bien de ſe laiſſer corrompre par des préſens & par des penſions.

CHAPITRE XXV.

Des Anecdotes.

LEs Anecdotes ſont ce qu'on appelle des Hiſtoires ſecretes. Ce ſont des Relations qui nous montrent les Grands tels qu'ils ſont dans leur domeſtique & dans leur deshabillé, pour ainſi dire, qui nous revelent ce qui autrement ne fût jamais venu à nôtre connoiſſance, ni à celle du Public. Comme il n'y a que Procope parmi les Anciens, & M. de Varillas parmi les Modernes qui nous aient donné de ces eſpeces d'ouvrages; & que d'ailleurs il y faut obſerver pluſieurs régles particuliéres, & qu'on ne ſçauroit s'y diſpenſer de celles de l'hiſtoire publique, il eſt trés difficile d'y réuſſir.

Il n'y a point de genre d'écrire, où l'on puiſſe prendre plus de liberté, cependant il n'y en a pas de plus contraints,

parce

parce qu'on est obligé de dire la verité dans toutes ses circonstances, de n'oublier aucun des défauts de ceux dont on écrit l'histoire, & de tirer le rideau comme fit Procope; qui découvrit les passions honteuses de l'Imperatrice Theodore qui fit rappeller Belizaire, tantôt pour lui faire recouvrer le Generalat par le sacrifice de sa fille, tantôt afin de faire revenir à Constantinople la femme de ce grand homme pour avoir une confidente & une compagne de ses desordres.

Un Ecrivain d'Anecdotes doit ramasser une infinité de petites choses que l'histoire rebute, mais il les doit rehausser par un tour ingenieux & les placer adroitement dans les endroits où elles peuvent le mieux paroître. Il doit toûjours dire la verité, soit que ce qu'il avance soit vraisemblable, ou qu'il ne le soit pas. Il n'y a qu'une seule ocasion où il la doit supprimer, c'est lors qu'il n'est pas possible de la reveler sans agir contre les bonnes mœurs. Et Procope est sans doute blâmable d'avoir violé cette regle en écrivant les infamies de l'Imperatrice Theodore.

Ces sortes d'histoires secretes sont beaucoup utiles, mais il y a du danger à les écrire : si bien que le meilleur parti d'un Ecrivain c'est de s'attacher à d'autres Ouvrages, ou de publier ses Anecdotes sans nom.

CHAPITRE XXVI.

La maniere de faire un Billet.

LEs billets sont plus en usage que les letres, parce qu'ils servent en plus de rencontres. Ils ne doivent pas être longs ; & l'on y doit entrer sans façon en matiere. Il faut s'y expliquer d'une maniere aisée, & sans chercher aucun détour. Le stile en doit être plein de feu ; les periodes peu liées ensemble. Le tour en doit être ingenieux. Châque mot y doit parler, & châque partie contenir un sens. Tout ce qu'on y dit y doit être simple & naturel,

rel, mais ſans baſſeſſe, n'y aiant rien de plus odieux dans toutes les langues que la baſſeſſe du ſtile. Il faut finir ſans affectation, & d'une maniere agréable, & ſpirituelle.

Billet par Monſieur de Vaumoriere.

QUand je n'aurois pas reçû vôtre letre, mon cher Monſieur, je ne ſerois pas moins perſuadé de vôtre amitié. On peut ſe taire ſans oublier. On ſçavoit aimer avant que l'écriture fût en uſage; & depuis qu'on a ſçu écrire, on a menti plus ſouvent qu'on n'a dit la verité. Aprés cela s'amuſera-t-on à des ſignes ſi douteux? N'eſt-ce pas nôtre cœur qui nous doit rendre témoignage de nôtre affection, & nous aſſurer l'un de l'autre? Je veux croire que lors que vous ne me parliez point, vous penſiez à moy. C'eſt ainſi que j'interprete vôtre ſilence, & que je rends juſtice à vôtre amitié. Traitez la mienne de même façon, & croyez que perſonne n'eſt à vous plus abſolument que moy.

CHAPITRE XXVII.

La maniere de faire un Placet.

LE Placet est une Requête qu'on presente à un Souverain ou à un Grand. On y entre d'abord en matiere. On le fait avec des termes les plus soûmis & & les plus respectueux qu'il se puisse. Il faut s'y expliquer d'une maniere aisée, ingenieuse & sans bassesse. Le stile doit être vif, sans être guindé, ni affecté, mais accompagné d'une élegance naturelle. Il n'y doit avoir enfin rien qui paroisse trop étudié; & s'il se peut il doit toucher l'esprit & le cœur, & avoir une naïveté qui fasse impression sur l'un ou sur l'autre, ou sur tous les deux ensemble.

Placet de Madame Fouquet au Roy de France.

QUe V. M. SIRE, souffre ce que Dieu aime. Il desire qu'on lui arrache les graces à force de s'affliger, de pleurer, de prier, & d'importuner: ces seules & foibles armes des miserables sont presque toûjours heureuses & triomphantes contre le courroux du Ciel.

Elle a bien voulu me faire l'honneur de me dire qu'elle étoit fâchée d'être obligée de faire ce qu'elle a fait. Qu'elle me pardonne, SIRE, si je conte sur ses paroles comme sur autant de veritez, & si j'ose lui dire, que de la maniere dont on a usé en faisant l'Inventaire des papiers de mon mari, on a en quelque façon hazardé la gloire de V. Majesté. Car encore qu'elle soit incapable de vouloir rien d'injuste, il n'est pourtant que trop vrai, qu'on a employé son Nom pour faire plusieurs choses qui sont contre les loix & la justice.

Mais aprés tout, SIRE, quoi que

les papiers de mon mari aient été pris contre toutes les formes ordinaires, qu'on en ait même soustrait beaucoup, comme tout le monde sçait, & qu'il y eut bien des choses à dire à V. M. qu'on lui a dissimulées, parce qu'elle n'auroit pû les approuver, & que je lui tais par respect, ne voulant jamais rien dire, ni rien faire qui lui puisse déplaire : aussi suis-je resoluë à rejetter tous les conseils qu'on me pourroit donner de prendre d'autres voyes que celles de sa clemence. Sçachant bien que je ne puis en cette occasion que suivre les sentimens de mon mari, dont la soûmission à repondre à vos ordres m'apprend assez que je ne puis mieux faire que de me confier à sa bonté.

C'est pourquoy, SIRE, je la supplie trés-humblement de souffrir, qu'en satisfaisant à sa justice, je lui propose un moyen de lui faire connoître la compassion qu'elle a bien voulu témoigner d'avoir de ses malheurs. Je ne lui demande pas une absolution glorieuse pour mon infortuné mari ; mais une abolition pour tels crimes dont V. M. qui ne sçauroit se tromper le jugera elle-même coupable.

Tous

Tous ses biens sont à vous, il les tenoit de vous, SIRE. Qu'il les retienne comme il peut justement s'il l'en trouve indigne. Qu'il garde ses maisons qui l'ont irritée non sans sujet ; encore qu'il ne les destinât que pour S. M. Qu'elle accorde seulement à ses services passez, à son zele dont je m'assure qu'elle a été persuadée & convaincuë en mille rencontres, à son respect, à sa soûmission, à son amour pour sa sacrée Personne, & pour l'Etat, à une famille innocente, & trés-miserable, à mes larmes & à mon desespoir, s'il est vrai que V. M. m'ait fait l'honneur d'y être sensible, mais sur tout qu'elle donne à sa propre grandeur & à sa bonté, deux choses qui sont pour elle, & qui ne peuvent en rien nuire à son Etat, mais qui peuvent de beaucoup augmenter sa gloire ; c'est de sauver l'honneur de cet infortuné serviteur, si toutefois il en peut avoir un veritable aprés avoir déplû à un si grand Maître ; & à sa vie qu'il peut encore employer à son service, si c'est vivre pour lui que de vivre loin de sa personne & de son souvenir. Ce se-

ra, SIRE, punir & pardonner; être severe, clement & juste en même tems, meriter toutes sortes de loüanges, excercer ensemble toutes les vertus heroïques d'un grand Prince, ou pour mieux dire, de Vôtre Majesté.

Ce long & ce cruel supplice, cet exil sera une grace indigne pour lui, & un bienfait extrême pour moy; & châque moment de ma vie, en me faisant souvenir de mes infortunes, ne laissera pas de me presenter les bontez de V. Majesté, qui m'obligeront à prier Dieu incessamment pour sa prosperité, pour sa gloire, & pour sa santé.

CHAPITRE XXVIII.

De la maniere dont on doit prononcer un Discours; & de quels gestes on le doit accompagner.

ON ne se propose pas de donner des preceptes pour ceux qui se sont destinez à la Chaire, ou au Barreau; tous les hommes ne sont pas nez pour ces exercices publics. Mais comme un honnête homme se peut trouver dans des Assemblées Politiques, être choisi pour des Députations, ou des Ambassades, il est nécessaire qu'il sache de quelle maniere il doit reciter un Discours.

La premiere chose à quoi un honnête homme se doit appliquer dans cette vûë, est d'assister autant qu'il le peut à toutes les Actions Oratoires, à lire d'une voix un peu haute des Comedies, des Tragedies, des Dialogues, & les au-

tres Ouvrages dont le ſtile approche le plus du Dramatique. Il doit frequenter les perſonnes qui liſent bien, qui recitent naturellement, qui ont un exterieur agréable, & tâcher de ſe mouler ſur leur prononciation, & ſur leurs geſtes. Il doit apprendre la Muſique, & ne ſe faire point de ſcrupule d'aller quelquefois aux Spectacles, lors qu'il y a dans un Troupe quelque bon Acteur.

Le commencement d'un diſcours doit être prononcé d'une voix baſſe & modeſte. C'eſt une regle qui doit être toûjours obſervée, excepté, lors qu'on eſt obligé de commencer d'une maniere bruſque. Alors on doit élever ſa voix, & faire paroître de l'émotion. La Narration doit être prononcée d'un ton un peu plus haut, & être bien articulée. Dans le corps du diſcours, lors qu'on vient à mettre une preuve dans ſa derniere évidence ou refuter une objection, il faut parler avec une grande contention de voix, & varier ſa prononciation preſque à tout moment. Et lors qu'on veut achever ſon Diſcours, il faut que la premiere periode de ce qu'on appelle la Peroraiſon,

ou la Conclusion, soit prononcé d'un ton bas, & different des dernieres paroles qu'on a prononcées. Il faut poursuivre d'une voix plus haute, plus excitée, plus vehemente, & plus triomphante, pour ainsi dire. C'est de cette maniere qu'il faut finir.

Un honnête homme doit s'étudier de bonne heure à mettre en pratique ces preceptes, & pour ne prendre pas un mauvais pli, & ne contracter pas une prononciation vicieuse. Sur tout il doit prendre garde de n'imiter pas les défauts des grands hommes, ou de ceux qui les ont élevez, quelque bonne opinion qu'ils aïent d'eux.

S'il n'a pas la voix assez forte, il doit à l'exemple de Demosthene, tâcher de la fortifier, autant que la chose est possible, en s'exerçant à prononcer tantôt à voix haute ce qu'il dira, tantôt à l'apprendre par cœur, & à le reciter; il doit être à cet égard-là dans un perpetuel exercice.

S'il est sujet à bredouiller, il faut qu'il s'accoûtume à lire posément & distinctement tous les mots, & toutes les syllabes. Il peut même ne se servir pas de cer-

tains mots dont la prononciation est difficile, pourveu qu'il en puisse substituer qui signifient la même chose. Il ne doit ni trop ouvrir la bouche, ni la tenir trop fermée. Il doit diversifier sa voix selon la diversité des sujets qu'il traite, selon les passions qu'il veut émouvoir, & la proportionner à la grandeur du lieu où il parle, & au nombre des personnes ausquelles il a à parler. Lors qu'il vient à changer de voix il ne faut pas que cela se fasse d'une maniere brusque; il n'y a rien de plus desagréable.

Il doit, s'il se peut, prononcer une periode tout d'une haleine. Que si la periode est trop longue, il faut qu'il s'arrête aprés deux points, ou du moins aprés une virgule. Il faut sur tout qu'il prononce les mots selon l'usage de ceux qui parlent bien, & qu'il évite la prononciation vicieuse du peuple & des Provinces.

Pour ce qui regarde le geste, il n'est pas moins nécessaire que la prononciation. Un Discours ne sçauroit être trop animé lors qu'on le prononce; & il est certain que le geste l'anime beaucoup quand

quand il est fait de bonne grace, & qu'il se trouve conforme à ce que l'on dit & à la passion qu'on veut exprimer, ou qu'on a dessein d'émouvoir. J'avoüe que cette partie de l'action de celui qui fait un Discours est difficile, mais il n'est pas impossible de l'acquerir, sur tout à un homme du monde, qui sçait danser, faire des armes, monter à cheval, car rien ne degourdit tant que ces exercices.

J'ai peu de régles à donner, je me contenterai des plus importantes.

On ne commence que rarement un Discours par des gestes. Comme il faut s'émouvoir peu à peu, il faut que d'abord l'action soit paisible. J'en excepte quelques ocasions extraordinaires. Il ne faut jamais fraper des mains; il n'est rien de plus desagréable. Les gestes se doivent faire de la main droite: & si quelquefois il est nécessaire d'en faire de la gauche, il faut que ce soit pour accompagner la droite. Je ne sache qu'une seule rencontre où l'on en puisse faire de la main gauche seule, c'est lors qu'on est en quelque action particuliere qui s'y rapporte. Le geste doit aller de la main

gauche

gauche à la main droite. Il ne doit commencer qu'avec la parole, il doit toûjours finir lors qu'on acheve de parler. Le mouvement des mains doit convenir à la nature des choses dont on parle. On ne doit jamais élever la main gauche aussi haut que la droite : & quelques grands que soient les mouvemens qu'on veut exprimer, il ne faut jamais hausser la main plus haut que les yeux. Si on le fait, ce doit être fort peu au delà. La même proportion doit être gardée en la baissant. La main ne doit jamais être pendante. En un mot, selon la regle d'un trés-habile homme ; *Il faut que nos yeux voient toûjours nos mains, qu'elles environnent toûjours nôtre tête, qu'elles s'en écartent le moins qu'il se peut, soit au dessus, soit au dessous, afin que ceux à qui nous parlons voyent tout ensemble nôtre bouche, nos yeux, & nos mains, concourant à leur signifier une même chose.*

Dans l'Asseveration & dans l'Exclamation on doit hausser la main ; & lors qu'on parle de soy, & qu'on atteste son cœur & sa conscience, on peut la poser sur la poitrine. Il y a des actions qu'on ne doit jamais essayer de representer

senter avec les mains, ni se mettre en la posture de ceux qui les font, sur tout il ne faut jamais contrefaire celles où il y a quelque chose de deshonnéte.

Un homme qui prononce un Discours, ne doit pas demeurer immobile: mais aussi il ne doit pas à tout moment changer de situation & de place. Ce que je dis du corps en général, je le dis de la tête en particulier. Il le doit tourner de tems en tems du même côté des mains dont il fait le geste, excepté lors qu'il parle d'une chose qu'il veut refuser, ou qu'il desaprouve.

Pour les yeux, il les doit avoir toûjours tournez sur la personne à qui il parle: & si son Discours s'adresse à plusieurs, il les doit tourner doucement tantôt vers les uns, tantôt vers les autres, & ne les arrêter pas fixement sur un seul endroit. Il doit les hausser, ou baisser selon les ocasions. Il ne doit pas tordre sa bouche, ni mordre ses levres, ni hausser ses épaules, ni avancer son ventre. Toute son action doit être naturelle; il n'y doit rien paroiſtre d'affecté.

Extrait d'un Avertissement de M. le Faucheur, sur la pratique de la Prononciation, & du Geste.

IL y a plusieurs choses à observer, ou sur les diverses modulations & inflexions de la voix, ou sur la formation des gestes, & des mouvemens de tout le corps, & principalement du visage, & des yeux, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de bien representer par écrit. Il faut que cela s'apprenne par la presence, & par la vive voix en écoûtant un bon Maître, & en prononçant devant lui, afin qu'il vous redresse quand vous manquerez. J'ay pourtant à donner quelques avis généraux, qui ne seront peut-être pas inutiles. J'avertis premierement que les preceptes de cet art sont, pour user des termes de Ciceron, *plus magnifiques à pratiquer qu'à enseigner.* Quand on les enseigne, ils semblent bas & de peu d'importance : mais étant bien & exactement observez, ils donnent au Discours un é-

clat & un agrément merveilleux : & bien souvent un Discours qui n'est que mediocre, est rendu par là plus charmant & plus persuasif, qu'un autre qui est plus parfait. Il ne les faut donc pas mépriser encore qu'il y en ait quelques-uns qui semblent avoir je ne sçai quelque chose de leger, & de puerile. J'ajouterai à cela, que quand je dis qu'un homme qui doit prononcer un Discours les doit observer, je n'entens pas qu'il y songe lors qu'il le prononce. Car alors il ne doit penser qu'à la chose qu'il traite, & ne suivre que les mouvemens, & les passions que lui donnent son sujet, le lieu où il est, & la presence de celui à qui il parle; de quoi, la pensée des preceptes & le soin de les observer le pourroit beaucoup distraire s'il s'y amusoit en ce moment-là; outre que cela ralentiroit l'ardeur de son Discours, & seroit même capable de troubler sa memoire. Car comme dit Saint Augustin en ses livres de la Doctrine Chrêtienne : *Il n'est pas possible qu'un homme parle bien, & qu'en même-tems il songe aux enseignemens qu'on lui a donnez pour bien parler. Et il faut bien prendre garde qu'en apportant*

tant trop de ſoin pour parler avec art, les choſes dont il faut néceſſairement parler n'échappent de la memoire.

Je n'entens pas non plus que toutes les fois qu'il a à parler en public il étudie dans ſon cabinet tous ſes geſtes, comme ce Roſcius dont les Anciens diſent qu'il ne faiſoit jamais des geſtes devant le peuple qu'il n'eût étudié en ſon particulier. Car cela ne ſeroit poſſible, ni à un Predicateur, qui a nombre de Sermons à faire, ni à un Avocat, qui a quantité de Cauſes à plaider; ni à l'honnête homme qui eſt employé dans les affaires d'Etat, ou politiques. Et quand ils en auroient le loiſir; le tems qu'ils employeroient à un ſoin ſi peu néceſſaire, ſeroit mal employé; ceux à qui ils ont à parler ne deſirent pas même cela d'eux. Car comme l'a trés-bien remarqué Antoine dans Ciceron, les Auditeurs n'exigent pas en cela la même exactitude & les mêmes ſoins d'un Orateur que d'un Acteur, parce que quand ils écoutent un Acteur au Theatre ils n'attachent pas leur eſprit aux choſes qu'il repreſente, leſquelles ils ſçavent être fauſſes & fabuleuſes, mais ſeulement à la belle maniere de les repre-

ſenter

ſenter, c'eſt à dire, ou à l'élegance de l'élocution, ou à la grace de la prononciation & du geſte, en quoi s'il ne contente leurs ſens ils ſont mal ſatisfaits de lui. Au lieu que quand ils entendent un Orateur, ils s'attachent principalement aux choſes ſerieuſes & importante dont il diſcourt : & quand à l'action, ils ſe contentent qu'il l'ait raiſonnable, & qu'elle ne choque ni leurs oreilles, ni leurs yeux. Ce que j'entens que faſſe un homme qui ſe propoſe de parler en public, c'eſt qu'avant que le faire, il apprenne ces preceptes de l'Action, qu'il eſſaye en ſon parriculier de les pratiquer, & qu'il s'y addonne avec ſoin juſqu'à ce que par un continuel exercice il s'en ſoit formé une bonne habitude.

Par exemple, pour acquerir la plus longue haleine qu'il lui ſera poſſible, qu'il prenne cette periode de Ciceron en l'Oraiſon pour la loy Manilia.

„ Quelle honte, Meſſieurs, que ce„ lui qui a fait maſſacrer un ſi grand „ nombre de vos Citoyens, en un ſeul „ jour, par toute l'Aſie, en tant de „ villes, d'un ſeul mot, & par une ſeu-

le

„ le dépêche ; non ſeulement n'ait „ pas encore reçû la peine d'un ſi grand „ crime, mais ait regné depuis ce carnage l'eſpace de vingt-trois ans, & regné „ avec tant d'inſolence, qu'il ne ſe tient „ pas renfermé dans le Royaume du „ Pont, ni dans l'obſcurité de la Cappa„ doce, mais ſort de l'heritage de ſes „ Peres, & vous vient trouver au mi„ lieu de vos revenus, en la plus grande „ lumiere de l'Aſie ? De la prononcer toute entiere, tout d'un haleine, il lui ſeroit merveilleuſement difficile, je croy même qu'il lui ſeroit tout à fait impoſſible, mais qu'il apprenne à la prononcer à trois repriſes, la premiere finiſſant *à une ſeule dépêche*; la ſeconde *à vingt-trois ans*; & la troiſiéme *à la lumiere de l'Aſie*. Quand il le pourra faire aiſément, qu'il eſſaye à le pouvoir faire à deux repriſes ſeulement, l'une ſe terminant à *vingt-trois ans*, & l'autre à la fin de la periode. S'il ne le peut, qu'il prenne doucement & ſans que l'on s'en apperçoive autant de ſouffle qu'il lui faudra pour achever la derniere partie. Si cela lui fait encore trop de peine, qu'il apprenne par cœur celle-cy de la même

„ Oraison. La volupté ne le détourne „ point de son chemin, pour aller pren„ dre ses plaisirs ; ni l'avarice pour faire „ quelque riche butin; ni la beauté d'un „ lieu pour s'y divertir ; ni le travail & „ la lassitude d'un long voyage pour „ s'aller délasser agréablement : Et qu'il travaille à la reciter tout d'une haleine, jusqu'à ce qu'il en soit venu à bout. Ce que l'exercice, à ce que j'en puis juger par l'étenduë de mon haleine, lui rendra bien aisé.

Je dis le même de la variation de la voix, & de toutes les choses que nous avons dit y devoir être observées, pour prononcer agréablement; & je veux que pour cet effet il lise & apprenne par cœur quelques-uns des plus beaux passages des plus excellens Orateurs, soit Anciens ou Modernes, qu'il en recite plusieurs fois une periode, jusqu'à ce qu'il la sçache prononcer selon l'art, & qu'il continuë de même aux autres, & s'y exerce tous les jours. J'ay dit exprés plusieurs beaux passages, parce qu'il s'ennuira moins à les apprendre & à les reciter. Cela produira encore un autre bon effet, c'est que ces passages illustres

dont il remplira sa memoire, lui serviront d'autant de modeles, sur lesquels il se formera en la composition de ses periodes; & l'exciteront d'autant plus à les imiter, qu'il y trouvera plus de graces & de beautez. Je desire même qu'il s'étudie à observer ces régles de la prononciation & du geste dans ses entretiens ordinaires; selon que les choses dont il parle le peuvent souffrir, jusqu'à ce qu'il s'en soit acquis une entiere habitude, & qu'elle lui soit, par maniere de dire, passée en nature.

S'il ne peut acquerir cela de luy-même, il faut qu'il prenne un Maître qui possede cet art-là & qu'il s'exerce & se forme sous sa discipline, prenant plaisir à être corrigé par lui, autant de fois qu'il reconnoitra qu'il aura failly contre les preceptes de l'art, soit en la prononciation, soit au geste. Outre cela il doit être soigneux, quand il entend quelques fameux Orateurs, d'observer en leurs actions bien attentivement ce qu'ils ont de conforme aux régles, & qui leur a fait meriter l'applaudissement de leurs Auditeurs, & s'efforcer ensuite de les imiter. Car comme dit Saint Augustin:

l'Eloquence s'attache plus aisément à l'esprit de ceux qui écoutent des hommes éloquens, qu'à l'esprit de ceux qui suivent seulement les preceptes: & les exemples des actions publiques profitent bien davantage que les enseignemens de l'Ecole. Mais quand par ces moyens & avec ces aides, il s'est acquis cette habitude, il ne doit plus se mettre en peine de sa prononciation, ni de son geste, ni y faire aucune reflexion en faisant ses Discours. Seulement peut-il, la premiere année qu'il parle en public, prier quelques-uns de ses plus confidens amis, d'observer en ses actions publiques les inflexions de sa voix, & les mouvemens de son corps, afin que s'ils y remarquent quelque défaut notable ils l'en avertissent, & que sur ces avis il tâche de s'en corriger. Même s'il apprend qu'il y ait d'autres personnes qui trouvent quelque chose à dire en son Action, & qu'il reconnoisse qu'ils aient raison, il doit tâcher d'en profiter, & ne rien négliger de tout ce qui le peut rendre plus acomply, & plus agréable à ses Auditeurs.

CHAPITRE XXIX.

La maniere dont on doit traiter les Puissances.

On traite le Pape, de Sa Sainteté.

L'Empereur, de sa Majesté Imperiale.

Les Rois en général, de leur Majesté.

Le Grand Seigneur, de sa Hautesse.

On appelle les Rois de Perses, les Sophis.

Le Roy de France, est traité de Roy Trés-Chrêtien.

Le Roy d'Espagne, de Roy Catholique.

Le Roy d'Angleterre est traité de Défenseur de la Foy.

Les Rois de Suede, de Dannemark & celui de Pologne, sont traitez de leur Majesté Suedoise, Danoise, Polonoise.

Le Roy de Maroc, d'Empereur. Il traite le Roy de France, aussi bien que le Grand Seigneur d'Empereur.

Les Princes Electeurs de l'Empire, d'Altesses Serenissimes Electorales.

Les Princes Souverains, d'Altesses & de Serenissimes.

La Republique de Venise, & celle de Genes, & leurs Doges de Serenité.

Les Cantons de Suisse, d'Excellence.

Le Grand Maître de Malte, d'Eminence.

Le Fils aîné de l'Empereur, d'Archiduc.

Le Fils aîné du Roy de France, de Dauphin.

Les Fils des Rois d'Espagne, & de Portugal, d'Infants.

Le Fils aîné du Roy d'Angleterre, de Prince de Galles.

Le Fils des Rois de Suede, de Dannemark & de Pologne, de Prince Royal.

Le Fils des Electeurs, de Prince Elec-

toral.

Le Duc de Savoye, d'Altesse Royale.

Le Fils aîné, du Duc de Savoye, de Prince de Piémont.

Le Prince de Toscane, de Grand Duc.

Le Duc de Moscovie, d'Empereur, de Czar, de Majesté Czarienne.

Les Filles de France, de Madame.

Les Filles d'Espagne, & de Portugal, d'Infantes.

Le Dauphin de France, de Monseigneur.

Mr. le Frere du Roy de France, de Monsieur.

Son Aînée, de Mademoiselle.

Les Enfans, de Fils de France.

Les Cardinaux, d'Eminences.

Les Archevêques, les Evêques, d'Illustrissimes, de Reverendissimes, de Monseigneur, de Grandeur.

Le Chancelier de France, de Grandeur.

Les Maréchaux de France, de Grandeur

deur.

Les Légats, & Nonces du Pape, de Grandeur.

Les Ambaſſadeurs, d'Excellence.

Les Avoyers de Berne, d'Excellence.

Les Princes d'Arabie, d'Emirs.

Les Rois d'Alger & de Tunis, de Beis.

On appelloit les Aînez des Rois de Naples, Princes de Tarente.

Les Princes en France, qui ne ſont pas Princes Souverains, comme celui de Talmont, d'Enrichemont, de Soyon, & autres, ne ſont pas traitez d'Alteſſe, & ne précedent pas les Ducs & Pairs, à moins qu'il ne ſoyent leurs Doiens en reception.

Les Enfans naturels de France, étant légitimez acquierent des qualitez qu'ils n'avoient pas; ils deviennent ou Ducs, ou Comtes, & ſont traitez d'Alteſſe.

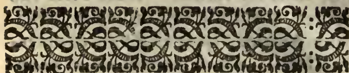
Les Princes Etrangers ſont traitez d'Alteſſe, comme ceux de Lorraine, de Rohan, de Turenne, de Tarente, &c.

Ceux auſquels l'Empereur donne la qualité de Prince, comme aux Mar-

quis de Bade, au Comte de Serclas Tilly, sont appellez Princes, & traitez d'Altesse.
Le Lantgrave de Hesse, est traité de son Altesse Serenissime.



Essai



Essai de Bibliotheque pour un honnête homme.

RIen n'est plus difficile que de bien dresser une Bibliotheque, parce qu'il y a une infinité d'Auteurs qui ont écrit sur les mêmes matieres. Comme tous n'ont pas réüssi également, il faut pour faire un bon choix de livres avoir un discernement & une connoissance dont peu de personnes sont capables : & de là vient qu'il y a peu de Cabinets qui ne soient ou défectueux, ou remplis d'Ouvrages inutiles.

Mon dessein n'est pas de marquer ici les Auteurs qu'on doit ramasser pour faire une Bibliotheque complete. Il y a des Traitez exprés, comme celui de M. le Gallois, & quelques autres qu'on peut consulter. Je veux seulement marquer les livres que doit avoir un honnête homme, qui n'est ni assez sçavant, ni assez riche pour avoir une Bibliothe-

que

que dans les formes. Dans cette vûë j'ai fait une Liste sans ordre des principaux Auteurs, que j'ai divisez en diverses Classes, parmi lesquels on en pourra choisir quelques-uns, car on n'a pas besoin de tous. Chacun les pourra ramasser selon son inclination & les avis qu'il pourra recevoir des gens habiles, qu'il pourra consulter dans toutes les Professions, & qui leur en pourront marquer que j'ai oubliez, ou que je ne connois pas.

Mon dessein étoit de donner un Catalogue un peu moins chargé. Mais comme j'ai crains qu'on pourroit s'imaginer que je desaprouverois les livres dont je ne ferois pas mention, cette raison m'a fait changer de sentiment. J'avouë qu'il est un peu trop long. Mais je ne doute pas néanmoins que bien des gens ne s'en acommodent.

Pour l'Histoire Universelle.

Turselin.
Génébrard.
Rationarium Temporum du Pere Petau.
Le même traduit en François.
Joseph Scaliger.
Calvisius.
Le P. L'Abbe.
La Peyre.
Le P. Dom Romuald, Fueillant.
Discours sur l'Histoire Universelle par M. de Meaux.
Bunonis Idea Historiæ universalis.
Johannis Clerici Compendium Historiæ Universalis ab initio mundiusque ad Carolum Magnum.
Introduction à l'Histoire générale par Puffendorf.
Les Elemens de l'Histoire de Vallemont.
Mathiæ Theatrum Historicum.
Christophori Helvici Theatrum Historicum, & Chronologicum.
Sleidanus de quatuor Monarchiis.
Histoire Universelle en Abregé, par Justin.

Memoires du Chevalier Temple, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans la Chrêtienté.
L'Antiquité des Tems rétablie & défenduë contre les Juifs & les nouveaux Chronologiſtes.
Les Chroniques depuis la creation du monde.
L'Eſpion dans les Cours des Princes Chrêtiens en 6. Vol. Ouvrage trés-curieux.

Pour l'Hiſtoire de l'Egliſe.

Joſeph, Hiſtoire des Juifs fol. fig.
Philon Juif.
Euſebe.
Sleidan.
Godeau.
Hiſtoires des Conciles généraux en abregé.
Lactantius de mortibus Perſecutorum cum notis Variorum.
Le même traduit en François.
Couſin.
Hiſtoire des Martyrs.
Hiſtoire des Vaudois. fol.
Hiſtoire du Concile de Trente.
Le Sueur.
Cottelerii Patres Apoſtolici. Editio nova.
Hiſtoire de la fondation des Ordres Religieux

ligieux & Religieuses avec fig.

Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques par Elie du Pin 4. Edition d'Hollande plus ample que celle de France qui a été retranchée.

Le même de la Discipline de l'Eglise.

Les Histoires du P. Maimbourg.

Les Réponses à ses Histoires.

Spanhemii Historia Ecclesiastica:

Histoire du Papisme par Heideger.

Histoire du Wiclevianisme.

Histoire de l'Inquisition & de son origine.

Histoire de la Papesse Jeanne par Mr. Spanheim.

La même traduite en François par l'Enfant.

Seckendorf Historia Lutheranismi.

Histoire des Anabaptistes.

Histoire du Quaquerianisme.

Critique de la Creance & des Coûtumes des Nations du Levant.

Histoire des Conclaves. 2. Vol.

Abregé de l'Histoire du Jansenisme.

Baronius.

Bzovius, son Continuateur.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique parfaite par la citation des Auteurs Originaux, avec une Chrono-

nologie par Tillemont.
Le P. Thomaſſin.
Le P. Alexandre.

Pour l'Hiſtoire Grecque.

Herodote.
Thucydide.
Zenophon.
Polybe.
Diodore de Sicile.
Appian Alexandrin.
Denis d'Halicarnaſſe.
L'Hiſtoire entiere d'Alexandre le Grand, tirée d'Arien, Plutarque, Juſtin, Joſeph, Quinte-Curce & Freinshemius.
Herodian.
Procope.
Plutarque.
Arrien.
Quinte-Curce.

Pour l'Hiſtoire Romaine.

Tite-Live.
Saluſte.
Tacite.
Les Commentaires de Ceſar.
Suetone.

Dion

Dion Cassius de Nicée.
Xiphilin.
Zosime.
Zonare.
Turselin Historiæ Romanæ Epitome.
Coeffeteau.
Ammiam Marcellin.
Histoire du Triumvirat d'Auguste.
Histoire du Triumvirat de Jules-Cesar.
Histoire Romaine par demandes & réponses.
Rosini Antiquitates Romanæ.
Hildebrandi Compendium antiquit. Roman.
L. A. Florus
Merulæ Antiquitates Romanæ.
D. Donati, Roma Vetus & nova.

Pour l'Histoire d'Italie.

Guichardin.
Machiavel.
Sabellic.
Blondus.
Poge Florentin.
Historia d'Italia di Giovanni Capriata.
———di Girolamo Brusoni.

Histoire d'Italie de Pure.
Les Revolutions de la Ville de Palerme en 1647. & 1648.
Les Revolutions du Royaume de Naples en 1636. par le Comte de Modene.
Les Revolutions de Naples en 1647. & 1648. par Augustin Nicolai.
Les Memoires du Duc de Guise.
Les Revolutions de Messine en 1674. 1675. 1676. par Jean Baptiste Romain, & Colomne.
Historia Veneta Andreæ Mauroceni.
——Di Baptista Nani.
La même en François.
Histoire de Venise de Bembo.
Du Gouvernement de Venise par Amelot de la Houssaye.
La Ville & Republique de Venise par S. Disdier.
Historia della Guerra de Candia d'Andrea Valerio.
Histoire de Florence par Machiavel.
Histoire de Savoye par Paradin.
Histoire de la Republique de Genes depuis sa fondation. 3. Vol. 12.
Histoire de Malte par Boisar continuée par Baudouin.

Leti Italia regnante.
Etat de Naples.
Histoire des Papes par Platine.
——Par du Chesne.
Les Anecdotes de Florence par Varillas.

Pour l'Histoire d'Allemagne.

Meibomii Res Germanicæ.
Sleidan.
Goldastus de Rebus Allemannicis.
Lundorpii Bellum sexannale Germanicum.
Julii belli Laurea Austriaca.
Petri Lotichii Rerum Germanicarum Libri VIII.
Jullen Puffendorffii Res Gestæ Guilielmi III. Elect. Brand.
Histoire de l'Empire par Heiss.
Theatro Germanico de M. Leti *o Vero.*
L'Historia del Imperio, di Brandenburgo edi Sassonia.
Le Siége de Vienne par le Chevalier de Vallecheren.
Imhoff Notitia Procerum.

Bonfinij Historia Hungarica.

Le soulevement des Cosaques par Pierre Chevalier.

Pontani Res Danicæ.

Joachini Pastorii Bellum Scitico Cosaicum.

La Republique des Suisses par Josias Zimler.

Abregé de l'Histoire générale des Suisses par Plantin.

Abregé de l'Histoire de la Maison Serenissime & Electorale de Brandebourg, par M. Leti.

Histoire de Hollande.

La grande Chronique ancienne & moderne de Hollande &c. par le Petit.

Tableau de l'Histoire des Princes & Principauté d'Orange.

Pour l'Histoire d'Orient.

Chalcondile, Histoire des Turcs continuée par Mezerai.

Histoire de l'Empire des Turcs par Ricaut.

Abregé de l'Histoire des Turcs par Vanelle. 4. Vol.

Hif-

Histoire de Constantinople par Cousin.

Memorie Istoriche di Monarchi Ottomani di Giovani Sagredo.

Histoire de l'Empire Ottoman par la Croix.

La Turquie Chrêtienne par le même.

Etat présent de la Puissance Ottomane.

Ambassades de M. le Comte de Guilleragues, & de M. Girardin, auprés du Grand Seigneur.

Histoire Mahometane, par Pierre Battier.

Inventaire de l'Histoire générale des Turcs par Baudier.

Histoire de l'Empire Ottoman par Briot.

Origine & succés des Cherifs & de l'Etat des Royaumes de Maroc, Fez, & Tarudant, par Diego de Torrés.

Histoire de Barbarie & de ses Corsaires.

Histoire d'Afrique ancienne & Moderne.

Histoire Afriquaine, de la division de

l'Empire des Arabes, de l'origine & progrés de la Monarchie des Mahometans dans l'Afrique & dans l'Espagne.

Etat présent de l'Empire de Maroc par S. Olon.

Etat du Royaume de Perse.

Voyage de Chardin en Perse.

Voyage de Siam par Tachard.

Journal du Voyage de Siam par l'Abbé de Choisi.

Relation des Revolution arrivées à Siam, en 1680.

Histoire de la Chine traduite de l'Espagnol.

Description de la Chine de Martin Martini.

Voyage de la Chine du P. Grueber.

Memoire du Voyage de la Chine par le P. le Comte.

Histoire des troubles de Hongrie.

Histoire du Comte Tekeli, à Amsterdam.

Historia di Transilvania di Ciro Spontani.

Historia Transilvaniæ Bertemi.

Guerres des Turcs avec la Pologne, la Moscovie, & la Hongrie par la Croix.

Bibliotheque Orientale par Herbelot.

Ludolffi Historia Æthiopica.

Pour l'Histoire de Moscovie.

L'Etat de Moscovie par le Capitaine Marguerit.

Iter Moscoviticum Baronis de Majerberg.

La Relation des Ambassades du Comte de Carlile, Ambassadeur du Roi d'Angleterre au Grand Duc de Moscovie.

Jacobus Beutenfels de Rebus Moscoviticis.

Histoire de la Rebellion de Stanko Bazin contre le Grand Duc de Moscovie.

Voyages Historiques.

Etat de l'Empire de Russie.

La Religion ancienne, & moderne des Moscovites.

Pour l'Histoire de Pologne.

Pauli Piasecii Chronicon Rerum Polonicarum.

Florus Polonicus Pastorii.
Histoire des Dietes de Pologne pour les Elections des Rois.
Andreas Cellarius, Descriptio Poloniæ.
Recueil des Historiens de Pologne.
Le Laboureur, Voyage de la Reine de Pologne.
Jouvin de Rochefort, Voyage de Pologne.
Jean Heibert de Fulstin, Histoire de Pologne.
Guerre des Turcs contre la Pologne.
Histoire de Pologne, & du Duché de Lithuanie :
Hartknochs Respublica Polonica 8.

Pour l'Histoire de Suede.

Puffendord de Rebus suecicis.
Albert Crantz.
Discours de l'Etat & Couronne de Suede par Payen.
Histoire de Suede par Jean Loccenius.
Olai Rudbekii Atlantica.
Historica Sueca Loccenii.

Bel-

Bellum Germanicum Gustavi Magni Lanspergii.

Le Soldat Suedois.

Histoire de Gustave Adolphe & de Charles Gustave Rois de Suede, & de tout ce qui s'est passé, en Allemagne pendant leur vie.

Memoires de Suede, de Chanut & Piques.

Memoires du Chevalier de Terlon.

Histoire des Revolutions de Suede.

Histoire de Suede de Puffendorf.

Etat présent de Suede.

Relation de Grœnland & de l'Islande.

Pour l'Histoire de Dannemardk.

Adam de Bremen.

Abbert Crantz.

Johannes Liscander de Antiquitatibus Danicis.

Pontanus.

Meursius.

Janus Suaningius.

Ziegler.

Etat présent de Dannemark.

Réponse à l'Etat présent de Dannemark.

Etat des diffreens du Dannemark & du Holstein.

Pour l'Histoire des Païs-Bas.

Guichardin, Description du Païs-Bas.

Emanuel Metteren.

Strada.

Grotius.

Davila.

Le Cardinal Bentivoglio.

Joannis Saude Belgicarum Historiarum Epitome.

Theatro Belgico de M. Leti

Histoire de la guerre ded'Hollande.

Les Delices de la Hollande.

Le Delices des Pays-Bas 12. 2. Vol.

Remarques sur l'Etat des Provinces-Unies des Païs-Bas, par M. Temple.

Histoire Metallique de Hollande.

Histoire du Roy Guillaume par Medailles fol.

Du Maurier, Memoires de Hollande.
Histoire des Princes d'Orange.
Relation de la Guerre de Flandre en 1667.
Journal de la Guerre de Hollande en 1692.
Relation du siége de Grave.
Histoire des dernieres guerres de Hollande.

Pour l'Histoire de France.

Gramondi Historia Galliæ.
Histoire générale de France depuis le commencement de la Monarchie par Mezerai. fol.
Abregé Chonologique de l'Histoire de France par le même.
Histoire générale de France par le P. Daniel.
Cordemoi.
Histoire de France par demandes & par réponses.
Histoire Généalogique de la Maison de France par Ste Marthe.
Theatro Gallico de Leti.

Aubigné

Aubigné.
Memoires de Commines.
De Thou.
Le Mercure François.
Vittorio Siri, Memorie recondite: Mercurio, du même.
Historia Universalis Galliæ per Adolphum Brachelium.
Histoires des Guerres Civiles de France sous les Regnes de François II. Charles IX. Henri III. & Henri IV. jusqu'à la Paix de Vervins, par Davila.
Mathieu.
Serres.
Memoires d'Epesses.
Histoire de Henri IV. par M. de Perefixe.
Histoire de Loüis XIII. par Jean Baptiste le Grain.
Memoires de la Régence de Marie de Medicis.
Bartholomæi Gramundi Historia Galliæ ab excessu Henrici Magni.
Dupleix.
Varillas.
Histoire du Cardinal de Richelieu par Auberi.
Vie du Cardinal de Richelieu. 2. Vol.

Amſterdam.
Hiſtoire du Siécle Courant.
Johannis Labardæi de Rebus Gallicis.
Benjaminis Prioli ab exceſſu Ludovici XIII. de Rebus Gallicis.
Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe ſous le Regne de Loüis le Grand par M. Corneille de l'Academie Françoiſe.
Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe par Riencourt.
Memoire de la Rocheſoucault.
Hiſtoire du Cardinal Mazarin par Auberi 12. 2. Vol.
Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Prince de Condé.
Hiſtoire du Prince de Condé par Mr. Coſte.
Les Campagnes du Roi de France en 1677. & 1678.
Hiſtoire du Languedoc.
——De Provence
——De Bearn.
——De Bretagne.
——De Normandie.
——De Bourgogne.
——De l'Edit de Nantes.
Hiſtoire de Loüis le Grand par Emblemes,

mes Medailles, Devises, & Descriptions par P. Menestrier fol. d'Holande.

Relation des Armées Navales de France & d'Angleterre, & de celle de Hollande en 1672. & 1673.

Recueil de plusieurs Pieces servans à l'Histoire moderne de France.

Annales d'Aquitaine.

Memoires de la Gaule Aquitanique.

Histoire de Foix, Bearn, & Navarre par Olhagaray.

Chronique Bourdeloise.

Pour l'Histoire d'Espagne.

Turquet Mayerne.

Du Verdier.

Histoire Générale d'Espagne tirée des Espagnols. par M.elle **.

Hispania illustrata.

Mariana.

Jean de Girone.

Sandoval *Historia de Carlos* V.

Sponde.

Alphonse Fernandez.

Les Portraits des Rois d'Espagne depuis le

le commencement de la Monarchie en plusieurs feuiles à Amsterdam 1698.

Memoires de la Cour d'Espagne.

Voyage d'Espagne.

Histoire de Philippe II. par M. Leti.

Histoire de Philippe II. par Gongalo Cerpedes.

Relation des differens arrivez en Espagne entre D. Jean d'Autriche & le Cardinal Nithard.

Nouvelles de la Cour d'Espagne.

Histoire Générale d'Espagne par M. Vanel.

Histoire de Don Jean d'Autriche.

Pour l'Histoire de Portugal.

Resendius.

Antonio de Souza.

Bernardin *S. Antonio.*

Gaspard Estazo.

Edouard de Nunnez.

Texeira.

Damien de Goez.

Mariana.

Turquet.

Histoire des Revolutions du Royaume de

de Portugal par *Birago Avognano.*
Lusitania liberata.
Histoire de Jean IV. Roi de Portugal, par Loüis de Meresses Comte de Ericera.
Histoire de la Conjuration de Portugal en 1640.
Relation des troubles arrivez dans la Cour de Portugal en 1667. & 1668.
Histoire de D. Antoine, Roi de Portugal.
Histoire de Portugal par Hallardi.

Pour l'Histoire de la Grande Bretagne.

Anglia sacra.
Bede.
Mathieu Paris.
Thomas de la More.
Matthieu de Westminster.
Polydore Virgile.
André du Chesne.
Camdeni Annales.
Histoire Générale d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande par Vanel.

Abregé de l'Hiſtoire d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, recueilli de pluſieurs Memoires.

Theatro Britannico de M. Leti.

Hiſtoria Rerum Britannicarum Roberti Jonſtoni.

Hiſtoire des troubles de la Grand'Bretagne par Salmonet.

Introduction à l'Hiſtoire d'Angleterre par M. Temple.

Abregé de l'Hiſtoire d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie.

Entretien ſur l'Etat ancien d'Angleterre.

Abregé de la vie de Charles Premier.

Elenchus motuum nuperorum in Anglia Georgii Bathei ab anno 1640. *ad annum* 1659. *Pars* 1. & 2.

Theomæ Skenneri Pars 3. *ab anno* 1659. *ad annum* 1669.

Hiſtoire de Cromwel par M. Leti.

———Par Ragenet.

Hiſtoire d'Eliſabeth, par M. Leti.

Hiſtoire des Conſpirations d'Angleterre.

Me-

Memoires de la Cour d'Angletterre.

Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre par le P. d'Orleans.

Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre ſous le Regne de Jaques II. juſqu'au Couronnement de Guillaume III.

Theatre d'Angleterre, ou Actions de Jaques II. & de Guillaume III. dans les dernieres Revolutions repreſentées par des figures.

Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.

Etat d'Angleterre par Chamberlain.

Hiſtoire d'Ecoſſe par Buchanan.

Memoires, & Obſervations faites par un Voyageur ſur ce qu'il a trouvé de plus curieux dans la Grand'Bretagne.

Hiſtoire des guerres civiles d'Angleterre.

Hiſtoire du Roy Guillaume par Medailles. fol.

Pour l'Hiſtoire de Geneve.

Leti.
Spon.
Les Voyages de Suiſſe & d'Italie.

Pour la Theologie.

La Bible de Deſmarets.
———De Diodati.
———Du Port Royal.
Hiſtoire de la Bible de Royaumont.
Traité de la Verité de la Religion Chrêtienne par du Pleſſis Mornay.
———Par Grotius.
———Par Abbadie.
Turretini Inſtitutiones Theologicæ.
———Compendium Theologiæ.
Pictet de conſenſu & diſſenſu Reformatorum & Fratrum Auguſtanæ Confeſſionis.
Vollebius.
Ars Critica Joannis Clerici.
Boyvin Theologia.

La Somme de S. Thomas d'Aquin,
Collegium Salmanticense Theologicum & Morale.
Essais de Morale de Nicole.
Hammon, Commentarius in Novum Testamentum cum notis Clerici.
Oeuvres de Mr. la Placette, sçavoir ses Nouveaux Essais de Morale en 4. Vol.
——La Mort des Justes du même.
——Traité des Cas de Conscience.
——Divers traités des Cas de Conscience.
——Traité de la Restitution.
——La Communion Devote.
——Abregé de la Morale Chrêtienne.
——Traité de la Foy divine.
————de l'orgueil.
——*Observationes Historico-Ecclesiasticæ.*
——*De Scepticismo Insanabili Ecclesiæ Romanæ.*
Bullus de necessitate Credendi.
Beveregij Codex Canonum Primitivæ Ecclesiæ.
Petavii Dogmata Theologica.
Con-

Consolations contre les frayeurs de la mort.
La pratique de Pieté.
La Sonde de la Conscience.
La pratique des Vertus Chrêtiennes.
La Morale de l'Evangile.
Imitation de Jesus Christ.
Du Moulin, de la Paix de l'ame.
Les Oeuvres diverses du P. Rapin.
Oeuvres Chrêtiennes de Gombaut.
Histoire de l'Eucharistie.
———De la Transubstantiation.
Examen de soy-même.
L'art de se connoître soi-même.
Défense de la Reformation par M. Claude.
Agneau Pascal, ou explication des Cérémonies des Juifs à sa manducation, tirée des Conciles & des Peres.
Traité de la Devotion de M. Jurieu.
Nouveau Traité de Devotion.
Discours contre les Athées & les libertins par Tillothon Archevêque de Cantorberi.
Puffendorf. Traité de la Religion Chrêtienne par rapport à la vie Civile.

Traité de la maniere d'examiner les differens par M. le Vaſſor.
Oeuvres de Jean d'Eſpagne.
Vie & Maximes de Jeſus-Chriſt tirées des quatres Evangeliſtes & reduites en Meditations par le P. Avenain.
Critiques du Vieux & du Nouveau Teſtament par le P. Simon.
Traité de l'Inſpiration des Livres Sacrez par M. de la Mothe.
Theologie Morale, ou Reſolutions des Cas de Conſcience, ſelon l'Ecriture Sainte, les Canons & les Peres, faite par ordre de l'Evêque de Grenoble.
Theologie Morale dans laquelle les Cas de Conſcience ſont amplement enſeignez, & la pratique néceſſaire aux Paſteurs des ames, & à toutes ſortes de Perſonnes par M. Bonnal.
Vie de Jeſus-Chriſt.
Vie d'Adam.
Vie de David.
Vie de S. Auguſtin.
Vie des Peres aux déſerts.
La Communion Sainte, par M. Baſnage.

Traduction Nouvelle de l'Institution de Calvin.
———De la Justification.
Exercices du Chrêtien interieur, où sont enseignées les pratiques, pour conformer en toutes choses nôtre interieur avec Jesus-Christ, & vivre de sa vie.
Examen général de tous les états & conditions, & de tous les pechez que l'on y peut commettre; par S. Germain.
Les Conformitez des Cérémonies anciennes avec les modernes.
Morale de *Confucius*.
Conference avec M. Claude sur la matiere de l'Eglise par l'Evêque de Meaux.
Reponse de M. Claude à ce Livre.
Tableaux de la Penitence par Godeau.
La Voye qui conduit au Ciel par Droxelius.
Morale pratique de S. Gregoire.
Les Conseils de la Sagesse.
La fausseté des Vertus humaines.

Pour la Medecine.

Hippocrate.
Galien.
Avicenne.
Fernel.
Sennert.
Malpigii Opera posthuma Medico-Anatomica.
Mauriceau, Observations sur la grossesse.
——Le même sur l'accouchement.
Dolœus.
Riviere.
Willis.
Etmuller nouv. édit. 3. Vol.
Morton Nou. Edition d'Hollande augmentée. 8. Vol. 4.
Bonetus.
Lister.
Cole.
Ruysch, Observationes. 4. fig.

Pour l'Anatomie

Du Laurens.

Riolan.
Bartholin.
Diemerbrok.
Blancardi Anatomia.
Harvé.
Willis.
Malpighiu.
Vieussens.
Bibliotheca anatomica.

Pour la Botanique

Gaspar Bauhin.
Jean Bauhin.
Dalechamp.
Clusius.
Rivinus,
Welschius.
Morisson.
Rayus.
Tournefort.
Description des Plantes de l'Amerique.

Pour la Pharmacie.

Bauderon avec les Remarques de Verny

Du Renon.
Charras.
Lemery.
Pharmacopœus Synopticus.
Hoffmanni Pharmacia.
Schroderi Pharmacopœa.
Junken Opus pharmaceuticum.

Pour la Chymie.

Chymica Leydensia.
Collectanea.
Charras.
Lemery.
Junken Chymia.

Pour la Chirurgie.

Fabricius ab Aquapendente.
Ambroise Paré.
Pigray.
Vigier.
Blancardus.
Scultet.
Thevenin.
Muys.
Barbette.

Do-

Dolaus.

Pour la Jurisprudence.

Les Institutes de Justinien.
Schneydewinus ad Instituta.
Codex Theodosianus Gothofredi.
Corpus Juris Civilis
Corpus Juris Canonici glossatum.
Les Oeuvres de Baquet.
La Bibliothéque Canonique de Blondeau.
Oeuvres en Droit de M. d'Espeisses.
Amœnitates Juris civilis de Menage.
Questions Notables de Droit decidées par plusieurs Arrêts par Claude le Prêtre, & augmentées par M. Gueret.
Questions notables de Droit de Duperiere.
Corpus Canonicum Pithœorum.
Abregé de la Jurisprudence Romaine avec son rapport à ce qui est de nôtre usage, par M. Colombet.
Remarques du Droit François sur les Institutes de Justinien par M. Mercier.
Les Plaidoyers de M. le Maître.
——De M. Patru.
——De M. Gaultier.
Essais de Jurisprudence.

Loix

Loix Civiles dans leur Ordre Naturel.
Struvius.
Stykius.
Carpzovius.
Harprecth.

Pour la Philosophie.

Philosophia Vetus & nova.
Duhamel.
Cours de Philosophie de M. Regis. à Amsterdam, augmenté.
Descartes.
Gassendi.
La Recherche de la Verité & les autres Oeuvres philosophiques du P. Mallebranche.
Boyvin, Philosophia.
Joh. Clerici Opera Philosophica.
La Logique de Clauberge.
L'Art de penser.
La Physique de Rohault & ses Oeuvres Posthumes.
La Forge.
Cordemoy.
Perrault.
Mariote.
Duncan.
Philareti Ethica.

Trai-

Traité de l'ame & de la connoiſſance des Bêtes.
Lucrece de Mr. De Coutures.
La Baguette Divinatoire.
Réponſe à la même.
Traité de la lumiere & des Rayons par M. Huygens.
Thomaſius.

Pour les Mathematiques.

Euclide.
Archimede.
Tico-Brahé.
Keppler.
Galilée.
Meibonius.
Deſcartes.
Viete.
Le P. Merſéne.
Vitruve.
Purbacchius.
Le P. Cherubin.
Ozanan { ſon Cours Mathematique ; ſes Recreations, ſon Dictionaire, ſa Géometrie Pratique & le Compas de Proportion.
Deſchales.

Ro-

Rohault.

Le P. Pardies.

Le Clerc, *Geometria practica.* Amsterdam.

Elemens de Geometrie de Port-Royal.

L'Usage de l'Astrolabe.

L'Usage de la Regle & du Compas.

L'Arithmeticien familier.

Arithmetique raisonnée.

Schottus.

Pour les Fortifications, & l'Art militaire.

Freytag.

Le Chevalier de Ville.

Gouvernement des Places.

Vauban.

De Fer.

Ozanan.

L'Ingenieur François.

Instruction pour les gens de guerre.

Forces de l'Europe de M. de Vauban.

Fortifications de Gautier.

Travaux de Mars ou l'Art de la guerre.

Fortifications Nouvelles, à la Françoise, à l'Espagnole, à l'Italienne, & à l'Hollandoise. par Mr. *** 1698.

L'Art Militaire dédié à Mr. de Boufflers.
Les Fonctions d'un Capitaine de Cavalerie & d'Infanterie, & les principaux de ses Officiers subalternes.
Art de jetter les Bombes par Blondel.
Traité de l'Artillerie par Gautier.
Le Theatre de la Guerre dans les Pays-Bas, ou les Plans des Villes 2. Vol.
Le Theatre de la guerre en Allemagne, ou les Plans des Villes en 2. Vol.

Pour l'Architecture.

Vitruve. Son Architecture générale par Perrault.
La même reduite en abregé par le même.
Principes d'Architecture par Felibien.
Boclerus.
L'Architecture de Vignole avec les Commentaires de Daviler en 2. Vol. troisiéme Edition.

Ar-

Architecture de Desgodets.
———De Bullet.
———De Sarot.
Géographie de Goldmann.

Pour la Cosmographie.

Strabon.
Solin.
Sebastien Munster.
Henrion.
Thevet.
Daviti.
Bochart.
Cluvier.
Ortelius.
Mercator.
Sanson, son grand Atlas de la derniere Edition d'Hollande.
L'Atlas à l'usage du Duc de Bourgogne en petites Cartes nouvellement gravées en Hollande.
Duval.
Robbes.
Cellarius.
Le P. Briet.
Baudran.
Le P. Martin.
La Croix.

Etats

Etats & Empires & du Monde.

Cartes Geographiques & Marines de Sanſon, & à l'uſage de M. le Duc de Bourgogne.

Hiſtoire & Geographie ancienne & moderne par Audiffret.

Argole.

Topographia.

Pour la Politique.

La Republique de Platon.

La Politique d'Ariſtote.

La Republique de François Patrice.

L'Homme d'Etat Chrêtien, tiré des Vies de Moyſe & de Joſué.

Les Oeuvres de Plutarque.

La Republique de Bodin.

Conzen Politica.

Tacite.

Lipſii Politica.

Les Politiques de Juſte Lipſe.

Les Politiques de Cabot.

Les Politiques Chrêtiennes de Molinier.

La Perfection de la vie Politique de Paul Paruta.
Discours Politiques & Militaires sur Tacite.
Les resolutions Politiques & les Maximes d'Etat de Jean de Marnix.
Les Offices d'Etat de Jaques Huraut.
Discours Politiques sur la verité & le mensonge pour garder la foi promise, par M. Coignet, Ambassadeur aux Ligues des Suisses & Grisons.
Machiavel.
L'Anti-Machiavel.
Fragment contre Machiavel.
Les fondemens de la Politique par Thomas Hobbes.
Le Testament Politique de la Hoguette.
Le Conseiller d'Etat de M. de Refuges.
Les Discours Politiques de M. de Priezac.
Le Ministre d'Etat de Silhon.
Les Discours Politiques & Militaires de la Nouë.
L'Utopie de Thomas Morus.
La Monarchie Aristodemocratique de

Mayerne Turquet.

Défense de la Monarchie.

Traitez de l'Oeconomie Politique d'Antoine de Mont-Chrêtien.

Le Nouveau Cynée.

De l'Acroissement des Etats par René de Luzinges.

Discours Politiques des Rois par Scudery.

La Politique des Conquerans.

Les Interêts des Princes par M. de Rohan.

Nouveaux Interêts des Princes.

Amelot de la Houssaye.

Le Testament Politique du Cardinal de Richelieu.

Recherches Politiques.

Bouclier d'Etat & de Justice.

Interêts & Maximes des Princes & des Etats Souverains.

Dialogues Politiques, ou la Politique des Princes & des Republiques d'Italie par M. Leti.

Considerations politiques sur les coups d'Etat par Naudé.

Letres du Cardinal d'Ossat.

Letres du Cardinal Mazarin.

Grotius du Droit de la Guerre & de la Paix.

Paix.

Teſtament Politique de M. de Louvois, & celuy de Mr. Colbert.

Letres du Cardinal de Richelieu.

Pour le Blazon.

Vulſon de la Colombiere.

Le P. Meneſtrier.

Nouvelle Methode du Blazon, ou Science de la Nobleſſe tirée des meilleurs Auteurs.

Jeu d'Armoiries des Souverains & Etats de l'Europe.

Traité des Armoiries de la Maiſon de Saxe par Spener.

Bœclerus.

Speneri Hiſtoria Inſignium. fol.

Wapenbuch.

Pour les Deviſes.

L'Art des Deviſes du P. le Moine.

Les Entretiens d'Eugene & d'Ariſte du P. Bouhours.

Impreſé ſacre da Paolo Areſi Veſcovo di Tortona.

Emblêmes, ou Devises Chrêtiennes.
Iconologie de Ripa.
Devises & Emblemes anciens & modernes moralisez en vers François.
Saavedræ, Symbola.
Photy Symbola.
Camerary Symbola.

Pour les Medailles.

Goltzius.
Imperatorum Numismata à Jul. Cæsare usque ad Valentinianum, per Jacobum Biaum.
Thesaurus Numismatum Imperatorum Roman. Caroli Patini de la derniere Edit. de 1697.
Discorsi di Ænea Vico sopra le Medaglie di gli Antichi.
Ezechielis Spanhemii Dissertationes, de Præstantia & usu Numismatum.
Promptuaire des Medailles des plus renommées personnes qui ont été depuis le commencement du monde.
Thesaurus Numismatum Brandenburgicus.
Constantii Landi in Veterum Numismatum Romanorum miscellanea Explicationes.

cationes.

Discours sur les Medailles antiques par Loüis Savot.

Medailles Illustres des anciens Empereurs de Rome par Menestrier.

Discours sur les Medailles & Graveures principallement Romaines, par Antoine le Pois.

La nécessité de l'usage des Medailles dans les Monnoyes.

Selectiora Numismata in ære Maximi Moduli cum observationibus par Vaillant.

Numismata Imperatorum præstantiora à Julio Cæsare usque ad Tyrannos, ejusdem.

Ejusdem, Imperatorum & Cæsarum in Coloniis & Urbibus Latinis.

Histoire des Medailles par Patin.

Begerii spicilegium Antiquitatis. fol.

Pour les bons Mots.

Scaligeriana.

Thuana.

Perroniana.

Fureteriana.

Menagiana 2. Vol.

Valesiana.

Sorberiana.
Arlequiniana, & Livre sans nom.
Apophtegmes des Anciens par Ablancourt.
Les paroles remarquables, les bons Mots & les Maximes des Orientaux.
Recueil d'Apophtegmes, ou bons Mots en Vers dédiez à M. le Duc de Bourgogne.
Pensées ingenieuses du P. Bouhours.
Bons contes & bons mots, de leur usage & de la raillerie des Anciens.

Pour les Dictionnaires.

Ravanelli Bibliotheca sacra.
Les Concordances de la Bible.
Polianthea Langij.
Dictionarium Poetico-Historicum Lodii.
Dictionnaire Historique de Moreri de la derniere & 8. Edition augmentée.
Dictionnaire Historique & critique de M. Bayle.
Dictionnaire Universel de Furetiere.
Calvini Lexicon Juridicum.

Dictionnaire des Arts & des Sciences par M. Corneille.

——Des Arts & des Sciences, ou principes de l'Architecture, par Felibien.

Chauvin Lexicon Philosophicum.

Bibliotheque Orientale, ou Dictionnaire universel par Herbelot.

Dictionnaire Mathematique d'Ozanan.

Baudrand Geographia, ordine litterarum disposita.

Dictionnaire Géographique, ou description des Royaumes, Provinces & Villes du monde.

Johannis Buxtorfii Lexicon Chaldaicum, Talmudicum & Rabbinicum.

Lexicon Pentaglotton, Hebraicum, Chaldaicum, Syriacum, Talmudico-Rabbinicum & Arabicum Schindleri.

Othonis Lexicon Rabbinico-Philologicum.

Le petit Dictionnaire Hebreu de Buxtorfe.

Le Tresor de la Langue Gréque de Henri Etienne.

Lexicon Græco-Latinum Scapulæ. folio.

Calepin,

Danet.

Dictionnaire Royal.

Apparat Royal François Latin, & Latin François.
Tachard.
Dictionnaire de l'Academie Françoise.
Richelet.
Dictionnaire de la Crusca, Italien.
Dictionnaire Italien François, & François Italien par Veneroni.
Abregé du Dictonnaire de la Crusca.
Dictionnaire François Anglois, & Anglois François par Miege.
Dictionnaire du Voyageur François & Allemand, & Allemand François.
Le Tresor des trois langues, Françoise, Italienne & Espagnolle.
Castelli Lexicon Heptaglotton.
Le Dictionnaire Flamand François de Halma.
Les Origines de la Langue Françoise, ou Dictionnaire de Menage.
Gazophilacium Linguæ Persicæ, Latinè, Gallicè & Persicè.
Tresor de l'Histoire des Langues de l'Univers par Claude Duret.
Du Cange Glossarium græcum fol. 3. tom.
——*Ejusdem latinum* fol. 3. tom.

Dictionnaire Etymologique de Menage fol.

Pour les Grammaires.

La Grammaire Hebraïque de Buxtorfe.
Courte Grammaire Hébraïque & Chaldaïque de Leusden.
Erpenius.
Horologium Hebreum.
La grande Nouvelle Methode Gréque de Port Royal.
La grande Nouvelle Methode Latine du même.
Essais d'une parfaite Grammaire de la Langue Françoise par Chifflet.
Grammaire raisonnée & générale de Port Royal pour la Langue Françoise.
Nouvelle Methode Italienne.
Grammaire Italienne de Veneroni.
Grammaire Espagnolle abregée.
Grammaire Angloise par Miege.
Grammaire Flamande par la Gruë.
Grammaire Allemande par la Fayolle.
Methode pour enseigner les Humanitez par M. le Fevre.
L'Abregé de la Methode Gréque de P. Royal.

L'abregé de la Methode Latine du même.

Pour les Humanitez.

Tous les Auteurs commentez pour l'usage de M. le Dauphin.

Longinus cum notis Variorum ad usum Principum Brandenburgic.

La Traduction de Longin par M. Despreaux.

Tous les Auteurs *Variorum.*

Terence avec les Remarques de M. le Fevre.

Plaute avec les remarques du même.

Les Poëtes Grecs du même.

Tous les Auteurs commentez par M. & Madame d'Acier, comme Horace, Plutarque &c.

Les Fables de Phedre avec les notes de M. le Fevre.

Idylles de Bion & de Moschus par Longepierre.

Le Jardin des Racines Gréques.

Génealogie, ou Histoire des Dieux pour la fable héroïque.

La Poëtique d'Aristote de M. Dacier.

La

La Poëtique de Scaliger.
Natalis Comes.
Pantheum Mysticum du P. Pomey.
Traité du Poëme Epique par le P. le Bossu.
Fables Italiennes & Françoises de Veneroni, avec des figur.
Juvenal du P. Tarteron.
Horace du même.
Anacreon de Mr. Longepierre. 12.

Pour la Rhetorique & les Ouvrages Oratoires.

La Rhetorique d'Aristote par Cassandre.
La Rhetorique de Ciceron, ou les trois Livres du Dialogue de l'Orateur.
Les Institutions Oratoires de Quintilien.
La Rhetorique de Barri.
L'Action de l'Orateur, ou de la prononciation & du geste.
Discours de la grande Eloquence par Balzac.
Reflexions sur l'Eloquence par le P. Rapin.
L'Art de parler.
Candidatus Rhetoricæ.
Orator Sacer de Wolfogue.

Les

Les Oraisons de Ciceron, de Demosthene, de Quintilien.

Les Playdoyers de M. le Maître.

Les Playdoyers de M. Patru, derniere Edition d'Hollande augmentée.

Gaches.

Du Bosc.

Jurieu.

Abbadie.

Flechier.

Le P. Bourdalouë.

Discours, Harangues, & autres Pieces de Mrs. de l'Academie Françoise, & autres Beaux Esprits en 2. Vol. Impression d'Amsterdam.

L'Eveque de Meaux.

Le P. Lingendes.

L'Abbé du Jarri.

Pour la Langue Françoise & les Auteurs qui ont bien écrit en cette Langue.

Vaugelas.

Corneille.

Menage.

Le P. Bouhours.

Reflexions ſur l'Uſage préſent de la Langue Françoiſe.

Sentimens ſur les Letres, & ſur l'Hiſtoire, avec des ſcrupules ſur le ſtile.

Tous ceux de l'Academie Françoiſe qui ont écrit, & les autres qu'on a citez pour la Rhetorique & les Ouvrages Oratoires.

S. Evremont.

Le P. Tarteron.

Le P. Cheminais.

Pour la Peinture.

Junius de Pictura Veterum fol.

Les belles Eſtampes de Mr. le Brun en grandes feuilles.

L'Architecture, la Sculpture, & la Peinture par Mr. Felibien.

Smids Pictura loquens. fig.

Les Portraits des Roys d'Eſpagne en grandes feüilles.

Sentimens des plus habiles Peintres ſur la Pratique de la Peinture par Teſtelin, Secretaire de l'Academie.

Pour les Letres.

Balzac.
Voiture.
Arnaud d'Andilli.
Buſſy Rabutin. 4. Vol.
Gombaut.
Conrart.
Coſtar.
Patru.
Le Chevalier de Meré.
Le Païs.
Le Chevalier d'Her.
Vaumoriere.
Patin.
Richelet.
Gabrieli.
Loredano.
Le Cardinal Bentivoglio.
Bourſaut. 2. Vol.
Le Cardinal de Richelieu.
Le Cardinal Mazarin.
Wicquefort.
Le Cardinal d'Oſſat.
Bongars.
La Reine Chriſtine.
Le Secretaire des Courtiſans.

Livres meslez.

La plûpart des Livres qui ont pour titre :
Memoires.
Vies.
Relations.
Voyages.
Descriptions.
Journaux.
Bibliotheques.
Mercures.
Recueils.
Michel de Montagne.
Charron.
La Motte le Vayer.
Camerarius.
Rabelais.
Diverses Leçons de Messie & de du Verdier.
Academie Françoise par la Primaudaye.
Bodin.
Bacon.
Pasquier.
Le P. Mersenne.

Caracteres de Theophraste, avec les caracteres, ou mœurs de ce Siécle.
Caracteres des Passions.
L'Art de vivre heureux.
La Maison rustique.
Instructions pour les Jardins par la Quintinie.
Ruses de la Chasse, & de la Pêche.
Histoire de l'Academie Françoise par Pelisson.
Letres Provinciales.
Réponses à ces letres.
Les Imaginaires.
Reflexions sur les défauts ordinaires des hommes & sur leurs bonnes qualitez.
Remarques, ou Reflexions critiques, Morales, & Historiques sur les plus belles & plus agréables pensées qui se trouvent dans les Ouvrages des Anciens & des Modernes par la Rochefoucaut.
Réflexions ou Sentences morales du même.
Apologie pour les grands hommes qui ont été soubçonnez de Magie par Naudé.

dé.
Testament de la Hoguette.
Reflexions sur ce qu'on appelle bonheur & malheur en matiere de Loteries par M. le Clerc.
Connoissance du monde, ou Voyageurs Orientaux.
Theatre Italien.
Les délices de l'Esprit.
Examen des Esprits.
L'Excellence du Mariage.
Pensées sur les Cometes.
Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg.
Histoire des Sevarambes.
Le monde enchanté, par Beker.
Inquisition de Goa.
Catechisme des Jesuites.
D. Quixote.
Gusman d'Alfarache.
Ouvrages de Mademoiselle de Scuderi.
———De Madame des Hoüilleres.
Histoire des Diables de Loudun.
Baillet.
Antibaillet.
Le Pastor fido.
Apologie pour Herodote par Henri Estienne.

tienne.
Les Dialogues de Lucien.
L'Homme de Cour.
Parallele des Anciens & des Modernes par Perrault.
Oeuvres de S. Real.
De la connoiſſances des bons livres, ou examen de pluſieurs Auteurs.
Des Mots à la Mode.
La Bibliotheque de Sorel.
Polydore Virgile des Inventeurs des choſes.
L'homme détrompé de Gracian.
Les Contes de Bocace.
Les Nouvelles de la Reyne de Navarre
La Vie de Mahomet.
Le Cabinet des Sciences & des Arts par Perrault.
L'Ecole du monde par Mr. le Noble en douze entretiens.
Contes & fables de Mr. le Noble en 2. Volumes avec figures.

Hiſtoriettes & Romans.

L'Hiſtoire & les amours du Duc de Guiſe, dit le Balafré.
La Princeſſe de Cleves.
Heroïne mouſquetaire.

Heroïne traveſtie, ou mémoires de M.elle des Foſſes.
Religieuſe Cavaliere.
L'Heureux Juge.
L'Heureux Eſclave avec fig.
Amour à la Mode, Satyre Hiſtorique.
Illuſtres Infortunez.
Hiſtoire ſecrette des amours d'Henry IV. Roy de Caſtille.
Contes des Fées par M.elleD. **
Voyage d'Eſpagne.
Mémoires d'Eſpagne.
Nouvelles & Hiſtoire d'Eſpagne.



TABLE DES CHAPITRES de la Rhetorique de l'honnête Homme.

Ch. V.

Livres pour une Bibliotheque.

Pour

Pour

Fin de la Table.

